

N°480 • MARS 2017 25 € HT

# LA REVUE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

EXPERTISE • DÉCISION • ÉQUIPEMENT

**Événement**  
Lancement  
d'Orne-métropole

**Initiative locale**  
Nice parie  
sur la santé  
connectée

**Enquête**  
Le gaspillage  
alimentaire

**Jacques JP Martin**  
maire de Nogent-sur-Marne

**Sylvine Thomassin**  
maire de Bondy

**ENTRETIEN**

## Réinventer le modèle de commune

**DOSSIER**



**Flottes :**  
les cartes  
carburant  
séduisent

**DOSSIER**



**Accessibilité**  
dans les  
transports :  
le défi

**DOSSIER**



**Les collectivités**  
et la transformation  
digitale

**GROUPE  
MGC**

*Ensemble partageons l'énergie mutualiste*

**BIEN PLUS QU'UNE MUTUELLE,  
UN PARTENAIRE SANTÉ POUR  
VOTRE COLLECTIVITÉ !**



PARIS  
EVENT  
CENTER  
**SALON DE  
L'AMIF**

**RETROUVEZ-NOUS  
SUR LE STAND  
H32-133**

**SANTÉ ET PRÉVOYANCE DE VOS AGENTS TERRITORIAUX**

**PRÉVENTION SANTÉ POUR VOS ADMINISTRÉS ET VOS AGENTS**

**GROUPE  
MGC**

[www.groupeMGC.fr](http://www.groupeMGC.fr)

— Éditorial —

# Querelles autour du recensement



© DR

**L**e recensement, qui a débuté le 19 janvier dans les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants et s'est achevé le 25 février a connu quelques remous. En cause, les méthodes de calcul utilisées par l'Insee pour déterminer le nombre d'habitants dans chaque commune. Certains élus à l'instar de André Laignel, maire d'Issoudun, dans l'Indre, ou François de Mazières, maire de Versailles, n'acceptent pas les méthodes de recensement. Ils jugent les résultats trop imprécis et opaques. Or ces « approximations » sont susceptibles de conduire à des erreurs lourdes de conséquences pour nos édiles. À Versailles, la mise à jour des listes électorales effectuée le 10 janvier 2017 laisse apparaître selon

la municipalité, un total de 64 006 inscrits contre 58 923 inscrits à la même date, l'année dernière. Le recensement de la population porte des enjeux démocratiques. Il est utile pour déterminer la taille du conseil municipal, le budget de la commune et le type de scrutin pour les élections. Il permet à la commune d'adapter les équipements publics aux besoins de la population. Mais le comptage des habitants est avant tout déterminant pour les finances de la communes car la dotation globale de fonctionnement est allouée par l'État selon le poids de la population. L'Association des maires de France demande à l'État la mise en place rapide d'un groupe de travail sur le sujet. ~

Blandine Klaas





Hejé

La Revue des Collectivités Locales est éditée par Topix Medias, 23 bis rue Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt

**Directeur de publication**  
Marc LAUFER

**Directeur général**  
Pierre SACKSTEDER  
01 75 60 26 40  
sacks@newsco.fr

**Éditeur délégué**  
Stéphane DEMAZURE  
ademazure@newsco.fr

**Rédactrice en chef**  
Blandine KLAAS  
01 75 60 26 64  
redaction@topix.fr

**Directeur artistique**  
Pierre GAY  
studio@pierregay.net

**Publicité Publi-News Régie**  
**Directrice de la publicité**  
Claire DUFOUR-MOLINA  
06 89 12 01 82  
cdufour@newscoregie.fr

**Traffic Manager**  
Laure MÉRY  
01 75 60 26 51  
lmery@newscoregie.fr

**Diffusion - Abonnements**  
Isabelle LANCRY  
01 75 60 26 57  
ilancry@publi-news.fr

**Abonnement France métropolitaine**  
1 an 10 n° - 200 € HT  
(TVA 2,10% soit 204,20 € TTC)  
**Abonnements étranger**  
nous consulter

**Réalisation**  
Studio Pierre Gay  
http://pierregay.net

**Imprimé en France par**  
Imprimaria de Champagne  
52200 Langres

ISSN 0755-3269

N° Commission paritaire  
CPPAP 0620 T 04344



### 3 Éditorial

### 6 Événement

- Le département de l'Orne innove en lançant Orne-Métropole

### 8 Actualité

### 12 Actualité des régions

### 16 Entretien

- Jacques JP Martin, maire de Nogent-sur-Marne, 1<sup>er</sup> vice-président de l'Amif\* et Sylvine Thomassin, maire de Bondy, secrétaire générale de l'Amif

\* Association des maires d'Île-de-France

### 20 Enquête

- Les élus luttent contre le gaspillage alimentaire

### 24 Initiatives locales

- La métropole niçoise parie sur la santé connectée
- Aix-Marseille-Provence : la métropole expérimente avec succès les ambassadeurs de la mobilité
- Brest encourage la pratique sportive

### 32 Focus

- Quels financements pour les équipements sportifs ?
- Les départements à l'ère 2.0

### 36 Dossier

- Gestion des flottes : les cartes carburant séduisent les collectivités
- De la simple carte carburant à la

carte affaires, il n'y a qu'un pas que la plupart des émetteurs de cartes franchissent désormais allégrement. Entre facilité de gestion du poste carburant et extension sans fin des services additionnels...

### 44 Dossier

#### • Accessibilité dans les transports : le défi

Rendre la ville praticable à tous les citoyens, y compris à ceux en situation de handicap. Telle est l'une des prérogatives qui incombent aux décideurs publics. Si la France a beaucoup progressé au cours des dernières années, de nombreux points restent à améliorer.

### 50 Dossier

#### • Comment les collectivités mènent-elles la transformation digitale ?

L'ensemble des collectivités travaille à leur transformation numérique pour s'ajuster ou anticiper les besoins. Elles déploient leurs initiatives autour de trois axes : aménager leur territoire en infrastructures numériques, délivrer des services à leur population et transformer leurs moyens en interne.

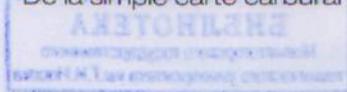
### 58 Portrait

- Damien Carême  
maire de Grande-Synthe

### 60 Agenda

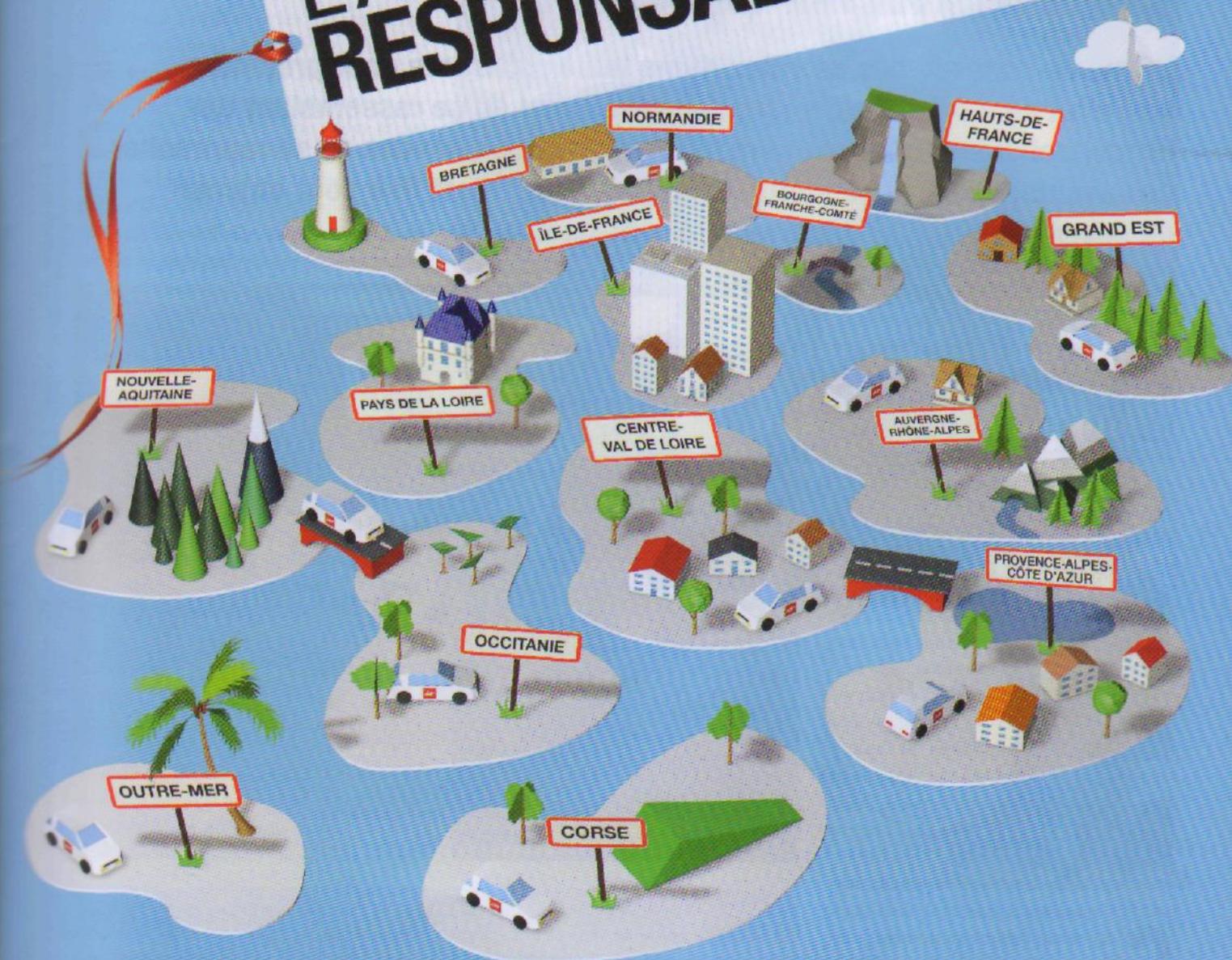
### 62 Nouveaux produits

### 66 Bibliographie



# L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

UGAP



Au cœur des territoires et proche de vos enjeux,  
l'UGAP met son expertise à votre service.

L'UGAP, c'est 550 interlocuteurs pour vous accompagner, construire à vos côtés, vous garantir l'offre la plus adaptée à vos besoins, et éclairer vos choix. Un achat public responsable, c'est un achat qui s'appuie largement sur les PME, favorise le développement durable et soutient l'innovation. C'est aussi un achat qui, par sa performance économique, participe à la maîtrise de la dépense publique. Avec l'UGAP, l'achat responsable est plus que jamais au service du local et de l'intérêt général, aujourd'hui, et pour demain.

[ugap.fr](http://ugap.fr)

— Événement —

# Le département de l'Orne innove en lançant Orne-Métropole

L'Orne ne possède pas de villes d'une taille suffisante pour prétendre au statut de « métropole » tant convoité. C'est en se rassemblant que les collectivités ornaïses estiment avoir plus de chances de se rapprocher des avantages liés à ce statut. Le département s'est fixé pour objectif de devenir le premier département-métropole.



**C**'est ainsi que le 10 janvier 2017, l'Agence départementale Ingénierie 61, Établissement public de coopération locale ornaïse, prenait la dénomination de « Orne-Métropole ». Une décision adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire de l'établissement. Une première en France qui pourrait bien faire des émules !

Les élus de l'Orne ont décidé de forger leur propre démarche métropolitaine sans jamais cependant recourir aux transferts de compétences. Orne-Métropole a pour vocation de préserver les pouvoirs à la base de la démocratie de proximité.

La nouvelle entité se veut être le garant d'une action publique de proximité tout en permettant aux élus de mettre en œuvre solidairement, au moyen de leur coopération, une politique globale, en réseau, innovante, dans une recherche exclusive d'amélioration de la vie des Ornaïses et des Ornaïses. « Nous voulons être en quelque sorte les mandataires ou maîtres d'œuvre des commandes de production de biens et de services publics qui nous sont passées pour le compte des communes et des intercommunalités ; ceci en apportant l'expertise d'un conseil départemental, en nous appuyant sur l'expertise des villes les plus

importantes du département, même si elles sont petites au niveau national, et offrir cette expertise au milieu rural », explique Alain Lambert, ex-président du conseil départemental de l'Orne\*. Il estime par ailleurs qu'il est nécessaire pour ce territoire, le plus petit de la région et sans agglomération phare, afin d'être visible et entendu, de faire émerger une entité qui reven-

\* Le 17 février 2017, Alain Lambert a démissionné de son poste de président du conseil départemental de l'Orne. Néanmoins, il continuera de siéger comme conseiller départemental de Damigny.

dique clairement sa composition et son identité à la fois urbaine et rurale. « *Le fait de pouvoir démontrer que l'ensemble des communes du territoire a adhéré volontairement à cette structure constitue une chance d'être entendu bien plus facilement que si nous arrivions en ordre dispersé* », ajoutait-il. Une proposition de loi sera déposée dans ce sens au second semestre 2017. Elle visera à autoriser les départements qui le souhaitent, à choisir un statut de département-métropole, et permettra tous les conventionnements entre le département, les intercommunalités et les communes. Ce nouveau statut facilitera la libre administration et la libre contractualisation entre les collectivités, quel que soit leur échelon territorial. Plus de tutelle du département sur les communes et intercommunalités ou inversement. Le consensus prévaut.

« *En l'absence de statut particulier pour le département-métropole, nous avons choisi comme cadre juridique un établissement public administratif* », poursuit Alain Lambert. La gouvernance de cet établissement est paritaire avec une moitié des sièges réservée à des conseillers départementaux, l'autre moitié étant destinée aux présidents d'intercommunalités ou aux maires. Le département-métropole pourrait bien devenir réalité.

### Au sein d'Orne-Métropole, 2 divisions

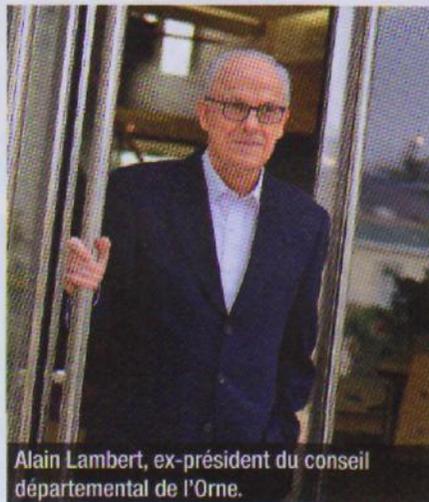
Orne-Métropole comprend désormais deux divisions : Ingénierie 61, son « ADN opératoire » pour apporter des services à ses adhérents correspondant aux activités actuelles de l'EPA, et une



La dénomination de « Orne-Métropole » a été adoptée à l'unanimité.

division Recherche et Développement (R&D) pour innover dans la production de biens et services publics.

Ce nouveau volet R&D est proposé gra-



Alain Lambert, ex-président du conseil départemental de l'Orne.

tuitement aux collectivités adhérentes. Elle est en charge des connaissances nouvelles pour émettre de nouvelles applications dans tous les domaines de l'ingénierie (économique, technique, comptable, financier, organisationnelle, statistique et autres).

Depuis son lancement en juin 2014, Ingénierie 61 a déployé progressivement l'expertise de ses services et prestations auprès des communes et intercommunalités. Elle est un service de proximité créé dans une démarche de mutualisation des compétences et des moyens. En décembre 2016, Ingénierie 61 compte 304 adhérents et étend son territoire puisqu'elle représente 70 % de la population, soit 202 500 habitants (170 600 en 2015). La couverture du territoire a ainsi progressé de 19 %.

En 2016, Ingénierie 61 a aussi élargi son champ d'intervention, notamment dans des domaines complexes comme le patrimoine immobilier (rédaction d'actes, transfert de biens, etc.), la construction et la maintenance des bâtiments, les ressources humaines (gestion des carrières, recrutement, formation), les espaces verts, l'environnement, les marchés publics, l'assistance juridique, l'état civil, l'informatique, les établissements d'enseignement et la restauration scolaire, l'action culturelle (écoles de musique, musées, etc.), la petite enfance, le contrôle de gestion, la dématérialisation.

Elle a intégré également la mission d'assistance pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. ~

## L'Agenda d'Orne-Métropole

**2 avril 2015** : installation du nouveau conseil départemental

**2 octobre 2015** : adoption à l'unanimité de la stratégie « l'Orne au cœur de la Normandie en 2030 »

**4 décembre 2015** : vote à l'unanimité du volet sur l'innovation territoriale du projet « l'Orne au cœur de la Normandie en 2030 »

**25 mars 2016** : adoption à l'unanimité de la création de l'association Orne Métropole

**30 juin 2016** : installation de l'association Orne Métropole

**2 décembre 2016** : vote à l'unanimité pour le développement d'une stratégie de marque et pour le changement de nom de l'agence Ingénierie 61

**10 janvier 2017** : adoption à l'unanimité de l'Assemblée générale extraordinaire d'Ingénierie 61 pour la création d'Orne Métropole

Adhérents au 31 décembre 2016 : 24 EPCI, 278 communes, 2 syndicats.

**Un diplôme de « Conseiller mobilité et insertion »**

Cette nouvelle formation diplômante est proposée par le Laboratoire de la Mobilité Inclusive. Il s'agit d'un diplôme inter-universitaire délivré par l'École d'urbanisme de Paris, rattachée aux Universités Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) et Paris-Est Marne-La-Vallée (UPEM). La formation permet d'aborder, entre autres, les pratiques et comportements de mobilité, les questions sociales de mobilité et les politiques publiques, le système des acteurs de la mobilité et de l'insertion, les savoir-faire opérationnels du CMI, etc.

**Les petites villes publient leur manifeste**

L'Association des petites villes de France (APVF) publiera le 14 mars prochain un manifeste des élus de petites villes à l'occasion de l'élection présidentielle. Ce recueil contenant des propositions et des préconisations sera adressé à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle qui seront invités à réagir et à se positionner. Pour l'APVF, le nouveau quinquennat et la nouvelle législature doivent être placés sous le signe des collectivités à taille humaine et de l'équilibre des territoires.

**Annuaire des acteurs de l'environnement sonore**

Le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) publie son annuaire des acteurs de l'environnement sonore 2017. Cette 19<sup>e</sup> édition constitue un inventaire des quelque 6 000 acteurs intervenant dans le domaine de l'amélioration de l'environnement sonore, qu'ils soient privés ou publics. Il permet d'identifier, suivant les besoins de chacun, les personnes *ad hoc* dans des

**Sécurité**

**Brigades territoriales de contact : début de l'expérimentation**



Bruno Le Roux, le ministre de l'Intérieur, a lancé le 13 février 2017 l'expérimentation nationale du dispositif des « Brigades territoriales de contact ». Expérimenté depuis le 1<sup>er</sup> février 2017 pour une période de six mois, ce dispositif sera mis en place dans 24 départements, au sein de 30 brigades. Il poursuit l'objectif de renforcer la qualité de la relation qu'entretiennent les gendarmes avec les élus et la population, dans le cadre d'un service de

proximité. Ces brigades seront équipées de nouveaux moyens technologiques permettant aux gendarmes de traiter sur le terrain une part importante de l'activité auparavant effectuée dans les locaux de leur unité. Selon le ministre de l'Intérieur, le dispositif contribuera également à préserver la qualité du maillage territorial de la gendarmerie qui compte 3 111 brigades réparties sur l'ensemble du territoire français.

**Réseaux**

**Aménagement numérique du territoire : la Cour des comptes confirme les inquiétudes du Sénat**

Hervé Maurey, sénateur de l'Eure et président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, salue le rapport de la Cour des comptes sur le déploiement des réseaux fixes à haut et très haut débit. Ce travail, selon lui, corrobore le constat et les propositions formulés par le Sénat dans le rapport d'infor-

mation *Couverture numérique des territoires : veiller au respect des engagements pour éviter de nouvelles désillusions* du 25 novembre 2015. La Cour des comptes confirme, en effet, les fragilités et les risques du plan France très haut débit, qui compromettent l'objectif d'une couverture à 100 % de la population en très haut débit en 2022, dont 80 % en fibre optique. En effet, l'objectif à mi-parcours d'une couverture à 50 % n'aura été atteint qu'en mobilisant très largement les réseaux existants en cuivre et en câble, et en concentrant les déploiements dans les zones les plus denses, toujours selon le rapport. La Cour réévalue également le montant nécessaire pour mener à bien ce plan à 34,9 milliards d'euros contre 20 milliards budgétés par le gouvernement. Hervé Maurey appelle ainsi ce dernier à tenir véritablement compte de ces mises en garde et propositions convergentes, afin de réviser le programme de déploiement du très haut débit.

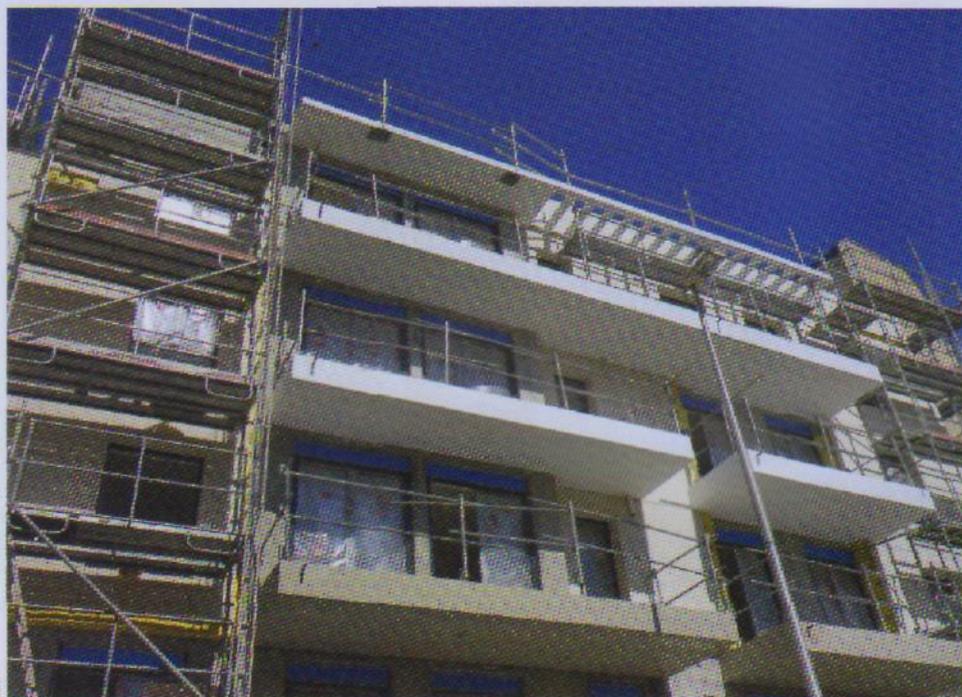


Hervé Maurey, sénateur de l'Eure.

**Fiscalité****De nouvelles dispositions pour certaines communautés d'agglomération nouvelle**

Le Sénat a définitivement adopté, le 16 février 2017, la proposition de loi relative aux modalités de calcul du potentiel fiscal agrégé des communautés d'agglomération issues de la transformation de syndicats d'agglomération nouvelle. Elle vise à maintenir, en 2017, le mécanisme de pondération bénéficiant aux communautés d'agglomération issues de la transformation de syndicats d'agglomération nouvelle (SAN), pour le calcul du potentiel

fiscal et du potentiel fiscal agrégé servant de base au calcul de la dotation d'intercommunalité et du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce mécanisme, qui confère un avantage fiscal à ces communautés d'agglomération, avait été diminué par l'article 79 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2016. L'Assemblée nationale avait déjà approuvé ce texte le 9 février dernier.

**Accessibilité****Les bailleurs sociaux devront adapter le parc social**

Le gouvernement a signé une convention avec l'Union sociale pour l'habitat (USH) pour l'adaptation des logements et du cadre de vie du parc social à la perte d'autonomie des résidents liée au vieillissement ou au handicap. Cette convention d'une durée de trois ans vise à mobiliser les bailleurs sociaux autour des besoins relatifs à la prise en compte de la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap dans tous les registres de la gestion patrimoniale, locative, sociale et de proximité. « Le parc social doit permettre l'accueil et le maintien à domicile de chacun, dans des conditions de confort et de sécurité appropriées », a déclaré la ministre du logement, Emmanuelle

Cosse. Cette signature engage le mouvement HLM sur trois axes vis-à-vis de l'État : développer une offre de logements adaptés ; améliorer l'articulation avec les politiques locales ; encourager l'innovation et capitaliser les bonnes pratiques. Pour Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, « cette nouvelle convention permettra de sensibiliser et de mobiliser les bailleurs sociaux aux nouveaux besoins d'habitat des personnes handicapées. Aujourd'hui, la demande est de développer des formules alternatives entre le domicile privé et l'établissement médico-social garantissant à la fois inclusion sociale et vie autonome ».

► domaines aussi variés que le bâtiment, l'industrie, la santé...

**4 700 projets financés par le FSIL en 2016**

En 2016, le fonds de soutien à l'investissement local (Fsil) a permis de financer 4 700 projets. Au total, cela représente 3,2 milliards d'euros d'investissement. Sur cette somme, un milliard provenait du fonds (dont 200 M€ au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux). Dans le détail, 50 % des projets correspondaient à des investissements de services au public et cadre de vie, 27 % à des travaux de mise aux normes et d'accessibilité des équipements publics et 23 % des projets concernant la transition énergétique et la rénovation des bâtiments publics.

**Gestion publique de l'eau : un kit gratuit**

France Eau Publique met gratuitement à disposition des collectivités locales un kit permettant d'opter pour la gestion publique des services d'eau et d'assainissement, ou de conforter ce choix. Il s'adresse aux élus et cadres territoriaux dans trois cas de figure principaux : les collectivités confrontées à des fusions de régies ; les collectivités se trouvant en fin de contrat de délégation de service public (DSP) et envisageant la gestion publique, ou aux services déjà en régie ou SPL souhaitant perfectionner leur gestion.

**10 M€ pour les infrastructures sportives de proximité**

À l'occasion du premier forum national des collectivités territoriales et des acteurs économiques du sport, qui s'est tenu le mois dernier à Montpellier, le secrétaire d'État aux Sports, Thierry

► Braillard, a annoncé qu'une enveloppe de 10 M€ dédiée aux infrastructures sportives de proximité allait être débloquée. « Dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, 20 M€ ont été affectés dont 10 M€ à l'Héritage 2024 pour financer — à hauteur de 50 % ou plus — avec les collectivités intéressées, des infrastructures sportives de proximité », a indiqué le secrétaire d'État.

#### Un nouveau service pour les élus

La Caisse des Dépôts a lancé la « Plate-forme numérique des territoires », un nouvel outil au service des élus et agents territoriaux. Cette interface numérique simplifiée leur permettra d'accéder aux offres du Groupe en faveur du développement territorial, et notamment aux services de Localtis, de mairie-conseils qui devient Territoires Conseils, ainsi qu'aux offres d'ingénierie et de financement de la Caisse des dépôts.

#### Les collectivités et la communication

Cap'Com, l'association professionnelle des communicants publics, vient de publier une étude menée auprès des directeurs généraux de service sur le regard qu'ils portent sur la fonction communication dans les collectivités locales. Il en ressort que 89 % des directeurs généraux jugent que les problématiques de la communication sont importantes dans la conduite des collectivités. Ainsi, 81 % des DG déclarent être en contact avec leur dircom de manière au moins hebdomadaire. Enfin, un tiers des DG jugent insuffisants les budgets et les effectifs alloués à la communication.

#### Congrès

### Les maires de grandes villes se rassembleront les 23 et 24 mars 2017



La ville de Bordeaux.

Tous les maires des grandes villes, présidents des grandes agglomérations et des métropoles de France vont se retrouver à Arras les 23 et 24 mars prochains à l'occasion des toutes premières Journées nationales de France urbaine. C'est la première fois, depuis la création de l'Association France Urbaine, née de la fusion de l'Association des Maires de Grandes Villes de France avec l'Association des Communautés Urbaines de France,

que les élus urbains sont invités à se réunir en « assemblée plénière » et à huis-clos pour échanger et fixer les grandes orientations du monde urbain pour demain.

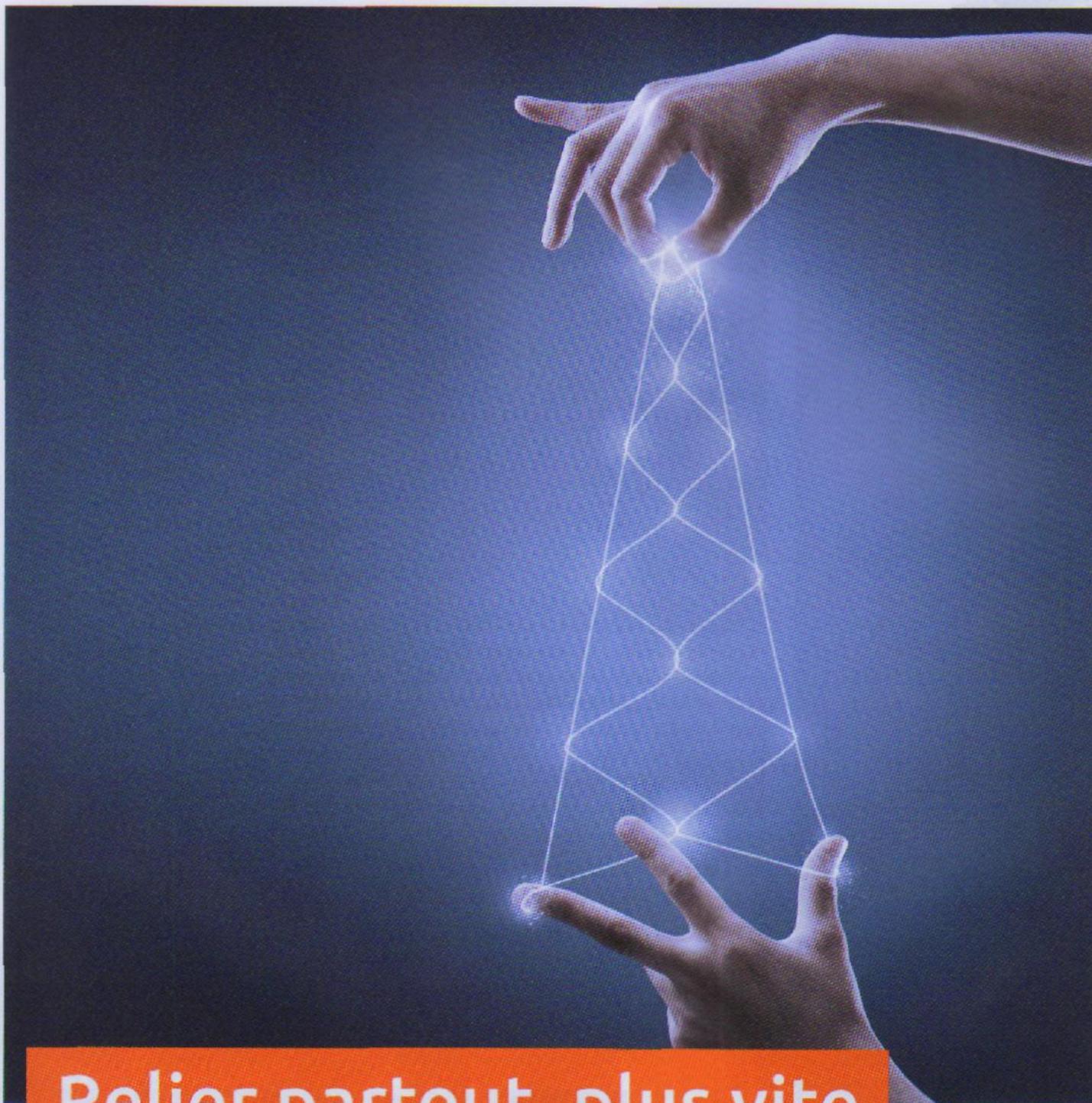
L'occasion pour les élus de débattre des grands enjeux pour le pays, du rôle des collectivités locales en particulier et, surtout, de formuler des propositions pouvant servir de « feuille de route » pour le futur gouvernement.

#### Finances

### Fonds d'urgence : 200 M€ pour 44 départements

L'État va, à travers son fonds d'urgence, distribuer 200 M€ d'aides à 44 départements en difficultés financières. Soit 24 départements de plus qu'annoncés en septembre dernier par le gouvernement. La répartition n'est toutefois pas uniforme. La moitié de la somme sera affectée à six départements, tout

particulièrement en difficulté : le Nord, la Seine-Saint-Denis, le Pas-de-Calais, le Val-de-Marne, le Val-d'Oise et la Guyane. Ce sont les départements où l'on trouve le plus d'allocataires des minimas sociaux et, par conséquent, là où les dépenses sociales pour les collectivités sont les plus élevées.



# Relier partout, plus vite

Opérateur d'infrastructures de transport et d'hébergement pour les médias et télécoms, TDF offre des solutions numériques adaptées partout en France. Positionné comme acteur ouvert et neutre avec ses 11 800 sites, ses services de diffusion audiovisuels, son réseau national Teraway, sa couverture Très Haut Débit mobile et fixe, ses solutions d'hébergement sur ses pylônes et toits-terrasses, ses 4 Proxcenters, son expertise dans la fibre, TDF apporte un mix technologique unique qui en fait un partenaire privilégié des acteurs locaux et des collectivités. TDF assure la diffusion des 35 chaînes de la TNT, des 900 radios FM, des réseaux nationaux de téléphonie mobile partout en France et la couverture en fibre optique (réseau Très Haut Débit) dans les zones peu denses.

 [www.tdf.fr](http://www.tdf.fr)

 **tdf** Relier partout, plus vite

## — Actualité des régions —

### **pbb octroie 107 M€ à la Métropole de Lyon**

La banque spécialisée dans le financement des investissements publics, a accordé un prêt d'un montant de 107 millions d'euros à la Métropole de Lyon. Ce prêt permettra d'assurer le financement du développement économique, de l'emploi, de la mobilité, des modes doux, la construction et l'entretien de collèges et le développement de projets urbains. La transaction a été conclue en décembre 2016.

### **Saint-Mandé : les leds sinon rien**

Dans le cadre de sa politique consacrée au développement durable, la ville de Saint-Mandé a fait remplacer les ampoules traditionnelles de son éclairage public par des ampoules LED. 650 lanternes ont ainsi été équipées fin 2016. « C'est une opération à visée écologique ; notre but est également de diminuer notre consommation d'énergie », indique-t-on à la mairie, qui se flatte d'être la première ville totalement équipée en LED. En plus d'être moins énergivores, les ampoules LED permettront également de moindres dépenses : 80 000 € d'économies sont attendues chaque année.

### **Mobilité électrique : Istres inaugure son réseau public**

La ville d'Istres vient d'inaugurer son réseau public de points de recharge pour véhicule électrique. Du nom d'Emouv', le service a été financé en partie par l'Ademe. Le projet a coûté 430 000 € au total. Sur cette somme, la commune a pris en charge 262 000 €. 56 points seront en service d'ici le mois de mai. Chaque borne sera munie de deux points recharges équipés d'une prise T2. La recharge pourra atteindre jusqu'à 22 kW.

### **Énergie**

## **Maisons-Laffitte : un partenariat pour la valorisation du fumier équin**



DR

La ville de Maisons-Laffitte et le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) ont décidé de capitaliser sur leur proximité géographique et leurs ressources communes, pour initier un partenariat inédit, visant à

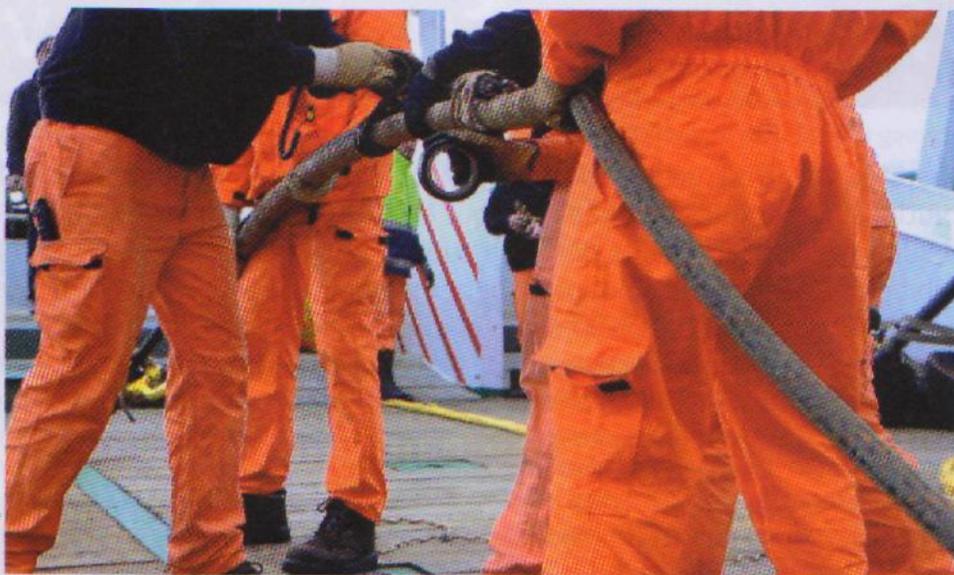
valoriser au sein de l'usine Seine aval les fumiers équins produits par le site hippique de Maisons-Laffitte. Environ 20 000 tonnes par an. Le SIAAP procède d'ores et déjà à la méthanisation des boues sur son usine depuis 1940, et traite chaque année plus de 130 000 tonnes de boues d'épuration. Ces boues produisent du biogaz qui représente une énergie renouvelable de plus de 400 GW/h par an. La valorisation de ces boues permet ainsi à l'usine d'être autonome énergétiquement à plus de 60 %. En transformant les ressources organiques issues des boues et des déchets équins en biogaz, voire en biométhane, réinjecté directement au réseau local ou valorisé sous d'autres formes, le SIAAP et la ville de Maisons-Laffitte veulent inscrire leur action dans la continuité de la loi relative à la transition énergétique. Les premiers essais opérationnels devraient débuter en 2020.

### **Réseaux**

## **La Guyane, la Guadeloupe et la Martinique reliées par un câble sous-marin**

À l'occasion d'un déplacement en Guyane, Stéphane Richard, président-directeur général d'Orange, a réaffirmé les investissements d'Orange sur le très haut débit dans cette région, notamment sur la

fibre et la 4G. 80 % de la population sera couverte en 4G d'ici la fin de l'année. Le P-DG a également annoncé la construction d'un nouveau câble sous-marin qui reliera la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe. Le but est d'accompagner la forte croissance des usages numériques et l'explosion des données d'une part, et d'améliorer la qualité du réseau. D'une longueur totale de 1 900 km, ce nouveau câble devrait être mis en service au second semestre 2018, pour un investissement de 35 millions d'euros.

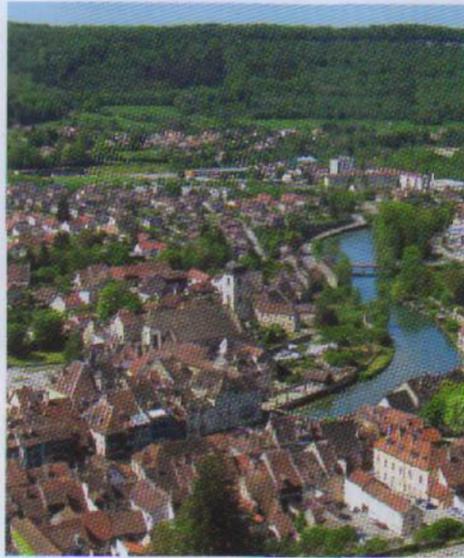


© Orange

**Réseaux**

## La Bourgogne Franche-Comté expérimente le très haut débit hertzien

Pour apporter des solutions rapides à des territoires non couverts par la fibre optique avant 2022, la région Bourgogne-Franche-Comté a lancé une expérimentation de desserte très haut débit par voie hertzienne en 4G fixe. La fréquence sera dédiée uniquement aux données internet. L'expérimentation 4G fixe est conduite sur les fréquences de la boucle locale radio du WiMax (3,4 Ghz-3,5 Ghz) grâce à une autorisation spécifique de l'ARCEP. L'expérimentation en cours concerne une centaine d'abonnés sur les deux sites sélectionnés en Saône-et-Loire, à Montcenis et Gergy. Pour mémoire, la région Bourgogne-Franche-Comté a lancé un plan de soutien sans précédent au déploiement Très haut débit par fibre optique. La région, qui souhaite l'accélération du déploiement du Très haut débit terrestre porté par les départements, vient ainsi de décider de l'augmentation de 45 % des crédits alloués pour tout le territoire régional (162 millions d'euros).



Pour la seule Saône-et-Loire, 5,5 millions d'euros s'ajouteront ainsi aux 25 millions initialement prévus, et 5,5 millions supplémentaires pourront être accordés en fonction de la rapidité effective du déploiement.

### Budget participatif : c'est reparti à Metz !

Fort du succès de l'opération, la ville de Metz reconduit pour la 4<sup>e</sup> année consécutive son dispositif de budget participatif. Ainsi, jusqu'au 19 mars 2017, les Messins sont invités à déposer, sur le site de la ville, leurs idées pour améliorer le cadre de vie de leur quartier. Ces dernières doivent respecter trois critères : le projet doit profiter au plus grand nombre de citoyens. Il doit correspondre aux compétences municipales : espaces verts, propreté, urbanisme, éducation, culture, sport, développement durable, etc. Enfin, l'idée doit relever des dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de la mise en place d'équipements ou d'installations (aires de jeux, city stades, mobilier urbain, points d'eau, éclairage...).

**Dramix®**

**5D**

**4D**

**3D**

**BEKAERT**

better together

Avec l'habitat modulaire béton, il devient simple et facile d'investir dans une construction durable...



La fibre métallique structurelle s'invite dans les bétons technologiques pour répondre à toutes les formes de projets.



**CUBIK-HOME**  
26 rue du vieux magny  
FR-58470 Magny-Cours  
+33(0)3 86 57 90 56

Pour plus de renseignements :

[gilles.exel@bekaert.com](mailto:gilles.exel@bekaert.com)

[www.cubik-home.com](http://www.cubik-home.com)



**Toulouse attribue le marché de son téléphérique à Poma**

La société de mobilité de l'agglomération toulousaine a signé, le 6 février, avec le groupement POMA le marché de conception, réalisation et maintenance du Téléphérique urbain sud. Celui-ci reliera dès 2020 l'Oncopole, le CHU Rangueil et l'université Paul-Sabatier, en parcourant près de trois kilomètres en 10 minutes. Proche de la capacité d'un tramway avec 14 cabines de 35 places accessibles et une fréquence soutenue, il pourra transporter 1 500 personnes par heure dans chaque sens.

**Paris : 1,5 M€ dédié aux projets innovants pour la solidarité alimentaire**

Lors du vote du budget participatif 2016, les Parisiennes et les Parisiens ont plébiscité la lutte contre le gaspillage alimentaire. Antoinette Guhl et Pauline Véron, adjointes à la maire de Paris, lancent dans ce cadre un appel à projets pour permettre à des structures d'intensifier leurs actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et apporter des solutions à la question des surplus de la restauration et de la distribution.

**Économie**

**Saint-Étienne Métropole : une convention de partenariat en faveur du développement local**



DR Gaël Perdriau, président de Saint-Étienne Métropole, et Marc Abadie, directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts.

Marc Abadie, directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts, et Gaël Perdriau, président de Saint-Étienne Métropole, ont signé, le 27 janvier, une convention de partenariat pour le développement des projets du territoire. Par cette convention, la Caisse des Dépôts va co-financer des études et des dispositifs, à hauteur de 300 000 € pour soutenir et accompagner Saint-Étienne Métropole dans l'exercice de ses compétences,

du développement économique, du cadre urbain et des transitions numérique et énergétique du territoire métropolitain. De plus, la Caisse des Dépôts apportera son soutien en ingénierie technique et financière, prêts sur fonds d'épargne ou en investissements en fonds propres, pour la réalisation des projets inscrits dans le cadre de ce partenariat. La convention est valable pour la période 2017-2019.

**Énergie**

**Grand Paris : vers la création d'une unité de production de biogaz**

Le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF), le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de la région parisienne (SYCTOM) et GRDF, initiateur

du projet, ont signé le 26 janvier 2017 une convention avec la ville de Paris, la ville de Gennevilliers, Haropa-Ports de Paris, la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France et le Groupement national de la restauration pour développer, sur le site du port de Gennevilliers, un ambitieux projet d'unité de production de biogaz par valorisation des déchets organiques de la région capitale. Ce projet a pour but d'atteindre quatre objectifs complémentaires. Premièrement, mettre à disposition des collectivités locales et des entreprises de restauration franciliennes un outil leur permettant de satisfaire à leurs nouvelles obligations légales en matière de valorisation organique des déchets fermentescibles. Deuxièmement, contribuer à atteindre les objectifs de développement fixés par la loi de Transition énergétique. Troisièmement, favoriser le développement de nouvelles filières de mobilités urbaines. Enfin, conforter la filière agricole francilienne en lui permettant la valorisation locale de ses coproduits et en lui assurant, par l'épandage du digestat issu de la méthanisation, le bénéfice d'engrais naturels.



DR

A photograph of two men in business suits and high-visibility yellow vests standing in a large industrial parking lot. They are engaged in a conversation, with one man gesturing towards the background. In the background, there are several large white semi-trailers parked in front of a long, low industrial building with a corrugated metal roof. The sky is clear and blue. The overall scene suggests a professional meeting or site inspection in a logistics or industrial setting.

**Pour  
dynamiser  
votre territoire,  
rien de tel  
qu'un vrai  
partenaire**

**Confiez nous  
vos fonciers  
pour du  
développement  
logistique**

**Entretien avec  
Jacques JP Martin**

maire de Nogent-sur-Marne,  
1<sup>er</sup> vice-président de l'Amif

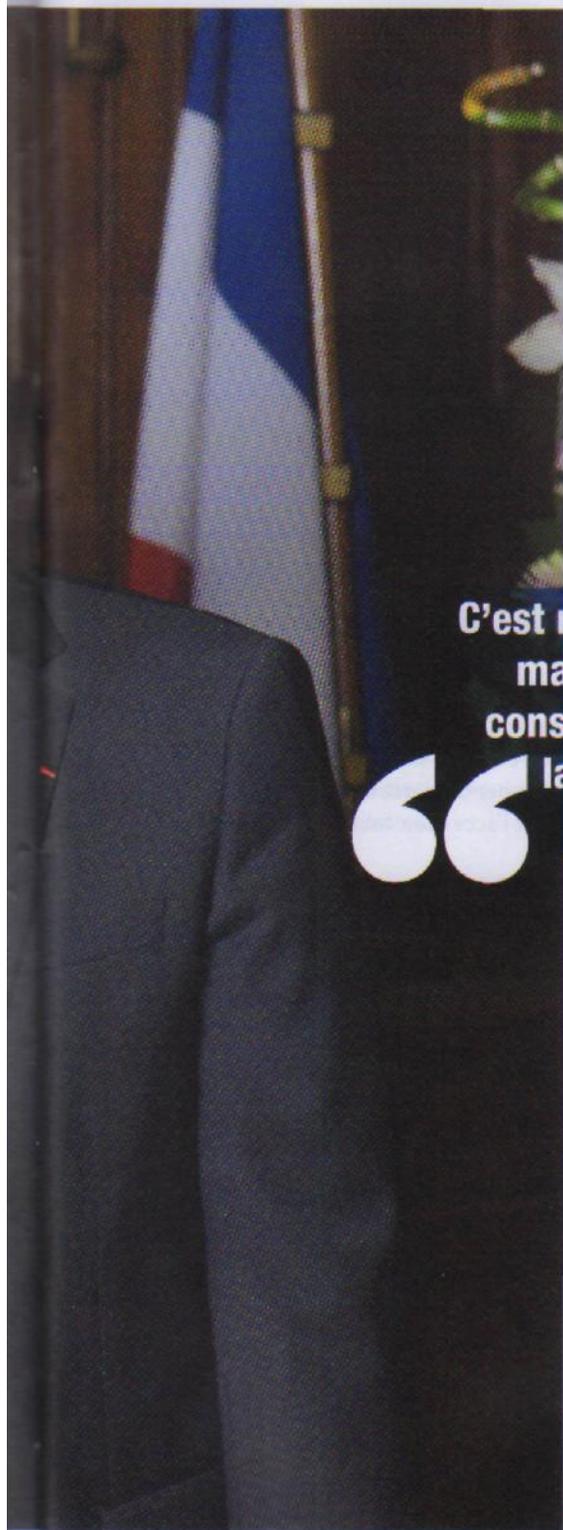
**et Sylvine  
Thomassin**

maire de Bondy,  
secrétaire générale  
de l'Amif



**« Nous militons pour que  
la commune réinvente  
son modèle »**

Elle est secrétaire générale de l'association des maires d'Île-de-France (Amif). Il en est le premier vice-président. Sylvine Thomassin et Jacques JP Martin, respectivement maire de Bondy (93) et maire de Nogent-sur-Marne (94), livrent leurs réflexions sur la construction de la métropole du Grand Paris, la ruralité, le logement, l'implication des élus franciliens dans la candidature de Paris aux JO 2024 ou encore l'absence des questions communales dans les débats de l'élection présidentielle. Entretien.



C'est nous, les  
maires, qui  
construisons  
la ville de  
demain

© Mélanie Robin

**D**ans quelques semaines aura lieu le premier tour de l'élection présidentielle. Quel(s) message(s) les maires d'Île-de-France souhaitent-ils envoyer aux candidats ?

**Jacques JP Martin :** Tout d'abord, je regrette que le sujet des collectivités locales en général, et des communes en particulier, ne soit pas plus souvent évoqué dans les débats entre candidats à l'élection présidentielle. C'est pourquoi,

avec le Forum Métropolitain du Grand Paris, nous comptons organiser une rencontre avec l'ensemble des candidats ou leurs représentants pour échanger sur leur vision du processus métropolitain. Dans ce cadre, la baisse sans précédent de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) fait bien évidemment partie des préoccupations majeures des maires franciliens. Si dans l'ensemble nous acceptons de participer à l'effort national de redressement des finances publiques, nous voulons que cela se fasse avec moins de brutalité et plus d'accompagnement dans le cadre d'un pacte financier entre véritables partenaires. Par ailleurs, l'État ne doit plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles.

**Quels seront les grands « sujets » de l'Amif en 2017 et 2018 ?**

**JJPM :** Les maires dans l'exercice de leur fonction doivent faire face à de nombreuses problématiques, qui sont de plus en plus complexes. L'Amif met donc un point d'honneur à leur apporter des clés de compréhension et un accompagnement. Cette année encore, nous organiserons trois colloques qui, avec nos 12 commissions thématiques, nous servent de laboratoires d'idées. Un premier sera organisé en juin sur la ruralité, un second à la rentrée scolaire sur l'éducation et le dernier, qui arrivera en novembre, portera sur le secteur de la santé. Pour préparer au mieux ces manifestations, de grandes enquêtes seront conduites par l'Amif sur ces différents sujets. Nous proposerons également aux élus locaux plusieurs formations. Trois sont actuellement prévues : sur le passage du PLU au PLUi, sur le droit de préemption, sur le stationnement et sur la médiation sociale. Enfin, en novembre 2017, les élus locaux de l'Amif seront invités à participer au traditionnel voyage d'études qui cette année se déroulera à Copenhague. Ce sera l'occasion de nous enrichir de l'expérience d'une organisation territoriale différente, notamment sur les questions de gestion de l'eau, du développement du numérique, des transports et autres.

**L'Île-de-France fait l'objet de changements institutionnels impactants. Quels**

**sont les points sur lesquels l'Amif portera une attention particulière ? L'Association a-t-elle une influence dans le processus de construction métropolitain ?**

**JJPM :** La première chose sur laquelle nous serons particulièrement attentifs, sera de faire en sorte que la voix des maires continue de peser dans le processus métropolitain. Avec la mise en place de la Métropole du Grand Paris et la finalisation des nouvelles intercommunalités, les maires doivent pouvoir se réunir, échanger et porter ensemble des positions fortes sur l'organisation métropolitaine car ils en sont le cœur. Pour ce faire, l'Amif a indiqué qu'elle renforcerait sa collaboration avec le Forum Métropolitain du Grand Paris. Ensemble, nos deux organisations s'attacheront à réduire la fracture entre Petite et Grande Couronne tout en veillant à ce qu'aucune commune, notamment rurale, ne soit mise en marge de la Métropole. Nous sommes mobilisés pour définir, porter et obtenir une véritable politique d'aménagement de nos territoires afin d'assurer un égal accès des habitants aux services publics et garantir les complémentarités entre territoires ruraux et urbains.

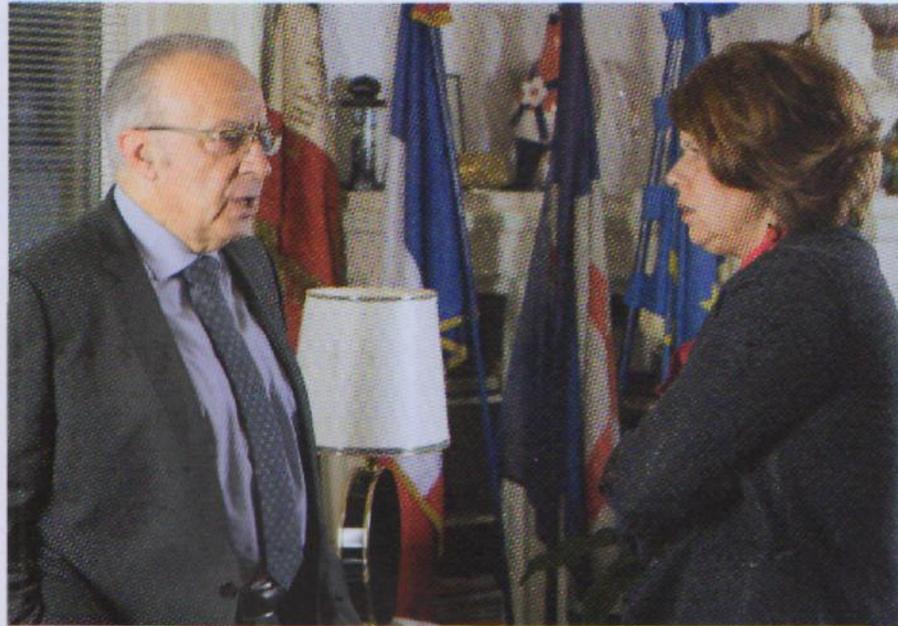
**La ruralité est une question cruciale en Île-de-France où 70% des communes sont rurales. Comment trouver un équilibre entre les grands territoires urbains d'Île-de-France et les territoires ruraux ?**

**JJPM :** Vous avez raison de le rappeler, l'Île-de-France se compose en majorité de communes rurales. Tout comme leurs consœurs dites urbaines, elles participent pleinement au développement économique et à l'attractivité de la Métropole et du territoire francilien. Cette diversité est une force, et l'Amif œuvre pour ne pas voir entériner une Île-de-France à plusieurs vitesses. Pour ce faire, nous utilisons notre statut d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour jouer notre rôle de lanceur d'alertes sur des sujets vitaux comme le développement du numérique ou le maintien des services publics locaux, particulièrement criants en ce qui concerne les déserts médicaux. Notre dernière enquête sur le sujet avait d'ailleurs révélé que 27% des communes rurales franciliennes disposent d'un médecin généraliste et qu'elles sont 36% à avoir été contraintes de réduire, voire de supprimer, certains services à la popula-

tion. Mais au-delà, nous militons pour que la commune réinvente son modèle et c'est particulièrement vrai pour les communes rurales. Nous cherchons donc à les orienter vers des stratégies post-intercommunales ou des communes nouvelles qui permettront d'assurer, par la mutualisation des moyens, de maintenir la qualité des services publics de proximité. En s'unissant, elles serviront au mieux l'intérêt de leur territoire et de leurs administrés.

**Le logement en Île-de-France reste une préoccupation principale pour les maires. Quelles sont vos propositions pour améliorer la situation toujours très tendue ?**

**Sylvine Thomassin :** La première chose que nous souhaitons, c'est que l'État nous permette d'assurer notre rôle de bâtisseur. C'est nous, les maires, qui construisons la ville de demain. La crise du logement est une réalité particulièrement palpable en Île-de-France et nous sommes en première ligne pour répondre aux craintes de nos administrés sur ce sujet. C'est pourquoi l'Amif s'attache à collaborer avec les différents acteurs du secteur. Nous avons pris part au groupe de travail Figeat sur la mobilisation du



© Mélanie Robin

foncier privé, participer à une conférence avec l'Observatoire régional du foncier et organiser notre propre colloque sur le thème « Les maires face au défi du logement ». Surtout, lors des séances de la commission « Habitat, logement, aménagement » que j'anime avec Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy, au sein de l'Amif, nous réfléchissons collectivement aux solutions que nous pouvons apporter à ce problème. De nombreuses

pistes sont mises sur la table : la mutation du foncier d'entreprises et des bureaux non occupés en logement ou encore développer un parcours résidentiel en intégrant l'accession sociale à la propriété.

**Récemment, l'Amif a réservé un accueil mitigé au « permis de louer ». Quelles sont vos réserves sur ce point précis ?**

**ST :** Le fait que le législateur se soit emparé du sujet de l'habitat indigne est



“ La première chose que nous souhaitons, c'est que l'État nous permette d'assurer notre rôle de bâtisseur  
Sylvine Thomassin

© Mélanie Robin

une bonne chose. Depuis plusieurs années, nous militons pour que le dispositif juridique se renforce et permette aux maires de lutter efficacement contre ce fléau. C'est une problématique que nous abordons fréquemment au sein de l'Amif. Le décret du 16 décembre 2016 instaurant un double régime de déclaration ou d'autorisation préalable de mise en location est en soi un premier pas. En revanche, pour l'appliquer, les communes devront mettre un nouveau service en place, former des agents qui auront la charge d'aller inspecter les locaux, délivrer les autorisations ou encore enclencher les processus d'amendes. Il faudra donc dégager des moyens supplémentaires et beaucoup de communes n'en n'ont pas la possibilité. Nous pensons donc que sans moyens supplémentaires accordés par l'État, les modalités d'application du décret entraîneront de nouvelles dépenses que beaucoup de municipalités ne pourront pas se permettre, renforçant ainsi le sentiment d'inégalité entre territoires.

#### **Les maires d'Île-de-France sont-ils toujours autant mobilisés pour la candidature de Paris pour les JO 2024 ?**

**JJPM :** L'adhésion des maires franciliens à l'accueil des Jeux olympiques en 2024 est massive. L'Amif fait d'ailleurs un travail de pédagogie auprès des élus locaux pour qu'ils puissent obtenir les réponses à toutes leurs interrogations. En décembre dernier, dans le cadre d'une séance de la commission « Développement économique », nous avons reçu Thierry Rey, ancien champion olympique et conseiller spécial au sein du Comité de candidature des Jeux olympiques et paralympiques Paris-Île-de-France 2024. Ce fut un débat très constructif qui a répondu aux quelques craintes que pouvaient avoir certains des élus locaux. Lors du prochain Salon des maires d'Île-de-France, l'Amif prolongera cette initiative en organisant une conférence sur le thème « Un moteur de la candidature Paris 2024 : les collectivités territoriales franciliennes ». De plus, tous les visiteurs pourront s'informer auprès des équipes de Paris 2024 qui aura son propre stand. Les candidatures aux JO 2024 et à l'exposition universelle 2025 sont des défis collectifs qui sont facteurs de cohésion sociale et d'ambition partagées. Notre mobilisation doit donc être totale pour les obtenir.

**ST :** Il est évident que les Jeux olympiques sont une véritable chance pour nos territoires.

En Seine-Saint-Denis notamment, où j'ai la chance de conduire mon mandat de maire, les JO apporteront de nouveaux équipements pérennes. Sportifs bien sûr, mais également en matière de logement. Le village olympique a été

pensé pour être reconverti en une zone d'habitations durable à la suite des jeux et profiter à la population. On y retrouvera des logements répondant aux plus hautes exigences écologiques, des crèches et des commerces. Avec la crise du logement que connaît l'Île-de-France, c'est une chance à saisir. ~

*Propos recueillis par Blandine Klaas*



**L'adhésion des maires franciliens à l'accueil des Jeux olympiques en 2024 est massive**  
**Jacques JP Martin**

© Mélanie Robin



DR

# Les élus luttent contre le gaspillage alimentaire

**Sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, les pertes et gaspillages représentent 10 millions de tonnes de produits alimentaires d'une valeur commerciale de 16 milliards d'euros tous les ans, selon l'Ademe. Des chiffres qui donnent le vertige.**



DR **Mieux ajuster les portions en fonction de l'âge des enfants est un moyen de limiter le gaspillage dans les cantines scolaires.**

**S**ur 46 millions de repas distribués dans les 470 lycées d'Île-de-France, on évalue le gaspillage à 7200 tonnes, soit 18 millions d'euros par an. À Villejuif, en région parisienne, le gaspillage alimentaire en restauration scolaire représente chaque année un montant de 450 000 euros. Un rapport de l'Ademe publié en septembre 2016 après analyse des cantines de 12 collectivités de la région Rhône-Alpes faisait un constat amer : un cinquième des produits achetés par une cantine (17%) est jeté. La liste est longue.

« La situation ne peut plus durer », estime Arash Derambarsh, un élu de la ville de Courbevoie, dans les Hauts-de-Seine, qui a milité, avec succès, pour l'adoption d'une loi sur les invendus alimentaires dans la distribution. Dernièrement, il a été missionné par la présidente de la région Île-de-France, Valérie Pécresse, pour la rédaction d'un rapport sur le gaspillage alimentaire dans toutes les entités dépendantes de la région. « En France, environ 10 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année dans les supermarchés, les hôpitaux, les prisons, la restauration collective et scolaire. Il faut changer nos comportements », s'insurge l'élu. Arash Derambarsh a fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire son cheval de bataille.

Certains élus le reconnaissent. Le gaspillage existe parce qu'ils ne savent pas toujours combien d'élèves déjeunent effectivement à la cantine. Des voix s'élèvent pour dénoncer des normes d'hygiène trop contraignantes. « 10 à 15% de repas supplémentaires sont confectionnés

chaque jour. S'ils ne sont pas consommés, ils seront jetés. Et ce n'est pas tout. Si un plat n'est pas consommé le jour même, vous ne pouvez pas le cuisiner une deuxième fois tellement les normes d'hygiène sont draconniennes, déplore un élu francilien. Avec

des normes moins contraignantes, il serait possible de limiter ce genre de pertes sans prendre aucun risque, bien sûr, pour les enfants ».

### Trouver des solutions

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, les établissements de restauration collective gérés par les collectivités ont l'obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. Une disposition prévue par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Les collectivités planchent sur la question et tentent la mise en place d'actions très diverses qui passent notamment par les circuits courts, le respect de la saisonnalité, le goût ou encore une meilleure gestion des repas en interne. Pour limiter le gaspillage, il est nécessaire de travailler sur toute la chaîne de production, de l'achat à la consommation. Ainsi, la Ville de Paris, dans ses recommandations pour la passation des marchés publics recom-

## Un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire en Île-de-France

**L**a lutte régionale contre le gaspillage intervient à plusieurs niveaux : sensibilisation et formation des équipes de restauration, modernisation des équipements de gestion de la demi-pension dans les lycées, mais aussi sensibilisation des jeunes eux-mêmes. Actuellement, 40 établissements volontaires sont engagés dans des opérations visant à diminuer la quantité de produits non consommés. Les initiatives sont diverses : le lycée Blaise-Pascal d'Orsay (91) a ainsi mis en place des tables de tri avec une balance intégrée pour que les élèves puissent se rendre compte de ce qu'ils jettent. Au lycée Honoré-de-Balzac, à Paris 17<sup>e</sup>, une assiette plus petite et de couleur différente est à la disposition de ceux qui le souhaitent afin que chacun adapte sa portion à la taille de son appétit. Autre exemple au lycée Jacques-Feyder d'Épinay-sur-Seine (93), des ateliers cuisine ont été mis en place avec pour objectif de faire aimer les légumes et ainsi éviter que courgettes ou haricots verts ne finissent à la poubelle comme c'est trop souvent le cas.

Par ailleurs, la région a édité en septembre une brochure « Agir sur son territoire » consacrée à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Destinée aux élus et aux agents des collectivités territoriales, celle-ci doit les aider à « mieux identifier les actions qu'ils peuvent mener auprès des consommateurs ou distributeurs, mais également, plus en amont, au stade de la production agricole et de la transformation agro-alimentaire ». Car la lutte contre le gaspillage alimentaire se joue à tous les niveaux, du producteur au plateau. Dans le même esprit, le service prévention des déchets de la région Île-de-France a édité un guide à destination des élus qui synthétise une approche des actions qu'il est possible de mettre en place pour lutter contre le gaspillage alimentaire par domaine de compétence des collectivités. L'idée étant de rappeler que l'on peut effectivement agir sur la restauration scolaire et collective, mais il faut également le faire lors de manifestations sportives, dans le cadre de l'éducation ou des commandes de marchés publics.

mande un travail sur le gaspillage alimentaire. Les actions de lutte contre ces gaspillages permettront en outre d'atteindre l'objectif zéro déchet en Île-de-France. Une multitude d'initiatives peuvent être prises dès le stade de la commande. Ainsi, de nombreux services de restauration scolaire n'appliquent plus le principe de « table ouverte » et prennent les inscriptions à l'année. Certains recourent à des logiciels d'optimisation des réservations qui permettent d'ajuster au plus près les quantités commandées. La préparation en flux tendu permet de se rapprocher le plus possible des besoins.

« À Courbevoie, nous avons installé des tables de tri et obligeons les élèves à recycler. Nous avons également mis en place la pratique du doggy bag qui permet aux élèves qui n'auraient pas terminé leur dessert de le conserver pour la récréation ou le goûter. Bien entendu, cela ne s'applique que pour certains fruits et produits secs », affirme l' élu de Courbevoie. La ville d'Ivry a choisi la mise en place d'un double-menu. « Lorsque l'enfant fait son propre choix et qu'on ne lui impose pas le menu, il mange ce qu'il a choisi. Nous avons eu de très bons résultats sur la gaspillage alimentaire avec le



double menu. Il faudrait également travailler sur les grammages et les portions car il n'est pas normal qu'un enfant de 6 ans et un enfant de 10 ans reçoivent les mêmes quantités de nourriture. En réduisant certaines portions, nous pouvons améliorer nos résultats sur le gaspillage alimentaire. Enfin, installer une table de tri permet non seulement d'atteindre les objectifs sur la collecte des biodéchets, mais les enfants prennent conscience de ce qu'ils jettent. Nous commençons à équiper toutes nos écoles de tables de tri + double menu + prévention, nous avons déjà des résultats », affirme un élu de la ville. Dans le cadre d'une gestion déléguée, les actions se multiplient sous la pres-

sion quelquefois des délégataires. « Pour servir des centaines de repas, il faut s'assurer qu'au niveau des matières premières on puisse avoir les volumes nécessaires. Nous travaillons de plus en plus avec les chambres d'agriculture afin de se renseigner sur une région, d'avoir le volume nécessaire en denrées et la bonne saisonnalité. En fonction des informations que la chambre d'agriculture nous fournit, nous proposons à nos clients des menus qui tiennent compte de ces informations », explique Vanessa Pannier, diététicienne et chef de produit chez Elior. Antoine Vernier, du Service Consommation et Prévention et Gaspillage Alimentaire de l'Ademe, considère qu'avoir des moyens humains pour connaître son gaspillage et en parler, c'est se donner les moyens d'une action efficace. Il évoque par ailleurs le matériel utilisé pour la pesée, relativement simple, un équipement au prix dérisoire par rapport aux économies engendrées.

### La sensibilisation des enfants-convives

La ville de Creil a choisi se sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire



## Une table de tri pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Le conseil départemental de l'Ardèche teste depuis quelques semaines, dans le restaurant du collège le plus important de Privas, un nouvel équipement qui, à terme, devrait permettre de limiter fortement le gaspillage alimentaire. C'est d'une table de tri dont il s'agit, développée en partenariat avec le groupe Precia Molen, installé à Privas et spécialisé dans les instruments de pesage industriel. L'enjeu est de taille. Le département sert 1 300 000 repas par an dans les cantines des collèges. Or chaque élève jette entre 180 et 200 grammes de déchets par repas, soit environ 250 tonnes de débris par an.

Le prototype présenté lors d'une réunion de préparation du budget du département a fait l'unanimité.

Cette table affiche le poids de chacune des 3 poubelles, la première étant destinée aux emballages, la deuxième aux déchets alimentaires et la dernière pour le pain. « Probablement faudra-t-il



aller plus loin et traiter ces données. Les matériels intégrés dans la table sont communicants, ils peuvent transmettre les informations à des PC ou des tablettes avec les moyens techniques modernes d'aujourd'hui. Ainsi,

les élèves pourraient suivre l'évolution au quotidien de la quantité de déchets produite », nous apprend le fabricant. Déjà, le conseil départemental prévoit l'acquisition de 3 nouvelles tables de tri courant 2017.

en organisant un concours de l'école qui produit le moins de gâchis dans les cantines scolaires. Quinze restaurants ont participé à cette opération. Dans chaque établissement participant, le pain, les laitages et les desserts ont été pesés chaque jour pendant 2 semaines. L'objectif était de réduire le gaspillage de manière significative et que les enfants soient les acteurs de cette initiative. Les grands vainqueurs ont reçu de la société Elixor, le prestataire, un babyfoot et un lot de livres d'une valeur de 400 euros. Pour Vanessa Pannier, « il est essentiel de travailler avec les enfants-convives. Il est important de les rendre acteurs de ce qu'il se passe dans leur assiette. Comment faire pour que les enfants mangent ces produits mal-aimés ? Nous travaillons avec eux sur des recettes, des mélanges ou des assaisonnements afin que ces aliments soient mieux consommés. Toutes ces petites actions contribuent à la chasse au gaspi ». Par ailleurs, la loi préconise désormais un travail de sensibilisation auprès des jeunes publics, en intégrant la lutte contre le gaspillage alimentaire au parcours scolaire.

D'autres, à l'instar de la mairie de Toulouse, font intervenir de grands noms de la restauration pour redonner un peu de goût dans les assiettes.

### L'apport positif des outils numériques

Selon l'élu de Courbevoie Arash Derambarsh, les outils numériques peuvent aider à limiter le gaspillage alimentaire. « Au Danemark, rapporte-t-il, les élèves connectés reçoivent un message par voie numérique grâce auquel ils peuvent s'inscrire à la cantine. On gère ainsi mieux les stocks ». Vanessa Pannier, diététicienne et chef de produit chez Elixor, confirme que le numérique constitue un outil intéressant puisqu'il donne à la collectivité un premier indicateur : « de plus en plus, on peut compter sur les informations délivrées par les parents : mon enfant va manger ou pas aujourd'hui. C'est un indicateur qui permet de ne pas transporter des repas qui sont malgré tout fabriqués et de les redistribuer ». Une application baptisée Bon'App a été mise en place par le groupe Elixor à la rentrée scolaire 2016. L'appli constitue un plus dans la gestion de la présence de l'enfant : en un clic, il est possible d'inscrire ou désinscrire son enfant de la can-

## Gaspillage alimentaire : l'Ademe accompagne les collectivités locales

**Antoine Vernier, Service consommation, prévention et gaspillage alimentaire de l'Ademe**

Afin de soutenir les démarches collectives anti-gaspi les plus ambitieuses, l'Ademe a lancé en 2016 l'opération baptisée « mille écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ». Dans le cadre de cet appel à projets, les collectivités devaient être capables d'engager plus de 30 % de leurs établissements scolaires vers un objectif de réduction de 30 % du gaspillage alimentaire d'une année sur l'autre. Ils ont pour cela reçu une aide forfaitaire, 750 euros pour chaque école primaire ou maternelle et 1 500 euros par collège pour la mise en place de leurs actions : achat

du matériel d'éducation ou de pesée, sollicitation d'un bureau d'études, etc. Nous avons dépassé notre objectif puisque ce sont finalement 1 100 écoles et collèges qui ont bénéficié du dispositif. L'agence a mis en œuvre un second dispositif concret qui consiste à soutenir l'association Unicités. Cette dernière place des jeunes de 18 à 25 ans qui effectuent leur service civique auprès des collectivités locales. Leur mission consiste à accompagner les équipes de cuisine et les enfants dans la pesée des restes alimentaires, de manière à mettre en place des actions correctives.

tine 2 jours ouverts à l'avance. « Des villes pilotes testent notre application. En interne, elle permet de répondre à toutes les questions d'hygiène et de traçabilité. Grâce aux applis, on dispose aujourd'hui d'informations sur la provenance d'un produit, sa qualité, etc., des informations qui seront aussi utiles aux parents d'élèves qui seront rassurés sur les produits que vont manger leurs enfants à la cantine ».

L'après-service peut faire appel à des applications pour quantifier le nombre de repas restants et, en même temps, se mettre en connection avec les associations caritatives du secteur qui récupéreront les repas non consommés. C'est tout un système qui peut être mis en place pour un coût infime pour le contribuable et qui permettra d'économiser les deux-

tiers du gaspillage alimentaire dans notre pays, selon Arash Derambarsh.

« Nul besoin d'être expert pour lutter contre le gaspillage. Ce qui est important, c'est d'avoir conscience de ce gaspillage. Pour cela il faut observer, peser pour savoir à quoi il correspond en volume, d'où il provient, quelles en sont les causes, etc. Ensuite, très naturellement, chacun peut apporter sa contribution », affirme Antoine Vernier. Preuve qu'il est possible d'agir efficacement, la commune de Mont-Sartoux, 11 000 habitants, est parvenue à réduire le gaspillage alimentaire dans ses écoles de 80 %. Les économies engendrées permettent à la municipalité de financer des repas 100 % bio, avec des aspects positifs pour le territoire puisque les agriculteurs locaux en profitent et sont aidés en cela à évoluer. Les parents d'élèves sont eux aussi satisfaits.

« Il n'y a pas une solution nationale à ce problème. Il faut générer du dialogue, sur la base de constats partagés. Chacun trouvera des solutions naturellement », considère-t-on à l'Ademe.

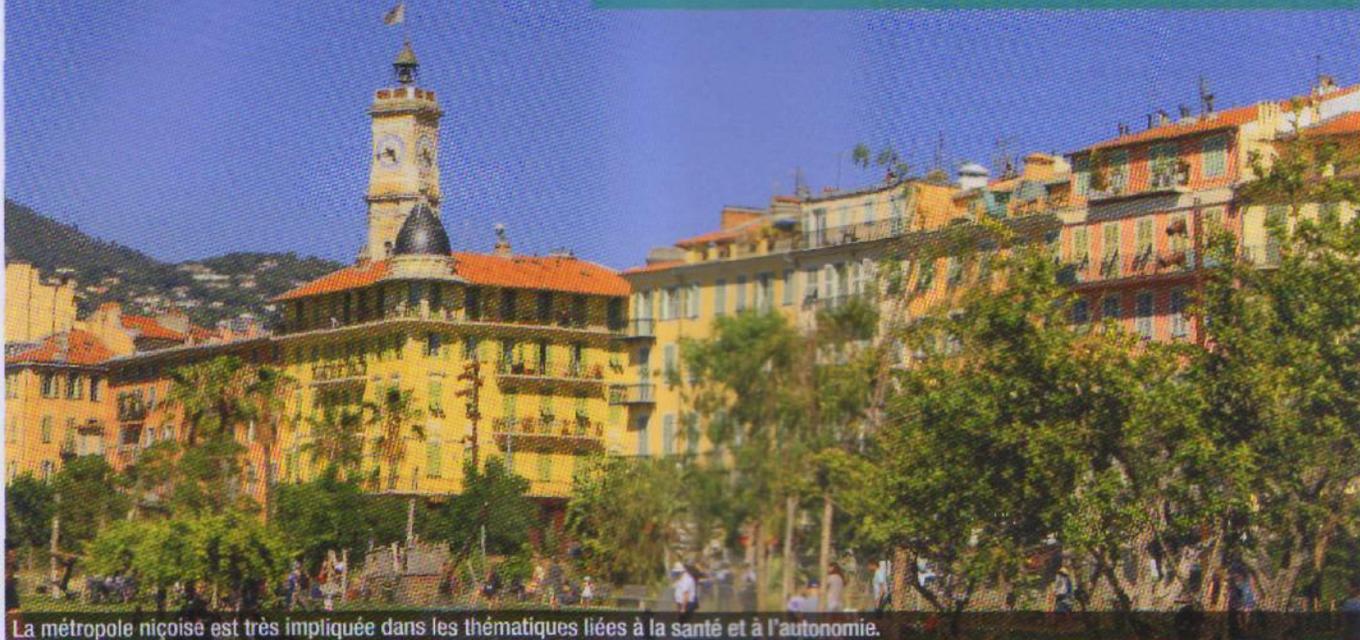
Toutefois, la question du gaspillage alimentaire pose un débat plus général : quelle est la place que l'on accorde à la sauvegarde de la nourriture ? Pour limiter le gaspillage, sommes-nous d'accord de prendre le risque qu'il n'y ait pas assez de nourriture ? Aujourd'hui, nous devons faire face à nos contradictions. ~

Blandine klaas



## Provence-Alpes-Côte-d'Azur

La métropole niçoise parie sur la santé connectée



© Ville de Nice

La métropole niçoise est très impliquée dans les thématiques liées à la santé et à l'autonomie.

**Pionnières sur la santé connectée et la silver économie, la ville de Nice et la métropole de Nice-Côte-d'Azur viennent d'initier un nouveau partenariat avec le monde entrepreneurial dans le domaine de la santé. Un moyen de poursuivre les actions qui permettront d'améliorer le bien-être des citoyens et faire de Nice une référence européenne en matière de santé connectée.**

**L**e territoire azuréen au sens large fait office de démonstrateur démographique de la France avec une démographie de 10 à 12 ans en avance sur les chiffres nationaux. Les actions que nous mettons en place en faveur du vieillissement et de l'autonomie auront valeur de modèle. Dans ce cadre là, nous essayons de nous allier avec des partenaires qui affichent les mêmes intérêts » explique Olivier Guérin, adjoint au maire de Nice délégué à la santé. C'est ainsi qu'une convention autour de la thématique de la santé connectée signée en début d'année par la ville de Nice et Engie Ineo engage l'entreprise partenaire à soutenir plusieurs projets, portés par la Ville et le CHU de Nice. Ces derniers liés à l'innovation santé permettront d'améliorer la qualité de vie des Niçois.

Congrètement, le groupe s'engage à verser 80 000 € pour le développement d'outils innovants dans le domaine de la e-santé. Pour sa part, la ville de Nice s'engage à mettre à disposition des locaux et une imprimante 3D. Parmi les nom-

breux projets, Engie Ineo participera au lancement d'une appli santé au service des citoyens, en complément du portail déjà existant. Elle leur apportera une multitude d'informations sur la prévention santé. Dans le cadre du projet Muse — Monitoring urbain, santé, environnement — sur la santé et l'environnement, des ateliers de sensibilisation à la préservation de la santé et de l'environnement seront mis en place à destination des enfants niçois. Par ailleurs, le groupe financera un chargé de projet dans le cadre l'espace éthique azuréen, le comité d'éthique du CHU de Nice. Il aura pour mission de démarcher, recevoir, sélectionner, instruire des dossiers de questionnements éthiques qui seront soumis, pour avis, au Comité éthique constitué de partenaires disposant d'expérience dans ce domaine.

Pour Olivier Guérin, « la santé est un enjeu collectif et très partenarial entre les différents échelons de la puissance publique ». L'échelon communal serait selon lui le meilleur échelon de proximité, permet-

tant de s'impliquer sur les thématiques de la santé, de la formation et l'information des concitoyens.

### La santé et le numérique, deux moteurs du développement économique

La santé connectée est l'un des domaines phares sur lesquels la métropole niçoise a choisi de s'appuyer pour son développement économique. Elle compte aujourd'hui deux zones d'intérêt géographique dédiées à la santé. Pour la première, il s'agit de l'opération d'intérêt national Écovallée, à l'ouest de la ville dans la plaine du Var, qui devrait attirer quelque 150 000 personnes nouvelles dans les années à venir. Cette Écovallée se développera autour de la thématique de la ville intelligente et du développement durable.

C'est un tout autre projet qui se dessine dans les quartiers est de la ville avec pour objectif de créer la cité européenne

de la santé, tournée vers le bien vieillir et l'autonomie. L'idée de départ étant de donner à ce quartier une couleur de développement économique. Pour Christian Estrosi, président de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et président de la Métropole Nice-Côte-d'Azur, la requalification urbaine ne peut fonctionner si seuls les aspects d'urbanisme et d'aménagement sont pris en compte. Il faut aussi y apporter de l'activité. « Ce quartier possède déjà un cluster assez puissant avec le CHU et la faculté de médecine. Le rôle de la collectivité sera de mettre en place toute la chaîne de valeur du développement économique sur ces activités, à savoir un incubateur, une pépinière d'entreprises, des hôtels, etc » précise Olivier Guérin, adjoint à la santé.

Le 27 Delvalle est le symbole de ce quartier, un démonstrateur du numérique pour la santé et l'autonomie ouvert en 2015. Sur 800 m<sup>2</sup>, ce lieu ouvert à l'écosystème de santé local, régional et européen, a pour objectif de mettre les nouvelles technologies et l'innovation au service de l'amélioration de la santé. « C'est un living lab à l'échelle d'un quartier labellisé par l'Europe et par la commission européenne. Il accueille, informe, forme et accompagne les professionnels et les citoyens à la santé de demain » ajoute l'élu. Véritable quartier général de la santé connectée, c'est aussi la première pierre de la Cité européenne de la Santé. Dans ce concept, les industriels se mettent au service des besoins et produisent des solutions en partenariat avec les citoyens.

### Une métropole connectée

En termes d'infrastructure numérique, Nice est plutôt bien lotie. « Il faut être capable de croiser les données dont nous disposons pour piloter des politiques publiques dans l'intérêt de nos concitoyens. De grandes entreprises comme Veolia, Cisco, Engie, etc. sont nos partenaires. Elles sont toutes présentes sur le territoire. Ensemble, nous expérimentons dans de nombreux domaines. L'idée étant de faire de la métropole niçoise une vitrine reconnue ». Dans les classements mondiaux d'innovation, Nice se classe en 4<sup>e</sup> position dans le monde derrière Barcelone, Londres, New-York mais devant Singapour.

L'élu n'en oublie pas pour autant qu'une métropole connectée doit bénéfi-



Le 27 Delvalle, un véritable quartier général de la santé connectée.

© Ville de Nice

cier d'infrastructures de communication. « Nous avons besoin de réseaux très haut débit partout sur notre territoire. Grâce à un partenariat avec Orange l'ensemble de la métropole sera équipée dans les mois qui viennent. C'est un enjeu pour notre métropole qui ne compte pas uniquement des villes côtières comme Nice, Cagnes-sur-Mer ou Saint-Laurent-du-Var. La métropole niçoise s'étend jusqu'au col de la Bonette à presque 2 800 m d'altitude avec des zones semi-rurales et rurales ainsi que des zones de montagne ». L'enjeu repose sur cette accessibilité numérique sur l'ensemble du territoire métropolitain et les nombreux services qui seront proposés aux citoyens

métropolitains dans tous les domaines des politiques publiques.

« Notre visibilité augmente, affirme Olivier Guérin, ce qui nous permet d'intégrer des consortiums européens ». Nice-Côte-d'Azur est notamment la première métropole française à rejoindre la ECHalliance, une alliance européenne de territoires et d'entreprises sur les enjeux de la santé connectée. « Nice-Côte-d'Azur est aujourd'hui une smart city mondiale reconnue, citée en exemple, qui favorise le développement des nouvelles filières économiques, tout en créant de nouveaux outils pour aider les Niçois à prendre soin de leur santé » a récemment déclaré Christian Estrosi. ~



Inauguration du 27 Delvalle le 10 septembre 2015.

© Ville de Nice

## Aix-Marseille-Provence

La métropole expérimente avec succès les ambassadeurs de la mobilité



DR

**« Les ambassadeurs de la mobilité » ce n'est pas juste un concept. Cette opération mise en place en 2015 par l'ex-Communauté du Pays d'Aix s'apparente à un véritable « management » de la mobilité qui aura permis de provoquer des changements réels dans le comportement des quelque 300 volontaires qui ont participé à l'opération.**

L'expérimentation des Ambassadeurs de la Mobilité, forme de « coaching » individualisé pour inciter les citoyens à réduire l'usage de la voiture, a été menée en 2015 et 2016 sur deux territoires significatifs, la commune de Venelles (15 000 habitants), engagée dans la création de pistes cyclables et la mobilité électrique, et le quartier aixois de La Duranne (20 000 habitants). Une demi-douzaine d'ambassadeurs ont été formés pour l'occasion par la métropole et les maîtres-d'œuvre du projet, le groupement Auxilia — Wimoov, France Interview, sous le contrôle scientifique du Laboratoire de psychologie sociale d'Aix-Marseille Université. « La formation portait sur deux points particuliers : d'une part la connaissance de l'offre de mobilité dans le village de Venelles et dans le quartier de la Duranne à Aix, qu'il s'agisse des transports en commun ou des transports à la demande, de l'usage du vélo ou des itinéraires de marche à pied. L'autre volet portait sur la conduite de l'entretien avec les habitants pour le recrutement de volontaires » explique Guy Barret, conseiller métropolitain et vice-président du territoire du Pays d'Aix délégué à l'organisation des

transports et à la coordination de la mobilité. Après un premier bilan personnel dressé avec un ambassadeur, les volontaires se sont engagés à tester un mode de déplacement autre que la voiture. Trois questionnaires ont permis de mesurer les changements sur 12 mois. Leur choix de se déplacer autrement qu'en voiture concernait principalement les petits trajets, vers les commerces de proximité ou l'école des enfants, par exemple. Une évolution encourageante lorsque l'on sait que 50 % des trajets de moins de 2 km sont d'habitude effectués en voiture.

### Un coût pour la collectivité mais des bénéfices certains

200 000 € c'est le coût de l'opération pour la collectivité. Ce montant comprend le prix de la prestation de service du groupement, mais aussi les dépenses de communication et de conduite du projet. L'expérimentation a été soutenue à hauteur de 95 000 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. « Il y a certes une dépense de la part de la collectivité mais nous bénéficions d'un retour sur investissement »

constate l'élu. Les gains économiques sur cinq ans pour les volontaires et pour la collectivité sont estimés à 111 000 €. Ce montant tient compte des trajets en voiture non effectués et des kilomètres ainsi évités — 941 km exactement par volontaire et par an. Quant aux bénéfices indirects, ils concernent principalement une amélioration de la qualité de l'air et une diminution du temps d'embouteillage.

Ce résultat salué par le trophée Éco Action 2016 est le signe qu'il est réellement possible d'aider les habitants du territoire à réduire pollution et embouteillages et ce, à faible coût, dans la mesure où le programme, ciblé sur les comportements, n'implique pas d'investissements dans la réalisation d'infrastructures nouvelles. Le programme « Ambassadeurs de la Mobilité » a également été reconnu comme meilleure initiative des Challenges du transport public 2015 par le groupement des autorités responsables de transport (GART) et l'union des transports publics (UTP). Satisfait du résultat de l'opération qui s'est achevée fin 2016 sur une baisse de 6 % de l'usage de l'automobile pour les 294 volontaires impliqués, le territoire du Pays d'Aix, dé-



DR

« Sur les conseils de l'ambassadeur, j'ai testé le parking relais, au tarif imbattable. Et j'ai initié mon mari au bus, qu'il a trouvé "pas mal" ». Catherine T, Venelles

sormais fusionné au sein de la métropole Aix-Marseille-Provence, prévoit d'élargir progressivement la démarche à d'autres secteurs, dès 2017. Concrètement, il est envisagé de porter la population cible de 12 000 à 60 000 habitants, avant de déployer à terme le programme à l'ensemble de la population métropolitaine.

« La métropole Aix-Marseille-Provence a voté en décembre dernier un agenda de la mobilité qui prévoit d'améliorer les déplacements des citoyens au quotidien. Cela passe

certes par des infrastructures, mais il ne suffit pas de créer de l'offre pour provoquer le changement. Il faut accompagner le citoyen et l'automobiliste qui désirent échapper aux embouteillages et à la pollution. L'aide au changement de comportement doit être menée en même temps que la création d'infrastructures » affirme M. Guy Barret. Il rappelle également que des centaines de millions d'euros en création d'offres ont été dépensés pendant des années et ont tout juste permis de maintenir la part de

marché du transport public face à la voiture. « Comment avec autant de ressources pouvons-nous gagner des parts de marché sur l'automobile ? Voilà la question. Les ambassadeurs y répondent en partie » affirme M. Barret.

Un guide méthodologique disponible en ligne\* a été conçu pour permettre à d'autres collectivités de connaître les leçons tirées de cette expérience. « Nous y exposons les 7 étapes que nous avons identifiées, avec bien sûr les facteurs de succès de chacune des étapes et les points qui doivent évoluer. Nous livrons notre recette mais nous encourageons chacun à l'adapter en fonction des particularités de son territoire ».

Un nouveau marché de prestations doit désormais être relancé pour le déploiement de la démarche, sur la base du guide méthodologique mis au point en Pays d'Aix. Inscrite à l'agenda métropolitain des transports, elle est assortie d'une enveloppe budgétaire de 600 000 € de 2017 à 2021. ~

\* Le guide est disponible sur le lien suivant <http://www.lepilote.com/fr/ambassadeurs-de-la-mobilite/1055>

**ISEKI**

NOUVEAUX MODÈLES  
TRANSMISSION DCE\*



## TRACTEURS TG6

- Moteurs Diesel ISEKI silencieux d'une puissance maxi de 39 à 62 CV
- 3 modèles en transmission mécanique, 4 modèles avec transmission DCE\*, 5 modèles avec transmission hydrostatique
- Versions arceau ou cabine climatisée grand confort
- Équipement de distribution hydraulique avant et arrière complet

\*Double Cloche d'Embrayage

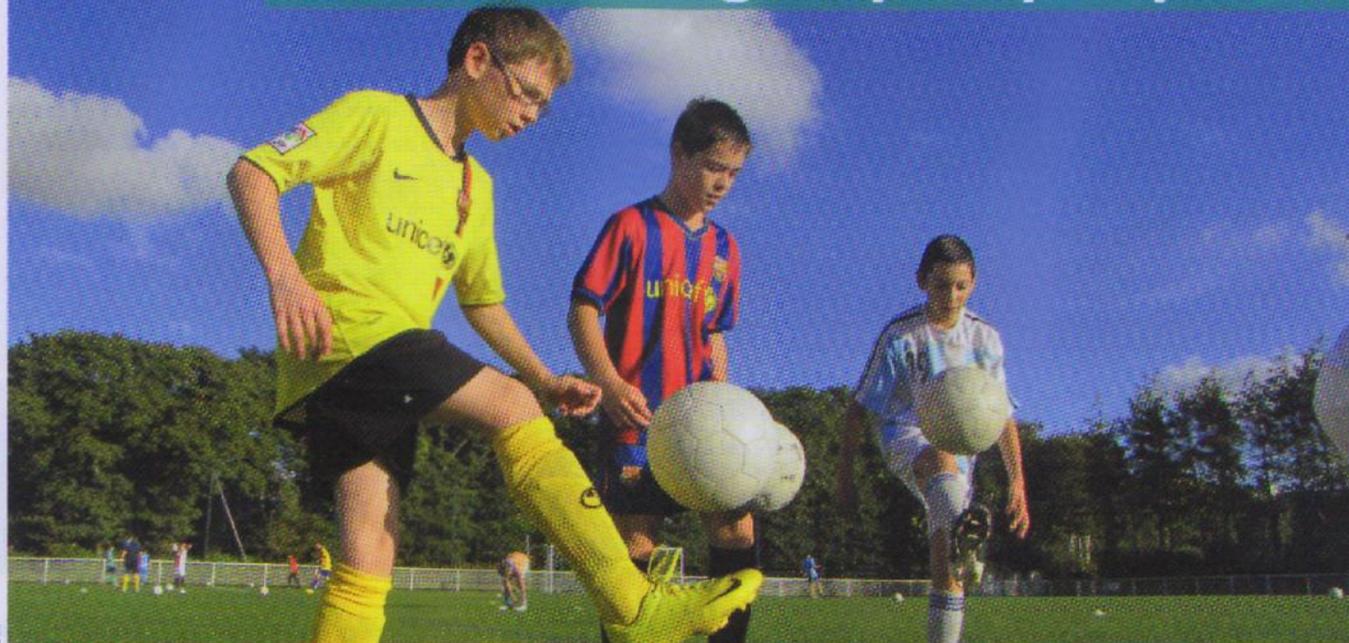


Scannez et téléchargez la  
plaquette détaillée.



## Brest

### La ville encourage la pratique sportive



**À Brest, on ne badine pas avec l'activité sportive. Le sport s'inscrit aujourd'hui dans le paysage urbain, socio-culturel, éducatif, économique et politique de la ville.**

La ville de Brest a reçu le 7 février dernier 3 lauriers, soit la plus haute distinction du label « ville active et sportive », dont la première édition était organisée par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, l'Association nationale des élus aux sports (Andes) et l'Union Sport et Cycles. Cette récompense n'est pas le fruit du hasard. Elle vient récompenser une ville qui inscrit le sport dans le socle de qualité de vie de son territoire. Brest est une ville tournée vers le sport avec 80 % de ses habitants qui le pratiquent, dont plus de la moitié régulièrement. Cela est rendu possible par un fort maillage local. Avec 225 clubs qui recensent 4 000 bénévoles impliqués au quotidien dans la mise en œuvre du projet sportif territorial impulsé par la collectivité depuis 2010, les acteurs du sport brestois veillent à proposer une offre d'activités physiques et sportives innovante, de proximité, qui contribuent à l'animation et l'attractivité de la cité du Ponant. Ainsi, le dispositif partenarial Ville et Brest équitation et Union Nautique Brestoise a mis près de 1 000 élèves de primaire en selle et 800 sur l'eau en 2016. Le collectif Sports et Cancer regroupe 7 activités adaptées aux per-

sonnes en situation de maladie et compte une centaine de bénéficiaires annuels. Les Journées nautiques en place depuis 2015 font découvrir la rade aux familles des quartiers brestoises. Les bénéficiaires étaient au nombre de 250 l'an dernier. Un événement unique dans l'hexagone intitulé *24 heures de Trail*, voit se relayer 50 équipes de 6 coureurs pendant 24 heures. Enfin, la première édition de *Riding*, un rassemblement de la culture de la glisse urbaine, a eu lieu en 2016 avec des démonstrations de haut vol et des séances d'initiation des habitants au cœur de l'espace public pendant 2 jours. « Aux côtés de nos équipements sportifs et de notre soutien financier et technique aux clubs, nous sommes aujourd'hui atten-



tifs à rendre possible diverses pratiques dans la ville à partir des aménagements urbains que nous réalisons : rénovation de parcs et jardins, rénovation urbaine ou création de nouveaux quartiers... » explique le maire de Brest, François Cuillandre, en préambule de l'annuaire des associations sportives brestoises. Actuellement, la ville travaille sur de nouvelles infrastructures pour conforter la pratique des Brestoises dans les mois et les années à venir : une nouvelle piste d'athlétisme et 2 terrains synthétiques en 2017, un nouveau skate park et un nouveau gymnase. Et pour faire infuser cette culture sportive sur le territoire, l'urbanisme sportif représente aujourd'hui la clé de l'accessibilité au sport. De nombreuses initiatives sont en cours avec notamment un projet participatif de mobilier urbain sportif pour animer les Ateliers des Capucins ou encore un projet de boucles urbaines : en lien avec le plan piéton, ces itinéraires pédestres qualifiés par thématique (sportive, familial, culturel...) et dotés d'une signalétique pédagogique mais surtout ludique invitera tant les Brestoises que les visiteurs à bouger pour découvrir et se faire plaisir. La santé n'en sera qu'un bénéfice induit. ~

LA REVUE DES  
**COLLECTIVITÉS  
LOCALES**

EXPERTISE • DÉCISION • ÉQUIPEMENT

**ABONNEZ  
VOUS !**

**1 an - 10 numéros  
(version papier + numérique)**

**200 € HT**



**Le magazine de l'équipement des collectivités locales**

LA REVUE DES  
**COLLECTIVITÉS  
LOCALES**

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

À renvoyer par courrier ou email à :

La Revue des Collectivités Locales - Service abonnements - 4 rue de Mouchy - 60438 NOAILLES CEDEX  
Email : abo.clp@groupe-gli.com - Tél : 01 70 37 31 75

**OUI**, je m'abonne à la Revue des Collectivités Locales pour 1 an (10 numéros) au prix de 200 € HT, soit 204,20 € TTC\*

**Je règle :**

- À réception de facture  
 Par chèque bancaire à l'ordre de **La Revue des Collectivités Locales**  
 Par carte bancaire (CB, EC, MC, VISA)

N° \_\_\_\_\_

N° de contrôle \_\_\_\_\_ Expire fin \_\_\_\_\_  
(3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire)

Date et signature obligatoires

Je souhaite recevoir une facture acquittée.  
Si l'adresse de facturation est différente de celle de la livraison ci-contre, merci de nous le préciser.

**Mes coordonnées**  M<sup>me</sup>  M.

Nom.....

Prénom.....

Collectivité.....

Fonction.....

Adresse.....

CP \_\_\_\_\_ Ville.....

Tél \_\_\_\_\_

E-mail:.....

Si vous ne souhaitez pas que votre adresse e-mail soit utilisée à des fins de prospection veuillez cocher la case ci-contre

AT16C01

\*TVA 210%. Offre valable jusqu'au 31/12/2016 pour les nouveaux abonnés en France métropolitaine uniquement. Les informations sont nécessaires à Topix Médias pour traiter votre commande et les services qui y sont associés. Ces informations sont enregistrées dans notre fichier de clients et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et de suppression auprès du service Abonnements conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2004. L'éditeur se réserve le droit de modifier le contenu, le titre ou le format de la publication objet du présent abonnement, dans le respect de son actuelle ligne éditoriale. Conformément à l'article L 121-20-2, 5° du Code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un droit de rétractation. Les demandes de résiliation anticipée et de remboursement ne seront prises en compte que dans le seul cas d'un motif légitime dûment justifié. Les demandes sont à adresser exclusivement par simple courrier à l'attention du service Abonnements à l'adresse suivante : La Revue des Collectivités Locales - 4 rue de Mouchy 60438 NOAILLES CEDEX. Siège social : Topix Médias, 23 Bis rue Darjoux, CS 4016 92517 Boulogne Billancourt - SARL au capital de 100 000€ - RCS Nanterre 572 129 005 - Tél. : 01 75 60 28 40

## Quels financements pour les équipements sportifs ?



**Fedairsport organisait avec la ville de Marseille, le 27 janvier 2017, une rencontre autour du financement des équipements sportifs. Devant plus de 150 participants, les professionnels publics et privés, ont partagé leurs expériences autour de spécialistes et permis de dresser un inventaire des meilleures pratiques.**

**A**ucun montage juridique ne rattrapera jamais un mauvais projet ». Ce premier commandement est unanimement partagé. Sophie Pignon, avocate associée du cabinet Bird and Bird est catégorique et conseille aux collectivités la délégation de service public dans la gestion des installations sportives : « En premier lieu, il y a transfert de risque. En second il est préférable que l'accompagnement tant de la collectivité que du prestataire soit très qualitatif et réaliste. » Ce partage des tâches oblige les acteurs publics et privés à dialoguer en permanence. « La collectivité doit contrôler la gestion. Elle est partenaire », insiste Sophie Pignon. « Et elle doit contribuer à la viabilité économique du système, ajoute l'expert-comptable Sébastien Franchi. Déléguer ne veut pas dire s'exonérer de la bonne marche économique de l'installation sportive ».

### Voir loin

Il n'y a pas de formule miracle. Mais un environnement contraint et un manque

de ressources. Les collectivités comptent leurs sous. Les lois successives de décentralisation leur délèguent les responsabilités. L'État n'abonde plus qu'au travers du Centre National du Développement du Sport (CNDS) à hauteur de 20 % seulement. Jean-François Guillot, magistrat détaché de la Cour des comptes, l'a dirigé jusqu'en début d'année 2017 : « Beaucoup d'acteurs peuvent cofinancer aujourd'hui. L'Europe pour une part, le CNDS, les grandes régions selon leur volonté. Le paysage est complexe. Il faut frapper aux portes. Et avant cela, apprendre à voir loin ». « C'est sans doute le plus délicat, explique Philippe Moulia, directeur d'Eiffage Construction pour la région Nord Aquitaine. Il faut prendre le temps d'étudier un projet dans son environnement. C'est ce que nous avons fait pour la commune de Lormont, près de Bordeaux. » Sur quatre hectares de dénivelé, il s'agissait de construire une piscine. « Nous avons réfléchi à la dimension de l'agglomération bordelaise. Nous avons imaginé un premier projet comprenant hôtellerie, commerce, habitat, scolaire. Nous avons, à un moment

donné, effacé tous nos croquis et tout recommencé. Nous avons mal posé les questions de flux et d'impact ! » L'erreur sur une planche à dessin ne coûte rien.

### Passeport belge

Il faut voir loin aussi. « En Belgique, la direction des Sports du gouvernement wallon (Infrasports) s'inquiète du vieillissement des piscines, explique la directrice d'Infrasports, Anne Duplat. Nous avons fait l'inventaire. 72 % du parc est vétuste. Puis nous avons obtenu une enveloppe de 110 millions pour les travaux de rénovation. » Infrasports lance alors son plan piscine et avertit les bourgmestres : leur projet de rénovation doit répondre à quatre critères. « Ils doivent réduire la consommation d'énergie, avoir un projet sportif, faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, diminuer le chlore », énonce Bénédicte Vanderzeypen, ingénieur civil architecte, responsable du projet. En Belgique encore, à Liège, un complexe commercial est en construction. Pourquoi ne pas installer une nouvelle patinoire à cet endroit ? Neuf ans plus tard, l'installation accueille amateurs et sportifs. « L'opinion publique a applaudi, insiste le directeur du Développement territorial, Didier Henrotin. « Nous ne sommes peut-être pas prêts en France pour des mélanges aussi évidents », commente Paul-Gérard Server, vice-président de Fedairsport.

### Pragmatisme

« Il faut d'abord un projet sportif fort et convaincant ». C'est avec ce principe que l'adjoint au maire de Marseille, Richard Miron, avait ouvert les travaux. Le complexe sportif concentre et relie toutes les envies, toutes les ambitions. Pour la ville, c'est l'outil d'une politique de bien-être et de sport associée à des tarifs abordables. Pour le territoire, un site d'aménagement renforce l'attractivité en même temps qu'il pèse par ses budgets de fonctionnement. La complexité de la conception impose d'écouter tous les acteurs et utilisateurs du projet. Les budgets obligent à étudier la rentabilité au quotidien en tenant compte des tarifs les plus bas (scolaire, seniors, locaux) et des opérations de prestige (privatisation des lieux pour de grands événements, de grandes sociétés). Le pragmatisme prévaut. ~

**21<sup>e</sup>**  
EDITION

# SALON DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

**PARIS EVENT CENTER**

**20 AVENUE DE LA PORTE DE LA VILLETTE - 75019 PARIS**

28/29/30 MARS

**2017**



/associationmairesidf

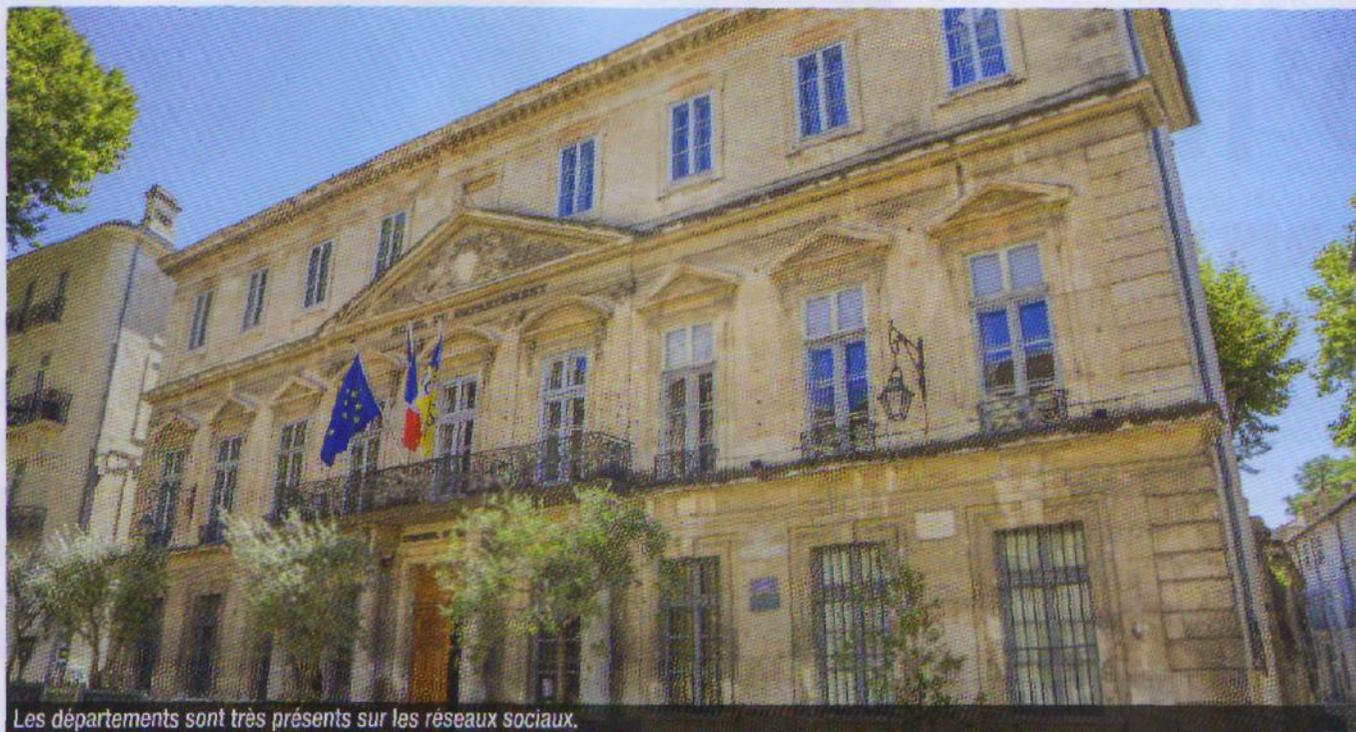


@AMIF\_asso

**[www.amif.asso.fr](http://www.amif.asso.fr)**

**[www.salonmairesiledefrance.fr](http://www.salonmairesiledefrance.fr)**

# Les départements à l'ère 2.0



DR Les départements sont très présents sur les réseaux sociaux.

**B**onne nouvelle ! 100 % des départements français ont bien pris le premier virage du numérique avec un écosystème numérique complet (site web et réseaux sociaux), nous apprend le premier baromètre de la présence digitale des départements français, présenté et publié le 1<sup>er</sup> février dernier. « Les nouveaux médias répondent à d'autres codes que les supports plus traditionnels. Il faut acculturer les élus à ces nouveaux médias », selon Jean-Jacques Barbaux, le président du conseil départemental de Seine-et-Marne, mais aussi président de l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) qui est à l'origine, avec l'Assemblée des départements de France, de cette étude. Laurent Solly, directeur général du premier réseau social mondial, Facebook, a exprimé sa fierté de voir les départements français si engagés, pas uniquement sur Facebook, mais globalement dans la transformation digitale : « Tous les départements français ont une page Face-

book et c'est déjà en soi un signe très fort de la relation qui existe entre les administrés et les institutions. Le digital est l'affaire de tous et de toutes parce que tout simplement les habitants, les citoyens, les administrés

sont aujourd'hui des êtres digitaux qui se connectent tous les jours, pour la plupart sur une plateforme digitale de communication ». Selon lui, « les Français, comme tous les peuples, veulent de plus en plus que





le service soit digitalisé. Non pas par amour de l'immatérialité, mais parce que c'est plus de rapidité, plus de personnalisation dans le service, plus de souplesse et plus d'agilité ».

Si ce baromètre célèbre naturellement les meilleurs départements, il constitue aussi un outil pratique qui permet de faire progresser les départements les plus distancés dans cette révolution numérique. Car selon le président de Dentsu consulting, cette révolution digitale est avant tout une révolution des usages. Huit Français sur 10 sont inscrits sur un réseau social. 99,7 % des Français pos-

èdent un téléphone mobile et près de la moitié d'entre eux ont un smartphone, donc une connexion internet en permanence. Or, malgré ces usages très matures, « on constate que l'usage du numérique peut largement progresser dans l'entreprise comme dans les pouvoirs publics », remarque-t-il.

Dans une perspective européenne, la France se place derrière les pays nordiques dans les interactions entre les citoyens et l'administration, nous apprend Benjamin Grange, le directeur général délégué du groupe Dentsu Aegis Network : « seulement 48 % de la population a envoyé

un formulaire en ligne en France contre 71 % au Danemark ». Il estime par ailleurs que « cette révolution numérique est une révolution du lien social. En France, 61 % des Français utilisent Facebook chaque jour, c'est plus que la moyenne mondiale qui est environ de 56 % ».

Les départements l'ont bien compris. Sur les 101 départements analysés pour ce baromètre, ils possèdent tous une page Facebook, un atout indéniable géré avec plus ou moins d'efficacité.

« Les collectivités ont compris que le traditionnel magazine livré dans les boîtes aux lettres, c'était bien et toujours important puisque le support écrit garde son importance, mais que la communication digitale est évidemment au premier rang. Parce qu'il y a des problèmes d'urgence, il faut alors aller très vite dans l'information, et là naturellement le relais de la presse radio et télé classiques sont utilisés. Mais c'est surtout grâce à l'information digitale que l'on peut, le plus rapidement possible protéger, aider, comprendre, expliquer et donner des informations », affirme Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France et président du conseil départemental de Charente-Maritime.

### Les principaux enseignements de l'étude

Le baromètre réalisé par Dentsu consulting mesure la présence numérique, la proximité et la cohérence de l'écosystème numérique des départements. Pour établir le niveau de présence numérique, l'étude s'est concentrée sur 3

## Le palmarès du premier baromètre de la présence digitale des départements français

En matière de maîtrise des outils digitaux, ce sont les Alpes-Maritimes qui remportent la première place. De la qualité visuelle aux contenus en passant par une présence irréprochable sur les réseaux sociaux, le département affiche une maîtrise totale des outils digitaux à sa disposition.

En termes de qualité des contenus, la Sarthe se démarque. Le département propose une offre de contenus très diversifiée sous différents formats (articles fouillés, agenda culturel, études format PDF). Enfin, la ville de Paris se distingue pour la mise en place de dispositifs de dialogue avec les populations. À l'instar de New-York, la Ville met en place un lieu inspiré du Civic Hall qui devrait voir le jour dans les prochains mois. De

plus, le site web propose un espace dédié aux débats participatifs, ainsi que des moyens simples d'interagir avec l'administration. Des mentions spéciales ont été attribuées au département des Alpes-de-Haute-Provence pour sa capacité à développer une identité visuelle et une charte graphique forte pour l'ensemble de son écosystème numérique. Au conseil départemental du Val-de-Marne pour son ergonomie. La meilleure intégration des réseaux sociaux revient au conseil départemental du Gard tandis que la Vendée se distingue pour sa maîtrise des réseaux sociaux. Enfin, la Vienne est remarquée pour la fréquence de publication sur les réseaux sociaux et le département du Lot pour le taux d'interaction sur les réseaux sociaux.



dimensions et 21 critères. Premier constat pour le moins rassurant selon Véronique Reille-Soult, directrice générale de Dentsu consulting (l'entité de conseil du groupe Dentsu Aegis Network, qui a réalisé le baromètre), le succès d'une stratégie digitale est davantage une affaire de réflexes que de moyens. Et pour preuve, les départements qui ont les budgets les plus importants ne sont pas les plus actifs. Tous possèdent une page Facebook et un site fonctionnel proposant un niveau d'information complet, et bénéficiant d'un référencement parfait sur Google (30% arrivent en premier résultat, 97% arrivent en première page de résultats). L'intégration des réseaux sociaux est en marche pour bon nombre d'entre eux, qui mettent en valeur leur activité sociale directement sur leur site grâce à un fil en temps réel.

Face à l'essor du mobile et des usages internet qui en découlent, les départements ont progressivement adapté leur écosystème digital. Des améliorations peuvent être apportées pour adapter les contenus mis à disposition aux types de populations cibles et à leur contexte de recherche. « Une harmonisation du système est perfectible entre le site web d'une part et les réseaux sociaux. On sent bien que les départements ont construit leurs sites web et les réseaux sociaux sont arrivés après. Certains l'ont intégré rapidement, d'autres ont deux moyens de communication qui cohabitent. Il faudra sans doute mettre en valeur les réseaux sociaux qui dynamisent le site internet et créer des interactions », a expliqué Véronique Reille-Soult. Elle observe toutefois « une absence de stratégie digitale. Il faut adapter sa stratégie en fonction des diffé-

rents réseaux. Souvent, un même contenu est repris sur tous les réseaux et ce n'est pas très efficace ». Autre sujet d'importance mis en avant par cette étude, l'essor du mobile. « C'est un vrai sujet dans la mesure où les citoyens ne souhaitent pas forcément retrouver les mêmes informations sur Internet et sur un site mobile. Le mobile, doit proposer des informations adaptées ». Elle constate enfin que les outils digitaux, parfois, sont sous-exploités. Globalement, il existe de nombreux outils gratuits qui ne sont utilisés que par très peu de dé-

partements. Seulement 20% d'entre eux les utilisent. Or, ils permettent d'avoir un début d'interaction et de consultation. Dans la civitec, certains départements les utilisent. Ce sont des applications de démocratie participative qui fleurissent grâce à des start-up françaises ; maîtriser ces outils peut être intéressant, note la directrice générale.

Mais pour que les usages digitaux puissent continuer à se développer, il faut que le pays entier soit équipé. « Notre défi à nous c'est bien sûr de communiquer par les moyens digitaux, mais c'est aussi équiper le pays, a insisté Dominique Bussereau. Il y a encore malheureusement dans la ruralité et dans certaines agglomérations des zones blanches pour la téléphonie mobile ou des zones de faible qualité 3G ou 4G. Nous devons relever le défi suivant : équiper toute la France pour que chacun puisse avoir n'importe où la box qui permet d'avoir le bon accès internet, téléphonique classique et le bon accès télévision. Normalement en 2025, dans tous les départements français, tout le monde — foyers, entreprises, administrations, exploitations agricoles — sera relié à la fibre optique. Et ça c'est notre travail de faire en sorte, pour que les moyens d'information soient pleinement utilisés, d'équiper le pays et d'avoir le réseau qu'il faut ». ~



EXPOSITION - CONFÉRENCES - TABLES RONDES - ATELIERS - RENDEZ-VOUS PROJETS

## 3 événements inter **connectés** pour réussir la transformation digitale de votre collectivité !

 **CLOUD  
COMPUTING  
WORLD EXPO**

THE IT REVOLUTION

 **SOLUTIONS  
DATACENTER  
MANAGEMENT**

BUILD YOUR FUTURE IT INFRASTRUCTURE

**IoT  
world**

WHERE CONNECTED THINGS MEET BUSINESS

**Réservez dès maintenant  
votre badge gratuit !**

**22 & 23 mars 2017**  
**PARIS EXPO**  
PORTE DE VERSAILLES

[www.cloudcomputing-world.com](http://www.cloudcomputing-world.com)

[www.datacenter-expo.com](http://www.datacenter-expo.com)

[www.iot-world.fr](http://www.iot-world.fr)

#### Platinum Sponsors

**axians** **DELL**EMC

digital security

econocom

**IT link**  
ACCÉLÉRATEUR  
D'INNOVATION

**SCC**  
L'architecte de vos infrastructures

#### Gold Sponsors

**HGST**  
a Western Digital brand

**IBM**

**ptc**

#### Silver Sponsors

**legrand**

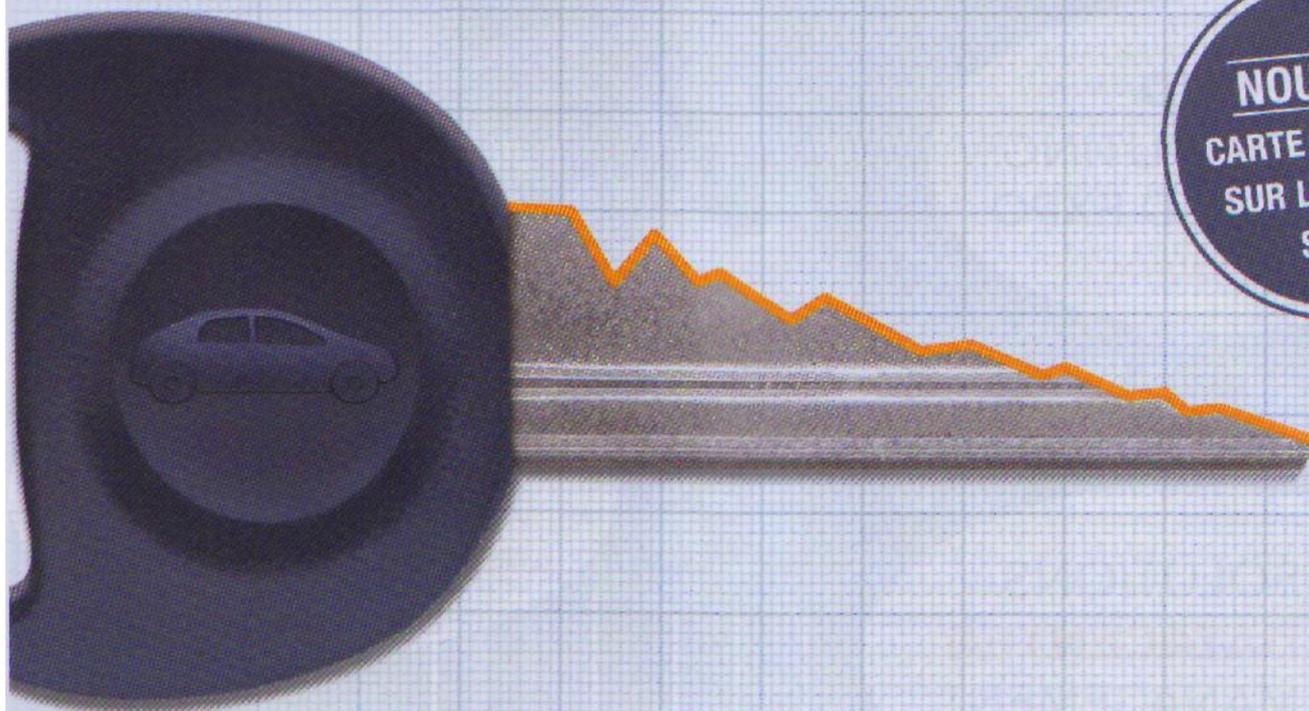
**MINKELS**  
A Group brand | legrand

**Raritan.**  
Know more. Manage smarter.

**Scalair**  
Opérateur & Architecte de cloud

**software AG**

RÉDUISEZ VOS DÉPENSES,  
FAITES LE PLEIN.



**NOUVEAU**  
CARTE ACCEPTÉE  
SUR LE RÉSEAU  
SHELL

AVEC NOTRE CARTE PROFESSIONNELLE,  
PAYEZ VOTRE CARBURANT À PRIX E.LECLERC  
ET OPTIMISEZ LA GESTION DE VOTRE FLOTTE AUTOMOBILE.



- Accédez à de nombreux services.
- Bénéficiez d'un outil professionnel sur mesure.
- Gérez votre compte et vos cartes en temps réel.
- Profitez du réseau national E.Leclerc.

Information et commande : [www.cartecarburant.leclerc](http://www.cartecarburant.leclerc)



**DOSSIER**

LA REVUE DES  
**COLLECTIVITÉS  
LOCALES**

# Gestion des flottes : les cartes carburant séduisent

Dossier réalisé  
par Ambre Delage

De la simple carte carburant à la carte affaires, il n'y a qu'un pas que la plupart des émetteurs de cartes franchissent désormais allégrement. Entre facilité de gestion du poste carburant et extension sans fin des services additionnels...

p. 38 • Des collectivités gourmandes de cartes

p. 39 • Maillage : le nerf de la guerre

p. 40 • Une gestion facilitée pour les flottes

p. 41 • Demain, la « carte énergie » ?



teurs et leur permettre de les maîtriser.

## Des collectivités gourmandes de cartes

Les émetteurs de cartes s'adressent tous, d'une manière ou d'une autre, aux collectivités et autres établissements publics. Condition sine qua non pour intégrer le cercle très fermé du secteur public : l'appel d'offres. Or, sans offres adaptées au fonctionnement des administrations, point de salut. Et si, globalement, les offres de services sont les mêmes que pour les entreprises privées, chacun y va tout de même de sa spécificité. Pour La Compagnie des Cartes Carburant par exemple, les services offerts aux collectivités sont sensiblement les mêmes qu'aux entreprises, à ceci près que les délais de facturation, eux, sont légèrement modifiés. « Nos cartes carburant proposent les mêmes avantages pour les collectivités. Nous avons développé un format de facture électronique compatible avec la nouvelle plateforme Chorus. Nous sommes présents chez tous les loueurs longue durée pour les collectivités qui utilisent leurs services », nous explique de son côté Sébastien Duez, responsable commercial des cartes carburant de Shell.

Total, quant à lui, a carrément créé une équipe dédiée aux marchés publics afin de répondre aux appels d'offres et



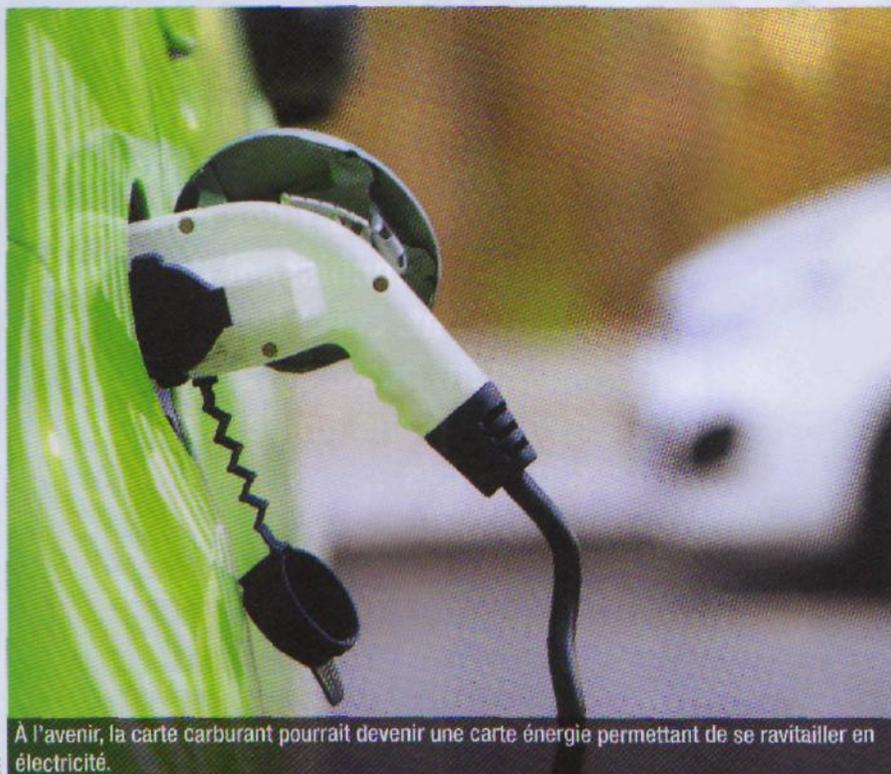
Le poste carburant représente 15 à 30 % du coût d'un véhicule.

**D**epuis une poignée d'années, les cartes carburant se multiplient comme les pains. Plusieurs millions de cartes seraient en circulation dans l'Hexagone, Total en revendiquant, à lui seul, plus de 2 millions ! Au-delà de la carte carburant pure et dure — celle qui permet de faire le plein, donc —, émergent désormais des cartes hybrides, à mi-chemin entre la carte carburant et la carte affaires. Mais le but, lui, reste invariablement le même : donner aux gestionnaires de flottes une vision à 360° des dépenses en carburant de leurs collabora-

de développer des solutions spécifiques à chaque demande. Ainsi, si les administrations sont dans une démarche de dématérialisation des factures, le pétrolier développe pour elles des outils informatiques permettant de faire dialoguer ses propres systèmes de facturation avec ceux de l'administration afin de tout automatiser. « Nous sommes là, vraiment dans du sur-mesure », insiste Philippe Jubault, directeur des cartes pétrolières France de Total. Leclerc, enfin, dont les distributeurs sont, par essence, très impliqués dans leurs territoires, a jugé bon lui aussi de développer les appels d'offres du secteur public. « Et cela fonctionne très bien, précise Thierry Forien, directeur adjoint en charge du négoce international chez E. Leclerc, puisque nous désormais pour clients une douzaine de DIS et de départements, ainsi que des conseils régionaux et départementaux ».

## Un choix pléthorique

Il y a quarante ans, Total créait la carte GR, une carte permettant de suivre, contrôler et maîtriser la carte carburant. Si, depuis, ladite carte a évolué vers d'autres types de services comme le lavage automobile, les péages ou bien encore les parkings, les fondamentaux, eux, restent les mêmes : suivre, contrôler, maîtriser. Ainsi, que la carte carburant émane d'une société de services indépendante, à l'instar de DKV Euro Service,



À l'avenir, la carte carburant pourrait devenir une carte énergie permettant de se ravitailler en électricité.

DR

qu'elle soit l'œuvre d'un pétrolier (Shell, Esso, BP, Total, etc.) ou qu'elle valorise le carburant low cost des enseignes de grande distribution (E. Leclerc, Auchan, Intermarché), toutes ont pour unique et même but d'aider les gestionnaires de flottes à maîtriser un poste carburant qui pèse parfois très lourd pour les collectivités locales et les entreprises. Et s'il est acquis aujourd'hui que tous les acteurs jouent dans la même cour, il n'en a pas toujours été ainsi. « Gourou » de la carte carburant, le géant Total et ses 3 800 stations-service en France s'est quelque peu fait bousculer ces derniers temps.

Ainsi, lorsque l'entreprise allemande DKV Euro Service, forte de soixante-quinze ans d'expérience dans le domaine des cartes carburant, a débarqué dans l'Hexagone, fin 2015, avec une offre dédiée aux flottes, il a bien fallu composer avec la concurrence. « Notre raison d'être, explique Guillaume Cuntz, directeur de DKV Euro Service France, c'est de trouver des solutions pour nos clients. Environ 40 000 stations en Europe acceptent la carte DKV. En France, c'est un peu plus de 3 000 chez tous les pétroliers et les indépendants, et dans tout le réseau Leclerc depuis environ un an, ainsi que dans quelques hypermarchés locaux. Comme nous ne sommes liés à personne, cela nous permet de répondre à des besoins spécifiques et locaux. Notre réseau peut donc ainsi croître régulièrement. » Sans compter que les enseignes de GMS sont, elles aussi, entrées dans la danse. Désormais, Auchan, Intermarché, E. Leclerc ont leurs propres cartes carburant. Un service créé sous l'impulsion de flottes automobiles souvent soucieuses de pouvoir continuer à maîtri-



ser leur poste carburant, mais en ayant accès, cette fois, à des tarifs low cost. Une initiative qui, en son temps, a pu faire rire les pétroliers. « Certains de nos clients ont entre 2 000 et 3 000 cartes... notre plus gros client en a 10 000 ! », avance Thierry Forien, directeur adjoint en charge du négoce international chez E. Leclerc. Forcément, on rit jaune...

### Maillage : le nerf de la guerre

D'autant que le principal critère de choix d'une collectivité ou d'une entreprise qui souhaite équiper sa flotte de cartes carburant, c'est le maillage des stations. Plus la carte donne accès à un nombre astronomique de stations-service, plus elle a de chances d'être l'élue. Face aux 3 800 stations que compte un

pétrolier comme Total, les émetteurs de cartes carburant organisent donc de plus en plus de mariages de raison. « Quel que soit le fournisseur, ce qui va être déterminant pour l'achat d'une carte, c'est le réseau de distribution dans lequel elle est acceptée. Le principal critère retenu par les entreprises comme par les collectivités locales, c'est la proximité des stations », explique Coraline Mourgues, responsable marketing et commercial de La Compagnie des Cartes Carburant. Cette dernière, créée en 2011, a fait de ce critère l'une de ses forces.

Pour preuve, La Compagnie des Cartes Carburant revend, en plus des cartes Shell, BP ou ENI, des cartes « packagées » multimarques à destination des professionnels. Ainsi est né, en 2015, le pack Easyfuel, qui rassemble la carte Intermarché et la carte Shell, et donne ainsi accès aux stations des marques Intermarché, Netto, Rody, Shell, Esso, Esso Express, BP et Avia, soit 3 060 points de distribution au total ! En 2016, la même Compagnie des Cartes Carburant lance la carte Ticket Fleet Pro qui, elle, est acceptée chez E. Leclerc, Esso Express, Esso, Avia, BP, Shell, Dyneff et Agip... soit, là encore, plus de 2 400 stations accessibles partout en France. De son côté, la grande distribution n'est pas en reste, consciente de l'importance d'élargir son offre au plus grand nombre. Comme E. Leclerc : « Le grand avantage de notre carte, c'est qu'elle est ouverte à d'autres émetteurs, mais qui n'ont pas de réseaux comme DKV, UTA ou la carte Ticket Fleet Pro... Demain, d'ailleurs, trois nouvelles cartes seront acceptées



sur notre réseau, dont un émetteur qui a aussi son propre réseau », avance Thierry Forien.

### Une gestion facilitée pour les flottes

La carte carburant a la particularité de faciliter la vie des gestionnaires de flottes et ce, qu'ils soient responsables de petits ou de grands parcs. Et ce pour une raison simple : la facturation unique. Sans carte,

à chaque passage à la pompe, le collaborateur doit avancer l'argent, faire une note de frais, rendre compte manuellement du litrage consommé... Bref, cela coûte du temps et de l'argent. « Lorsque vous disposez d'une carte carburant, une facture unique centralise l'ensemble des dépenses de tous les chauffeurs, avec une récupération de la TVA, ce qui facilite considérablement la gestion (plus d'avance d'argent ni de note de frais à traiter). Ensuite les services liés à ces cartes, comme l'extranet de gestion

par exemple, qui permet de consulter son compte, d'opposer ses cartes, de suivre les transactions, de retrouver les factures, ou encore d'avoir accès à un reporting permettant de maîtriser et d'optimiser les dépenses de carburant... tout cela permet de simplifier la gestion du poste carburant », explique Coraline Mourgues.

Bref, un gestionnaire qui a 200 véhicules en parc ne se retrouve pas à gérer 3 000 facturettes éparses. Une seule fait son bonheur. Sans compter que si, glo-



### interview **Jean-Charles Martin** responsable France de Chevin

En tant qu'éditeur de logiciels de gestion de parcs, Chevin est interfacé avec les pétroliers et autres distributeurs de carburants. Une position qui lui permet d'avoir une vision à 360° des cartes carburants disponibles sur le marché français et de leurs potentielles évolutions.

Il existe différents types de cartes carburant sur le marché. Quels sont-ils ?

Il y a d'abord celles issues des producteurs et distributeurs de carburants comme Shell, Esso, BP ou Total. Ensuite, il y a les cartes, plus récentes, de la grande distribution type Auchan, E. Leclerc et Intermarché. Enfin il y a des cartes qui se situent entre la carte carburant et la carte affaires, comme les cartes de DKV Euro Service ou d'Edenred. Certaines de ces cartes sont également adossées à un réseau bancaire comme C2A Card qui fonctionne avec Mastercard. Concrètement, avec ces cartes-ci, le gestionnaire de flotte peut décider que ses collaborateurs peuvent prendre du carburant, manger, etc., tout en maîtrisant et limitant chacune de ces dépenses. Il s'agit là davantage de réfléchir en termes de mobilité globale.

Quels arguments peuvent décider un gestionnaire d'opter pour une carte plutôt qu'une autre ?

Le plus important, c'est le maillage géographique des stations, tant au niveau national qu'international, en fonction des nécessités de déplacements. Ensuite, il y

a le prix de la carte, car ces derniers sont très variables.

D'après vous, quels sont les véritables avantages de ces cartes ?

C'est simple : lorsque vous n'en n'avez pas, vous êtes en pilotage à l'aveugle, car les collaborateurs vont passer leurs pleins en notes de frais par exemple et c'est là que les ennuis commencent. Pas de précision sur le litrage, le type de carburant, les erreurs de saisie manuelle... En gros, aucun moyen d'avoir une vision globale du coût du poste carburant et par ricochets, pas de TCO réel. Le poste carburant représente 15 à 30% du coût d'un

**Ne pas avoir de carte, c'est piloter son parc à l'aveugle.**

véhicule. Alors si vous avez une flotte de 100 voitures, le poste carburant n'est pas à négliger. Il est donc essentiel d'analyser ce poste de dépenses sur les volumes réels utilisés. Et sans carte carburant, c'est impossible, sauf à imposer que les collaborateurs renseignent le litrage sur chaque note de frais. Grâce à cela, par exemple, le gestionnaire de flotte peut identifier quels sont les plus gros consommateurs et ainsi comparer ces consommations avec les consommations théoriques de chaque véhicule. Au final, il est possible de rectifier le tir et de réaliser de véritables économies. Ces cartes permettent également de savoir combien coûte le carburant, surtout

qu'en fonction des cartes, il y a par exemple des prix à la pompe qui sont négociés.

Quelles évolutions pouvons-nous encore en attendre ?

Certains pays sont très innovants sur le sujet. Au Benelux par exemple, ce type de cartes fonctionne en termes de crédit mobilité, c'est-à-dire qu'avec une carte on peut acheter du carburant, bien sûr, mais aussi des billets de train, des locations de voiture, etc. L'idée c'est de se dire qu'on ne met plus forcément un véhicule de fonction à disposition, mais qu'en contrepartie, le collaborateur a accès à différents modes de transport. Certes, chez nous, le car sharing ou l'autopartage se développent dans les flottes, mais l'aspect carburant demeure tout de même. Les cartes de crédit mobilité permettent justement de s'affranchir du véhicule de fonction et incite le collaborateur à utiliser d'autres moyens de déplacement.

Et vous pensez qu'il s'agit là de l'avenir de nos cartes carburant ?

Ce qui est sûr, c'est que les entreprises françaises réfléchissent aujourd'hui à ce type d'éventualité. Et puis on constate quand même que globalement, la gestion de flotte change doucement de braquet sur le type de carburant utilisé. On y intègre désormais plus de véhicules électriques, plus d'essence et moins de diesel... cela va sans doute faire bouger les lignes sur la façon d'envisager le poste carburant. On pourrait alors davantage l'envisager comme le poste « Energies ».



balement, tous les émetteurs de cartes proposent le même système de reporting, certains y ont ajouté quelques subtilités. Ainsi, un porteur de carte DKV jouira des avantages donnés par l'origine allemande de la marque. « Un client DKV est, de fait, rattaché à l'Allemagne. Un porteur de carte français est donc facturé en hors taxe, ce qui signifie qu'il n'a pas à décaisser la TVA tout de suite, cela permet donc un avantage de trésorerie d'un mois », souligne Guillaume Cuntty. Quant à Total : « Nous sommes les seuls à proposer des cartes à puce. Nous sommes également les seuls à avoir une monétique spécifique avec un contrôle online des transactions en station », assure Philippe Jubault, directeur des cartes pétrolières France de Total. Un système de protection spécifique puisque chaque carte est assortie d'un code secret confidentiel et est attribuée à un seul utilisateur ou à un seul véhicule. L'entreprise s'assure ainsi qu'aucun collaborateur ne sera tenté d'utiliser la carte à des fins personnelles.



Thierry Forien, directeur adjoint en charge du négoce international chez E. Leclerc.

Mieux, la société peut paramétrer la liste des carburants autorisés, plafonner la quantité maximum de carburant, limiter l'utilisation de la carte à une zone géographique ou à des horaires... Bref, maîtriser complètement ses dépenses en carburant.

### Les services n'ont qu'une limite : la volonté des clients

Mais pour se désolidariser tout à fait les unes des autres, les cartes ne se limitent plus aujourd'hui à la seule distribution de carburant. Lavage, péages, parkings... les cartes sont devenues multitâches et, chaque année, les émetteurs rivalisent toujours plus d'imagination pour offrir de nouveaux services à leurs clients professionnels. Ainsi, DKV Euro Service a-t-il développé, il y a un an, des partenariats avec Point S, Eurogom et Feu Vert, offrant ainsi à ses clients de bénéficier d'avantages tarifaires sur certaines prestations de maintenance. Certains autres émetteurs de cartes tentent, eux, une percée du côté des loueurs et des organismes de financement. Une idée maligne quand on sait l'appétence des flottes d'entreprises pour le leasing. L'idée, donc : louer ses véhicules de flottes et disposer dans le même temps de cartes carburant.

Chez Shell : « Nous avons un service dépannage accessible 24h/24 et 7j/7 partout en Europe et dans la langue du chauffeur pour éviter l'immobilisation des véhicules », explique Sébastien Duez. Idem chez Total, en plus du lavage, de la restauration ou de l'accès à des espaces Business pro dotés du Wi-Fi dans les stations, la carte Total GR donne également accès à Eurotrafic, une option gratuite internationale permettant d'obtenir l'accès à un réseau de 13 000 stations-service et une assistance dépannage dans 16 pays européens, « et

qui permet de récupérer la TVA, même à l'étranger », précise Philippe Jubault.

À l'heure où l'application mobile est reine, toutes les cartes carburant disposent désormais de la leur : géolocalisation de la station la plus proche, enregistrement, dans les favoris, des trajets et des points de ravitaillement, etc. La carte carburant est entrée elle aussi dans l'ère du numérique, au point que certains émetteurs de cartes ont décidé d'exploiter le filon pour proposer de nouveaux services innovants. C'est le cas de E. Leclerc qui, dès le printemps prochain, permettra aux détenteurs de sa carte de payer leurs pleins directement depuis leurs smartphones.

### Demain, la « carte énergie » ?

Des cartes qui évoluent au rythme des besoins des clients professionnels donc. Et dont l'évolution pourrait bien ne pas se limiter qu'aux services addi-



Philippe Jubault, directeur des cartes pétrolières France de Total.

tionnés. Et pour cause, si les véhicules hybrides et électriques sont loin de faire leur révolution au sein des parcs de véhicules, ils ont le mérite d'être malgré tout regardés à la loupe. En témoigne la carte KiWhi Pass permettant d'accéder aux bornes de recharge du réseau KiWhi et fonctionnant de la même manière

**“ Nous sommes extrêmement attentifs aux besoins électriques ”**

qu'une carte carburant classique. Or, si demain ce type d'énergie vient à se développer massivement, les émetteurs de cartes devront bien se réinventer. La carte carburant deviendrait alors une carte énergie permettant de se ravitailler tant en sans plomb, qu'en gasoil et en électricité. Certes, il s'agit là d'une projection à long terme, mais cela n'empêche pas certains géants de la carte carburant de déjà y réfléchir. « Nous ne connaissons pas l'avenir et nous savons qu'il y a de la concurrence, donc nous sommes extrêmement attentifs aux



besoins électriques. D'ailleurs nous disposons aujourd'hui de 50 stations de recharge en France », admet Philippe Jubault. Même son de cloche en forme de prophétie auprès de La Compagnie des Cartes Carburant qui avoue sans détours être un ravitailleur en énergie et non un fournisseur de carburant, et étudie de près le comportement du véhicule électrique pour être prêt à développer des partenariats dès qu'il sera

temps. Chez Shell, on travaille aussi l'hydrogène : « Nous travaillons sur la mobilité de demain dont l'hydrogène pour les véhicules légers ainsi que le LNG et le GTL pour les poids-lourds. Nos cartes carburant couvriront à l'avenir ce type de besoins », souligne Sébastien Duez. Bref : « Le développement des cartes peut aller très loin. La seule limite, en réalité, c'est la volonté des clients », conclut Thierry Forien. — Ambre Delage



### **3 questions à Arnaud Régent** directeur général de la compagnie des cartes carburant

**Les cartes carburants sont elles populaires au sein des collectivités locales ?**

Les collectivités locales qui utilisent les cartes pour s'approvisionner en carburant sont nombreuses. Les plus grandes comme les plus petites peuvent en bénéficier sans limitation de volume. Certaines cartes que nous distribuons, à l'instar de la carte Intermarché, répondent à leur besoin de trouver des points d'approvisionnement en carburant à proximité avec des prix parmi les plus bas du marché.

**Quels sont les avantages de ces cartes ?**

Les collectivités nous sollicitent pour faciliter la gestion au quotidien des pleins de carburant. La carte carburant déma-

téréalise tout le flux financier et évite au porteur d'avancer des sommes que la collectivité devra ensuite lui rembourser. C'est son principal atout. Elle permet évidemment à la collectivité

**“ Nous sommes en mesure de proposer aux collectivités locales un approvisionnement de carburant en vrac. ”**

de contrôler l'ensemble de ses dépenses en carburant avec des informations sur le nom du chauffeur, les caractéristiques de la voiture, le type de carburant utilisé, la quantité de carburant acheté, etc. Elle

apporte une traçabilité pour chacune des transactions. Enfin, un dernier avantage, avec l'entrée dans notre capital de la plateforme de marché Fairfuel, nous sommes en mesure de proposer aux collectivités locales un approvisionnement de carburant en vrac.

**S'agit-il des mêmes cartes pour les entreprises et les collectivités ?**

Ce sont exactement les mêmes cartes, à la différence près que la fréquence de facturation et les délais de paiement sont différents. Nous nous sommes adaptés à la pratique des collectivités et des établissements publics qui règlent leurs achats de manière beaucoup plus longue qu'une entreprise. Ils bénéficient d'une facture par mois avec un délai de 30 jours.

**JDF** LE JOURNAL  
DES FLOTTES

« Un souffle de  
modernité pour  
votre flotte auto. »



**FAITES PLUTÔT CONFIANCE  
AUX VÉRITABLES MÉDIAS  
PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE  
ET À UNE INFORMATION EN TEMPS RÉEL !**



Une publication NewsCo Group

à partir de  
**28€**  
TTC / AN

**ABONNEZ-VOUS**

Le magazine des gestionnaires de parcs automobiles

Abonnez-vous par téléphone au 01 75 60 41 08

# Accessibilité dans les transports : le défi des collectivités

Dossier réalisé  
par Chloé Consigny

Rendre la ville praticable à tous les citoyens, y compris à ceux en situation de handicap. Telle est l'une des prérogatives qui incombent aux décideurs publics. Si la France a beaucoup progressé au cours des dernières années, de nombreux points restent à améliorer. Entre cafouillages d'agendas, changement du cadre législatif et nécessaires besoins de financements, les décideurs publics doivent s'adapter et agir au plus vite, pour ne laisser personne de côté.

p. 45 • Ce que dit la loi

p. 46 • Un enjeu de cohérence entre collectivités

p. 47 • La nécessaire mise en place d'une culture d'accessibilité

**E**n France, l'accessibilité des usagers en situation de handicap aux transports publics progresse largement. Cette problématique n'est pourtant apparue que très récemment. En effet, la mise en place des premiers réseaux de transport en commun faisait peu de cas de l'accessibilité des transports publics à l'ensemble des usagers. En témoigne le réseau métropolitain parisien, historiquement pensé pour des personnes sans handicaps ni problème de vue ou d'audition. Techniquement impossible à mettre aux normes, le métro parisien n'est aujourd'hui pas concerné par la législation, sauf pour la création de nouvelles lignes ou de nouveaux arrêts qui doivent permettre un accès aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, le service proposé en surface est censé offrir le même service que le métro. Et de fait, les bus parisiens sont actuellement tous équipés de rampes d'accès. Même constat à Toulouse, où 100 % des bus circulant sont aujourd'hui équipés de rampes d'accès. Reste que l'équipement de véhicules roulant ne peut suffire à la mise en place d'une politique globale d'accessibilité : « On ne peut réduire l'accessibilité aux véhicules. Il faut penser l'accessibilité dans l'ensemble de la chaîne de déplacement, depuis la voirie jusqu'à l'intérieur des véhicules de transport », prévient Malvina Richez, chargée

de projets accessibilité des transports publics au CEREMA, centre d'études et d'expertise sous tutelle des Ministères de l'environnement et du logement, qui travaille sur les thématiques de mobilité. Aujourd'hui, près de 85 % des bus qui circulent en milieu urbain au sein de l'Hexagone sont dotés d'équipements à destination des personnes à mobilité réduite (PMR) et, selon les territoires, le taux d'accessibilité aux PMR des arrêts de bus situés en milieu urbain se situe entre 50 et 70 %.

### Ce que dit la loi

L'accessibilité des transports publics à l'ensemble des citoyens est aujourd'hui inscrite dans la loi. Reste que les décideurs publics peuvent parfois se retrouver fortement dépourvu face aux nombreux changements de cadre législatif. Ainsi, le 11 février 2005, la loi handicap stipule que les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être : « les mêmes que celles des personnes valides, ou à défaut, d'une qualité d'usage équivalente ». Une loi jugée « trop ambitieuse » par la très grande majorité des experts. « Dix ans après cette loi, les collectivités locales n'étaient pas parvenues à rendre la totalité de leurs réseaux de transports en commun accessibles. Un nouveau dispositif plus



Les quais sont désormais équipés de dispositifs pour les non-voyants.



© Tisseo/Saada & Schneider

Près de 85 % des bus qui circulent en milieu urbain au sein de l'Hexagone sont dotés d'équipements à destination des personnes à mobilité réduite.

pragmatique a alors été mis en place », détaille Malvina Richez. Et de fait, selon les chiffres livrés par le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART), le montant nécessaire à la mise en conformité de l'ensemble des arrêts de bus et stations de tram et métro s'établit à 26 milliards d'euros. Une dépense peu envisageable au regard de la situation des finances publiques. En 2014, la législation a alors imposé la mise en place de SDA-AdAP, Schéma directeur de l'accessibilité Programmée et Agenda d'Accessibilité Programmée, en demandant de prioriser les mises en accessibilité en fonction des flux de fréquentation et des dessertes de

points d'intérêt. Dès lors, tous les arrêts ne devaient plus être mis aux normes, à l'instar de ceux situés en rase campagne et ne transportant que de rares passagers. « Entre la partie Schéma Directeur et la partie Agenda Programmée, les exigences ont évolué. Le premier schéma directeur de 2009 ne donnait pas de cadre précis. Nous avons donc fait selon notre logique. Lorsque les décrets sont sortis en 2014, cela a conforté nos choix. Nous avons en effet procédé selon deux éléments essentiels : la fréquentation des lignes et la présence d'arrêts permettant d'opérer des correspondances entre différentes lignes. Nous nous sommes également focalisés sur les points d'intérêt

des usagers, tels que les arrêts desservant les hôpitaux ou les services publics », explique Marie-Hélène Texier, responsable accessibilité chez Tisseo. Une façon de procéder qui a permis au réseau toulousain de prendre de l'avance (cf encadré 2). L'autorité organisatrice des transports a effectué des choix stratégiques permettant de rendre accessibles certains endroits particulièrement fréquentés par les personnes en situation de handicap : « nous avons par exemple déclaré prioritaire la commune de Ramonville qui dispose de nombreux établissements médicaux », poursuit Marie-Hélène Texier.

### Un enjeu de cohérence entre collectivités

Reste que même au sein de l'agglomération toulousaine, la problématique de la supervision globale des travaux s'est posée : « nous nous sommes vite heurtés à la problématique d'articuler notre stratégie avec celle mise en place par les différentes communes », explique Marie-Hélène Texier. Et cette problématique se retrouve encore plus forte lorsque les intercommunalités évoluent : « avec les rapprochements entre intercommunalités, certains territoires se retrouvent tout d'un coup d'une taille beaucoup plus large. Ils doivent alors se mettre aux normes dans des délais souvent intenable ! À cela s'ajoute la mise en place de la loi NOTRe (Nouvelle organisation



© Tisseo/Saada & Schneider

Métro de Toulouse : passage PMR à bras articulé.



© Tisseo/Saada & Schneider

Le métro de Toulouse est 100% accessible.

territoriale de la République, NDLR) qui a pour effet de transposer la compétence transport aux régions. La région qui récupère le dossier se retrouve alors face à un mille-feuille de SDA-AdAP », explique l'un des experts Accessibilité au sein du GART. Autant d'éléments qui ajoutent à la difficile mise en cohérence des différentes stratégies adoptées par les collectivités

locales. Même constat sur le terrain, où les travaux doivent également être pensés dans leur globalité en réunissant l'ensemble des opérateurs techniques : « il y a aujourd'hui besoin d'une coordination entre les différentes collectivités, mais également un réel besoin de cohérence des actions entre les différents acteurs. Ainsi, il est essentiel de faire travailler ensemble les aménageurs de

l'espace public, les gestionnaires de la voirie et les autorités organisatrices de transport », met en garde Malvina Richez.

### La nécessaire mise en place d'une culture d'accessibilité

Au-delà des questions techniques et administratives, l'un des réels enjeux de



#### Interview

### Pascal Bureau

APF, association des paralysés de France :

« il faut prioriser la mise aux normes des arrêts de bus »

#### Comment a évolué l'accessibilité des transports aux personnes en situation de handicap en France ?

Il y a, à l'heure actuelle, certains territoires qui sont plus en avance que d'autres sur les sujets de l'accessibilité. C'est le cas notamment des grandes métropoles. Par ailleurs, certaines autorités de transport sont plus vigilantes que d'autres sur ces sujets. Nous constatons qu'en France, le matériel roulant est de plus en plus adapté. Finalement, je dirais que ce n'est presque plus une problématique. En effet, sous l'impulsion des nouvelles réglementations environnementales, le parc de bus et d'autocars a été renouvelé au profit de véhicules roulants propres. Ces nouveaux véhicules répondent aux normes nécessaires au transport de personnes en situation de handicap. Par ailleurs, les TRAM et l'ensemble des transports en sites propres sont aujourd'hui d'un très bon niveau. Tous possèdent des accès dédiés et des arrêts pensés pour l'accès aux personnes en situation de handicap. La réalisation de réseaux de transports en sites propres comprend en effet une réhabilitation des voiries permettant un meilleur accès.

#### Quel chemin reste encore à faire ?

Je dirais que l'accessibilité doit être prise en compte dans sa globalité, incluant véhicules roulants, arrêts et voiries. Avec près de 97% des bus du parc urbain équipés de planchers bas et près de 90% des véhicules équipés de palettes, le matériel roulant n'est aujourd'hui plus un problème. Par ailleurs, lorsqu'une voirie

est refaite par une agglomération ou une commune, les questions d'accessibilité sont également prises en compte. Finalement, je dirais que le problème, c'est la circulation au sens large et l'absence de cohérence entre la mise aux normes de différents espaces. Ainsi, dans de nombreuses communes françaises, les handicapés ne peuvent pas utiliser le réseau, car seuls quelques arrêts sont équipés pour permettre l'accès aux PMR. À partir du moment où une personne n'a pas

**“ Nous plaçons pour que les communes ne fassent pas le travail dans leur coin en aménageant des arrêts sans cohérence globale. ”**

la garantie de pouvoir sortir à son arrêt, elle va éviter de prendre les transports en commun. Si les communes organisent les travaux de rénovation des arrêts au coup pour coup, sans se concerter auprès des agglomérations ou des regroupements de communes, il ne peut y avoir de cohérence globale. Autre élément important : la formation des agents. Bien sûr, il existe des contrats de maintenance, mais ils ne suffisent pas. Il faudrait que toutes les autorités de transport imposent à leurs chauffeurs de vérifier le bon fonctionnement des rampes d'accès, de façon quotidienne. Cela éviterait aux personnes en situation de handicap de se voir refu-

ser l'accès au bus, pour cause de matériel défaillant. Il y a un très gros travail à faire pour former les agents d'accueil des services, afin qu'ils prennent conscience qu'ils réalisent chaque jour un travail de service public.

#### En qualité d'association, comment pouvez-vous peser sur les décisions publiques ?

Dans le cadre des SDA-AdAP (Schéma directeur de l'accessibilité Programmée et Agenda d'Accessibilité Programmée, NDLR), les associations sont consultées et participent aux concertations. Notre vrai enjeu est de mettre en avant le nécessaire besoin de cohérence dans les choix d'aménagement. Aussi, nous plaçons pour que les communes ne fassent pas le travail dans leur coin en aménageant des arrêts sans cohérence globale. Dans le cadre des concertations, nous avons proposé une priorisation des différents arrêts, en fonction de deux critères. Le premier est la fréquence d'utilisation des lignes. Les lignes les plus fréquentées par les usagers doivent être rénovées en priorité et disposer d'accès spécifiques à destination des personnes en situation de handicap. Le second critère est la desserte de lieux particulièrement fréquentés par les personnes en situation de handicap, à l'instar des CAF, des écoles ou encore des hôpitaux. Avec ce système et en mettant progressivement en accessibilité une ligne après l'autre, il est possible de parvenir à de très bons résultats. Cependant, beaucoup ont préféré opérer dans leur coin, ce qui donne lieu à des réseaux sans cohérence globale. ~

L'accessibilité demeure la sensibilisation de l'humain à ces problématiques. « Je travaille sur les questions d'accessibilité depuis 2008. Au sein de l'autorité organisatrice des transports de l'agglomération toulousaine, nous sommes deux à plancher à temps plein sur ces problématiques. Ce n'est pas le cas dans tous les syndicats », explique Marie-Hélène Texier qui poursuit : « finalement, l'enjeu est aussi de mettre en place une culture de l'accessibilité au sein des autorités organisatrices de transport. Chez Tisseo, au fil des ans, nous constatons que l'accessibilité est devenue un réflexe. Il n'y a



aujourd'hui pas un projet, pas une nouvelle innovation qui ne se crée sans que les techniciens

vient consulter le service accessibilité ! »

Chloe Consigny

## interview

### Jean-Claude Bernard

**Chargé de mission accessibilité, Tisseo : « l'accessibilité dans les transports doit être portée par une démarche politique forte et doit ensuite être traduite en mesures concrètes »**

**De quelle façon avez-vous procédé pour mettre en place une stratégie d'accessibilité des transports dans l'agglomération toulousaine ?**

Avant toute chose, il faut bien avoir à l'esprit que l'accessibilité dans les transports doit être portée par une démarche politique forte. Elle doit ensuite être traduite par des mesures concrètes. Au sein de l'agglomération toulousaine, la mise en place de mesures a été permise grâce à un duo formé par l'organisme exploitant et l'autorité organisatrice des transports. Ensemble, nous avons en charge un périmètre de transport urbain constitué de 130 communes. Dès 2007, nous avons commencé à travailler conjointement sur la compréhension de la loi de 2005 et avons mis en place une équipe projet composée d'ingénieurs de l'autorité organisatrice des transports et de l'organisme exploitant. Nous avons identifié plusieurs volets tels que les arrêts de bus, l'information voyageurs, le matériel roulant ou encore la concertation et la veille. Notre ambition était alors de travailler sur les différentes problématiques, afin d'avoir une vision globale et stratégique de la chaîne de déplacements.

**Concrètement, quelle stratégie avez-vous adoptée ? Pour quels résultats ?**

L'agglomération toulousaine comprend une centaine de lignes de bus et près de 3600 arrêts. À cela s'ajoutent

deux lignes de métro avec trente stations et deux lignes de tramways composées également de trente stations. En 2009, notre schéma directeur d'accessibilité programmée était prêt. Il a été l'un des premiers à être approuvé. Au total, nous mettons en place une centaine de mesures destinées à être déployées à horizon 2014. L'ordonnance du 26 septembre 2014 a permis d'aller encore plus loin,

**“ Aujourd'hui, près de 80 % du réseau de bus est accessible aux personnes en situation de handicap. ”**

en ajoutant des obligations de suivi des réalisations ainsi que des obligations de résultat. Avec la mise en place de cette ordonnance, nous avons constaté que nous étions sur la bonne voie et que nous allions même plus loin que le cadre imposé par la loi. Notre démarche de concertation a permis de travailler en amont sur les projets afin de définir les différents besoins avec les associations. Dans un deuxième temps, nous avons analysé et comparé les différentes solutions techniques qui s'offraient à nous. Dès 2013, l'ensemble des lignes de tramways

étaient rendues accessibles. Aujourd'hui, près de 80 % du réseau de bus est accessible aux personnes en situation de handicap.

**Des innovations ont été mises en place au sein de l'agglomération toulousaine. Quelles sont-elles ?**

Nous appliquons à chacun de nos projets la même méthodologie : concertation en amont avec les associations concernées, puis présentation devant la commission du réseau Tisseo. Par ailleurs, les concertations sont accompagnées de mises en situation sur le terrain. Cela nous permet de nous rendre compte des difficultés réelles avant de nous lancer dans la mise en place d'une innovation. C'est en appliquant cette méthodologie que nous avons par exemple conçu les portillons PMR permettant aux personnes handicapées de valider leur billet. Nous avons réalisé un atelier sur site avec des techniciens et des usagers à mobilité réduite (fauteuils et mal voyants). Grâce à cet atelier, nous avons pu ajuster notre solution, avec l'aide d'un industriel qui commercialise aujourd'hui cette solution à d'autres agglomérations ! Autre innovation : la mise à disposition sur notre site de bandes sonores qui décrivent les stations de métro. L'écoute de ces audiodescriptions est destinée à permettre aux personnes mal voyantes de se repérer à l'intérieur des stations de métro. ~



# Comment les collectivités mènent-elles la transformation digitale ?

Dossier réalisé par Patrice Remeur

L'ensemble des collectivités travaille à leur transformation numérique pour s'ajuster ou anticiper les besoins. Elles déploient leurs initiatives autour de trois axes : aménager leur territoire en infrastructures numériques, délivrer des services à leur population et transformer leurs moyens en interne.

p. 51 • Des objectifs bien précis

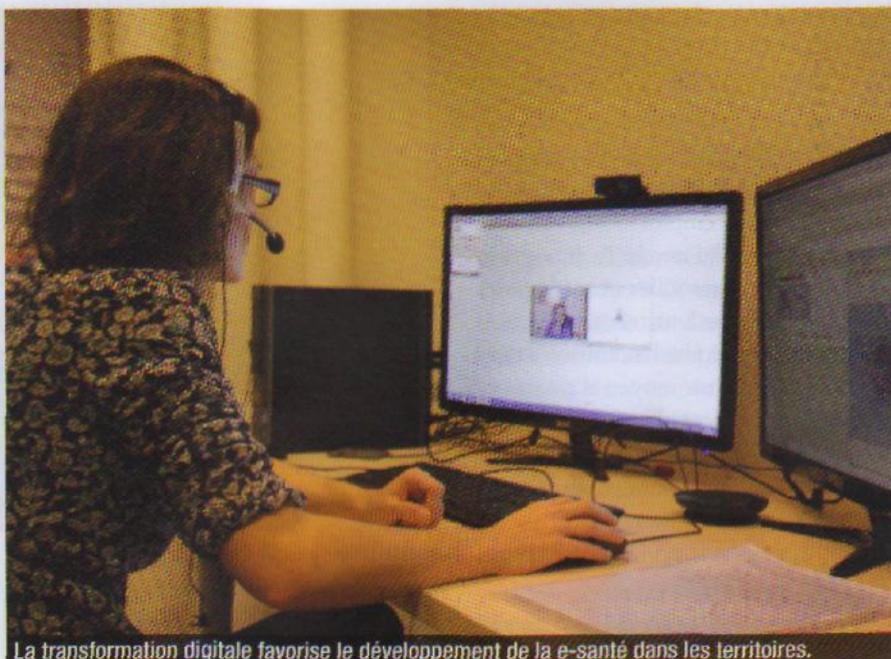
p. 52 • Une multitude de services numériques

p. 53 • Entretien avec Jean-Vincent Placé, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification

p. 54 • Anticiper les mutations de la commune

**Q**uatre-vingt deux pourcents de la population est considérée comme « internaute » et 59 % procède régulièrement à des achats sur Internet. Ces chiffres traduisent la mutation de la société. L'ensemble des activités est concerné par la numérisation : de l'éducation à la santé, de la culture en passant par la finance, du commerce aux services publics. Les relations sociales, les communications... sont elles aussi désormais digitalisées. Les technologies offrent des pratiques inédites. Il est maintenant possible de visiter une ville de manière augmentée ou de visionner une construction, future ou ancienne, depuis le lieu physique. Il est également devenu courant d'échanger immédiatement avec des agents ou élus à travers différents canaux, ou bien de visionner les budgets ou les états de circulation de la ville.

De quelles manières les collectivités abordent-elles ces évolutions ? Elles se sont naturellement engagées dans des démarches visant le déploiement d'infrastructures de réseaux de communication afin de garantir aux acteurs du territoire un accès au Très haut débit. Elles sont acteurs du déploiement du THD par souci de desservir leur territoire et de le rendre attractif, afin de maintenir et d'attirer les acteurs économiques. La compétence d'établir et exploiter des réseaux



La transformation digitale favorise le développement de la e-santé dans les territoires.

DR

de communication leur a été confiée par la loi pour la confiance dans l'économie numérique depuis 2004. Le Plan France Très Haut Débit les a ensuite désignées comme moteur dans le déploiement du très haut débit fixe. Elles sont associées aux programmes gouvernementaux d'amélioration de la couverture mobile. À travers l'élaboration de 87 schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique, elles déploient différents réseaux hertziens, terrestres ou par satellites pour

apporter un accès à Internet à tous et réduire les inégalités territoriales.

### Des objectifs bien précis

Elles poursuivent, au travers de ces infrastructures, plusieurs objectifs. Selon le baromètre « ville numérique » de Syntec Numérique publié en juin 2015, les collectivités voient dans les réseaux de communication un facteur d'attractivité et de développement économique. Le



Le déploiement du THD renforce l'attraction des territoires.

DR

haut débit est bien-sûr un moyen d'attirer des entreprises, des habitants ou des touristes. Mais il permet aussi de renforcer, de diversifier, de redévelopper ou d'internationaliser des entreprises ou des activités, avec pour effet attendu une action sur le dynamisme et l'emploi local. À ce titre, le réseau national French Tech, regroupant de nombreuses villes et métropoles labellisées, valorise leur territoire et leur attractivité numérique. Les collectivités y voient également un moyen d'améliorer la qualité des services offerts sur leurs territoires. Le numérique est l'opportunité d'offrir des services personnalisés répon-

**Le haut débit est un moyen d'attirer des entreprises, des habitants, des touristes.**

dant aux attentes des habitants, travailleurs ou touristes, ou encore un moyen de renforcer l'égalité d'accès aux services publics.

Les collectivités ont par ailleurs une problématique de gestion et d'optimisation de la gestion de la ville. Le haut débit participe au développement de nouveaux services au public et à la rationalisation des dépenses, tout en permettant d'améliorer l'atteinte des objectifs de politiques publiques. Le numérique engendre une simplification de la gestion administrative, un meilleur pilotage des services,



Le numérique engendre une simplification de la gestion administrative.

mais aussi de l'ensemble d'une commune (énergie, transports, sécurité...).

Enfin, avec les réseaux de communication, les collectivités escomptent la création de villes intelligentes et durables. Le numérique améliore la protection de l'environnement, permet une gestion responsable des ressources et facilite la solidarité entre citoyens. Il constitue également une condition pour améliorer la transparence de la gestion des villes et rendre des comptes aux habitants.

### Une multitude de services numériques

Pour répondre aux attentes des citoyens et anticiper l'ordonnance relative au droit des usagers de saisir l'administration, applicable depuis le 7 novembre

2016, qui vise à faire économiser aux collectivités près de 9 millions par an sur 3 ans, celles-ci développent des services en ligne aux habitants, aux entreprises ou aux associations.

Demandes d'actes d'état civil, déclaration de changement de coordonnées, sollicitations d'interventions, prises de rendez-vous... Une multitude de services est désormais disponible depuis un PC, une tablette ou un smartphone pour répondre aux besoins des utilisateurs, au moment où ils le souhaitent, hors des plages d'ouverture et par leur canal préféré. Par exemple, la ville d'Alfortville, comme plusieurs autres communes, a mis en place un site baptisé *mon.alfortville.fr*. Les habitants peuvent effectuer un grand nombre de démarches administratives (paiement de factures, demandes d'actes d'état-civil, déclarations de décès, inscription à la crèche...) le tout en 1 clic, après avoir réalisé un enregistrement depuis France Connect ou un e-mail.

Avec ces services, les collectivités améliorent la personnalisation des relations avec leurs habitants. L'enregistrement permet un point unique pour lancer et consulter les démarches. L'habitant peut suivre l'avancement des démarches, consulter les avancées, accéder à l'historique de ses interactions...

Pour les collectivités, l'outil est également un moyen d'améliorer en temps réel le pilotage des démarches et de ses services. Elles reçoivent plus de 125 millions de lettres et en émettent 27 millions, sans compter l'accueil au public ou téléphonique. Grâce à ces outils, les agents des services peuvent visionner immédiatement le nombre de démarches ► Page 54

## La baisse des supports physiques

Elles s'adaptent rapidement à ces nouveaux comportements, qui engendrent une baisse des imprimés institutionnels au profit du web, des publications numériques ou des réseaux sociaux. Elles refondent leurs contenus aux bénéfices d'infographies. Elles diffusent les informations sous plusieurs formes, qui d'ailleurs peuvent se recouper. Tout d'abord, l'information administrative aux citoyens, qui explique les procédures, les dispositifs mis en place... pour faciliter les démarches. Ensuite, la présentation et l'explication de la politique de la ville, mais aussi de la vie publique (communication des ac-

tions, tribunes de l'opposition, débats...) pour nourrir les échanges et favoriser la participation. La production d'informations publiques spécialisées (statistiques, informations géographiques, juridiques, fiscales, légales, sanitaires, de transport ou culturelles...), qui permet aux différents acteurs depuis différents sites d'accéder directement aux données et informations et de faciliter la connaissance et la transparence. Enfin, la conservation et la mise à disposition des informations liées au patrimoine (archives, bibliothèques, manifestations culturelles, etc.) participent à la vie de la ville et à sa dimension culturelle.



**interview**

**Jean-Vincent Placé**

**secrétaire d'État auprès du Premier ministre,  
chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification**

**Quelles sont les mesures que vous mettez en place pour favoriser la transformation digitale des Collectivités ?**

*Je voudrais d'abord apporter une petite précision. En tant que Secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification, une part importante de ma mission relève de la transformation numérique de l'ensemble de l'État. C'est un terme que je préfère à celui d'« e-administration » ou, plus encore, de « digital », car il est plus riche. Il montre que la transformation qui s'opère n'est pas seulement affaire de technologie, mais aussi de culture, de méthode, d'usages. Avant toute chose, il s'agit d'un projet humain qui vise à replacer l'utilisateur au centre des politiques publiques.*

*C'est dans ce cadre général de modernisation de l'ensemble de l'État que s'inscrit notre action avec les collectivités territoriales. Au sein du fonds « Transition numérique et modernisation » du Programme d'Investissement d'Avenir, qui a permis d'injecter dans les projets de modernisation dans l'administration centrale et territoriale plus de 110 millions d'euros, les collectivités locales sont pleinement concernées ; des fonds ont été alloués pour la création de liens de travail plus étroits avec l'État dans la transformation numérique. Ces sujets sont suivis de manière régulière par l'Instance nationale partenariale (INP), qui associe les élus locaux et l'État. Enfin, le Sommet mondial du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, qui s'est tenu les 7, 8 et 9 décembre derniers à Paris, a démontré la force de ce lien. L'innovation en matière de gouvernance au sein des collectivités territoriales a été l'un des thèmes centraux du Sommet.*

**Quels sont les principaux freins à la transformation digitale ?**

*J'ai l'habitude de dire que les freins à la transformation numérique sont de trois ordres.*

*Il y a d'abord des freins techniques. La transformation numérique des collectivités doit respecter un équilibre délicat entre le*

*principe intangible de libre administration des collectivités, d'un côté, et des impératifs d'interopérabilité, de l'autre. Plus que de la maintenance, cela demande des évolutions, et donc des investissements. Or, dans les collectivités comme de l'État, le sérieux budgétaire impose parfois de limiter fortement ces enveloppes.*

*Il existe également des freins politiques. Le numérique, sous ses dehors techniques, est en réalité une question de valeurs ! L'architecture de télé-services, la création de services publics innovants, l'internalisation d'une expertise numérique au sein des administrations démontre une certaine idée de l'organisation de la société, qui, bien sûr, peut être contestée.*

*Enfin, des freins culturels, tant au sein de l'administration que des publics cibles. L'innovation modifie nécessairement les habitudes bien en place et se heurte donc à des réticences. En second lieu, le manque d'une certaine culture générale du numérique, sans laquelle, les solutions techniques, même si elles sont fonctionnelles, ne trouveront pas leur public. C'est ainsi qu'il faut concevoir la lutte contre la fracture numérique contre laquelle nous sommes pleinement mobilisés à travers, par exemple, la création de 10 000 espaces publics de proximité où les usagers en difficulté avec les démarches numériques peuvent trouver une assistance.*

**Quelles sont les conditions de la réussite ?**

*Le numérique nous offre l'agilité nécessaire pour concevoir des services publics à partir des demandes formulées par les citoyens. Grâce au numérique, nous avons la possibilité de rompre avec une conception technocratique des politiques publiques pour réellement replacer le citoyen au centre du jeu. Avant toute chose, il importe donc d'être fidèle à une promesse : créer des services qui répondent à un besoin, partir de la demande pour proposer une offre.*

*Le deuxième levier de la réussite, c'est développer l'usage. La manipulation de*

*services publics numériques nécessite pour les usagers de maîtriser un certain nombre de réflexes. Ces réflexes sont très inégalement maîtrisés par les Français. Un important effort de pédagogie et de communication est nécessaire pour faire des services publics numériques non plus l'exception, mais bien la manière de s'adresser à l'administration. Tout cela ne peut pas se faire en un jour, cependant.*

*Enfin, je dirais la poursuite de la formation des agents publics est absolument incontournable. Je vois ici deux sujets distincts, mais liés entre eux. D'une part, le besoin d'élever le niveau général de maîtrise des outils numériques, c'est la première étape. D'autre part, il faut encore familiariser les décideurs publics aux bonnes pratiques du numérique et de cette conception des politiques publiques « par le bas ». La transformation numérique de l'État nécessite un esprit d'ouverture, une tolérance accrue face à l'échec, la bienveillance envers le changement, un esprit d'expérimentation... Au-delà du cercle des spécialistes du numérique, il est crucial de faire prospérer ces orientations, qui sont aussi des compétences, parmi tous les acteurs des territoires.*

**Certaines Collectivités réfléchissent à la blockchain pour simplifier la relation avec les acteurs, améliorer la gestion de la ville et faciliter les villes intelligentes. Comment vous positionnez-vous ?**

*Il faut rappeler que ce qu'on appelle la « blockchain » est une technologie de stockage et de transmission d'informations totalement décentralisée qui permet de certifier des échanges, des transactions ou encore des procédures administratives, le tout de manière instantanée, infalsifiable et à faible coût. La « blockchain » comporte donc des applications qui pourraient être intéressantes pour les collectivités territoriales. Le haut niveau de sécurité qu'offre cette technologie pourrait par exemple permettre de certifier des documents officiels et ainsi limiter les nombres de pièces justificatives pour les démarches entre-▶*

► prises par les usagers.

On peut encore imaginer la signature de contrats intelligents qui ne sont mis en œuvre qu'une fois un certain nombre de conditions réunies, ou la lutte contre la fraude aux prestations sociales et le travail illégal. Pour toutes ces raisons, le ministère de l'Économie et de Finances a lancé une

expérimentation de cette technologie dans les paiements aux PME l'année dernière. Pour ma part, je partage cet intérêt, même s'il faut rester prudent dans l'usage de ces technologies, qui ne sont pas adossées à la puissance publique. Mais, en même temps, l'administration doit s'en saisir, pour ne pas, demain, se retrouver en situation de

faiblesse par rapport à ces puissances nouvelles. Près de nous, le Royaume-Uni s'engage vers la définition d'une stratégie nationale de développement et expérimente le paiement des prestations sociales grâce à la « blockchain » ; il s'agit d'un exemple à suivre! ~

Propos recueillis par Patrice Remeur

Page 52 ► en cours, faciliter la communication, améliorer l'organisation et fluidifier leurs tâches... Les collectivités ont également mis en place de nouveaux canaux pour intensifier les interactions et le lien avec les habitants, et faciliter les démarches aux usagers : ligne directe pour intervenir ra-



**Certaines collectivités ont mis en place un parcours « cross-canal »**

pidement, SMS pour alerter ou informer les citoyens, sites internet thématiques dédiés, réseaux sociaux... Certaines collectivités, sur la base de France Connect, ont mis en place un parcours « cross-canal\* » afin que l'habitant puisse saisir la collectivité par le canal de son choix, et sans qu'il ait à régénérer sa démarche s'il est bloqué. Beaucoup d'entre elles ont mis en place des sites compatibles avec les usages des terminaux mobiles.

Les agents disposent alors d'une vue multicanal suffisamment détaillée sur la démarche spécifique introduite par l'utilisateur et pourront en conséquence plus facilement accompagner l'habitant en cas de difficultés et connaître l'historique des demandes ou contacts.

Les collectivités sont également présentes sur les réseaux sociaux. Elles créent leurs propres plateformes pour échanger avec les usagers, apporter un conseil ou un service, faciliter la transparence, améliorer la communication, l'interactivité et favoriser la mobilisation.

### Anticiper les mutations de la commune

La multiplication des données recueillies à la fois par les services et les objets connectés, l'ouverture des données ren-



due obligatoire, la mise en place de démarches analytiques ou de big data, l'installation de cloud public... sont autant d'opportunités dont se sont emparées les collectivités. La diffusion des données publiques constitue un enjeu majeur, tant pour les collectivités que pour les acteurs privés.

Le conseil régional de Bretagne ou

des villes comme Rennes, Montpellier, Mulhouse, Paris, Toulouse... se sont approprié le sujet pour proposer d'exploiter leurs données et insuffler de nouvelles pratiques au profit des acteurs et de leur territoire.

Les plateformes renvoyant également les données sur le site [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) donnent la possibilité d'accéder facile-

## Les collectivités et le cloud

Le syndicat regroupant 106 collectivités publiques bretonnes a opté pour un cloud public afin de proposer une offre d'hébergement pour ses collectivités locales. Le choix du IaaS a été privilégié afin de proposer rapidement une solution aux collectivités en limitant l'investissement initial pour la structure de mutualisation. Mégalis peut piloter à distance la plateforme et allouer automatiquement de nouvelles capacités à la demande des collectivités. Sur le plan économique, l'adoption massive du cloud contribue à soulager les coûts. À titre de comparaison, à l'échelle de l'État, « une économie

de 800 millions d'euros pourrait ainsi être générée sur l'ensemble du système d'information [hors coûts de personnel] » selon un estimation de la DISIC relaté dans le Guide sur le Cloud Computing et les Datacenters à l'attention des collectivités locales », publié par la Direction générale des entreprises (DGE). Un responsable de la municipalité de Thoiry, commune de Rhône-Alpes de plus de 5 000 habitants, déclarait dans les colonnes de notre confrère BFM Business que le passage au cloud avait permis d'abaisser les coûts et de dégager une économie de 25 000 euros la première année.

ment aux données qui intéressent les acteurs, mais aussi de les enrichir. Les données permettent de créer de nouveaux services innovants dans le domaine du transport, de la sécurité, de l'environnement... Ces initiatives sont créatrices de nouveaux débouchés pour les collectivités, les entreprises, associations et citoyens. Ces démarches d'open data permettent d'économiser plusieurs milliers d'euros avec une mise en service rapide ou de nouveaux services, tout en renforçant les liens avec les parties prenantes.

Elles sont de plus en plus nombreuses (Grand Lyon, Grand Paris, Région Rhône-Alpes, Agglomération de Montpellier...) à mener des démarches de big data. La ville de Nice dispose d'un boulevard connecté composé de 200 capteurs placés dans les feux, lampadaires, poubelles, qui collectent les différentes informations. Depuis une plateforme qui se veut métropolitaine et multi-services, la gestion de ces données et leurs analyses permet de fluidifier le trafic urbain. Demain, elle permettra aux acteurs de bénéficier du dispositif pour améliorer et créer de nouveaux services. Le système vise à mieux gérer le stationnement, la mobilité, la sécurité, la qualité de l'air, la collecte des déchets... Ces services sont également une source de revenus pour la ville, notamment grâce à un meilleur recouvrement des places de stationnement,



A partir d'une tablette, les citoyens accèdent désormais à de nombreux services municipaux.

DF

à un réglage fin des éclairages permettant de générer jusqu'à 80 % d'économies et une diminution des risques. En outre, ce type de service permet de fournir les nouvelles données directement dans la plateforme de données ouvertes pour enrichir les opportunités.

Enfin, pour gérer les données et faciliter l'administration des services, les collectivités ont recours au cloud. Selon une étude de Markess, en 2013, plus d'une collectivité sur deux utilisait ce type de dispositif. L'utilisation rendue obligatoire pour les collectivités d'un cloud souverain devrait accélérer le recours à cette solution pour stocker et traiter les données sur le territoire et renforcer la sécurité et la maîtrise des données. Le cloud souverain est aussi un socle technologique pour

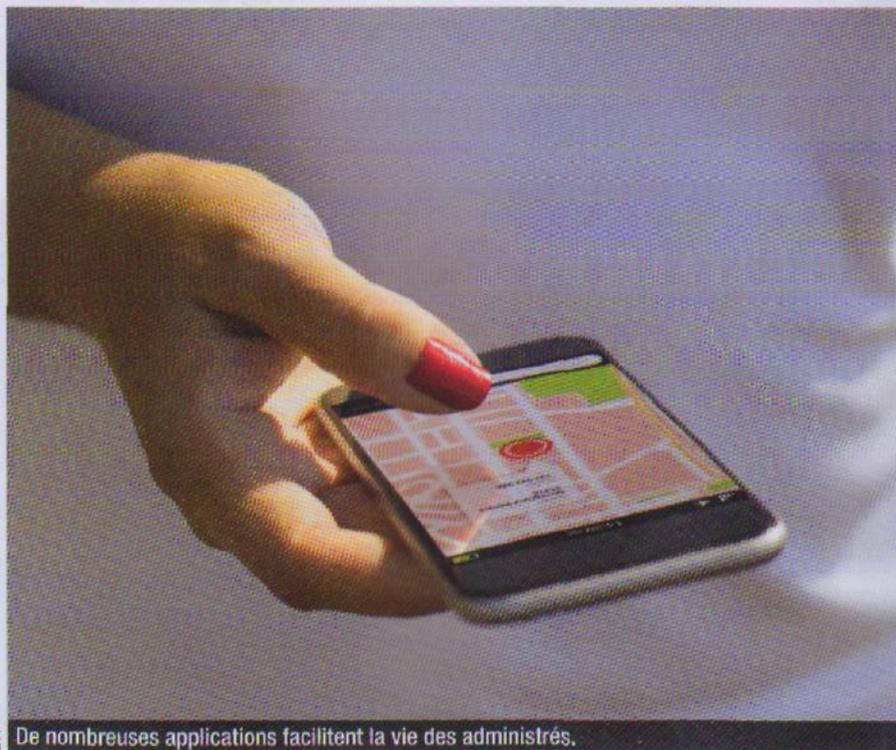
apporter de manière autonome des logiciels ou déployer facilement des applications aux collectivités, agents, citoyens ou acteurs du territoire.

### La blockchain au cœur de la collectivité de demain ?

Enfin, les collectivités s'emparent également du sujet de la blockchain. Elles y voient l'opportunité de simplifier drastiquement les actes administratifs, faciliter les échanges, simplifier les votes, gérer le transport ou l'énergie, améliorer les accès aux infrastructures, autoriser l'accès à des biens publics, améliorer le stockage et la sécurité des données, offrir des certificats numériques, gérer leurs biens immobiliers, accroître la gouvernance, apporter des biens, services et espaces partagés...

D'ores et déjà, la ville de Lyon expérimente les opportunités. Au sein du quartier de Lyon Confluence, avec Bouygues Immobilier, Microsoft, Énergisme et Stratumn, elle abrite un démonstrateur de l'Institut de la Ville Durable (IVD). À l'image du projet Solarcoin à Brooklyn, il permet de suivre directement et localement les échanges d'énergies propres entre habitants et de réfléchir à une monnaie virtuelle permettant de rémunérer et de récompenser les personnes ou entreprises produisant de l'énergie propre et autonome. En Midi-Pyrénées, le projet Sunchain permettra aux propriétaires d'installations solaires de distribuer leur énergie avec la blockchain et d'être rétribués par la gestion du réseau. Enfin, la blockchain permettant à tous l'accès aux données favoriserait la transparence des actions de la collectivité et une meilleure implication des habitants. ~

Patrice Remeur



De nombreuses applications facilitent la vie des administrés.

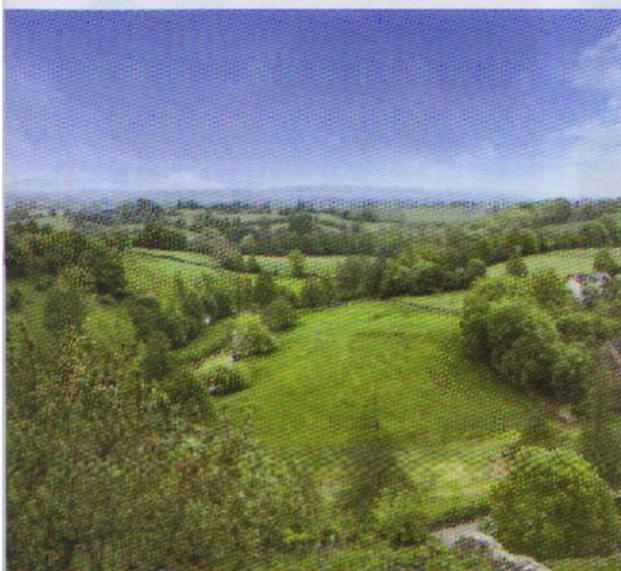
# PRIVÉ DE HAUT-DÉBIT ?

## Découvrez les connexions alternatives !

Aujourd'hui, Nordnet (une société du groupe Orange) propose un éventail de connexions Haut-Débit alternatives. Où que l'on soit en France métropolitaine, il n'y a plus aucune raison de subir les inconvénients d'une connexion Internet trop lente...

### Internet Radio :

#### la radio à la rescousse de zones ciblées.



Nordnet propose deux offres reposant sur des technologies «radio». Grâce à une simple antenne installée sur votre habitation, vous pouvez capter les ondes émises depuis une station d'émission située dans votre secteur géographique et ainsi, vous connecter en Haut-Débit.

Nordnet a déployé l'Internet Radio WiMAX en Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Hautes-Pyrénées, Haute-Vienne, Maine-et-Loire, Nièvre, Sarthe, et dans les communautés de communes de Quimper et de Tours. Si votre habitation est éligible, vous pouvez bénéficier d'une connexion Internet Haut-Débit jusqu'à 10 Mb/s. Quant à l'Internet Radio WifiMax, cette offre est disponible dans les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, pour les logements éligibles à cette technologie. Elle apporte des débits jusqu'à 18 Mb/s.

Proposées à un tarif proche de l'ADSL, ces offres vous permettront non seulement de profiter des ressources de l'Internet à grande vitesse, mais aussi de téléphoner en illimité vers les fixes de France métropolitaine !

### Internet par Satellite :

#### la puissance du Haut-Débit partout en France !



Nordnet est aujourd'hui un acteur de référence pour ses offres de connexion satellitaire, proposées depuis 2008 partout en France métropolitaine.

Des milliers de foyers ont déjà choisi une offre Internet Satellite Nordnet ! Grâce à notre équipement de connexion, ces foyers privés d'un ADSL rapide surfent en Haut-Débit (jusqu'à 22 Mb/s), profitent du téléphone par Internet et de la réception des bouquets de chaînes satellite.

Toutes les données transitent par une parabole, proposée à l'achat ou mise à disposition. De nombreuses collectivités territoriales facilitent l'accès à l'Internet Satellite de Nordnet en proposant une aide financière pour l'achat et/ou l'installation de ce matériel.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com) ou appelez le **3420** (appel non surtaxé).

Ce n'est pas fini. Toute information sur un nouveau service est en vente sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com)

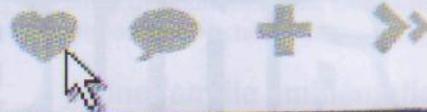


@msieur\_l\_maire a ajouté 1 nouvelle photo.

il y a 56 minutes



Engagement tenu ! Le Haut-Débit dans notre commune grâce à @NordnetOFFICIEL. #HautDébitSansAdsl #ConnexionsAlternatives #EngagéPourNosAdministrés #Fier



# #HautDébitSansAdsl

Avec Nordnet assurez la satisfaction de vos administrés privés d'ADSL rapide.

**.nordnet.**  
nos solutions Internet vous ouvrent le monde



# Damien Carême

**maire de Grande-Synthe depuis 2001**

**Damien Carême est ce que l'on appelle un élu hors catégorie. Homme au charisme sans artifice, emprunt de volontarisme et d'altruisme, ce maire œuvre pour sa commune au premier chef, même si ses mesures vont parfois à l'encontre des normes étatiques. Portrait d'un maire modèle, parfois rebelle.**

**G**rande-Synthe, commune limitrophe de Dunkerque, est située dans la région Hauts-de-France. Avec ses 23 500 habitants, la ville a connu une augmentation de 12 % de sa population depuis 2009 et enregistre un taux de chômage fleurant avec les 25 %. L'industrie sidérurgique opère comme levier économique dans cette région à partir des années 1960, et l'installation d'Usinor (devenue ArcelorMittal) draine une population de tous horizons souhaitant s'installer dans cette ville champignon. Les HLM fleurissent, les citoyens sont motivés. Différentes crises plus tard, la ville décline en termes d'emploi et de niveau de vie.

Bien souvent exposée aux feux des projecteurs médiatiques, Grande-Synthe a trouvé son leader en la personne de Damien Carême, lui renouvelant son attachement à chaque élection municipale depuis 16 ans. Et chez les Carême, on est maire de père en fils.

René Carême, père de l'actuel maire, occupe l'hôtel de ville de 1971 à 1992. Durant ces 21 années à la tête de la commune, il va donner une impulsion à la ville, la faisant sortir de l'anonymat en s'appuyant notamment sur l'augmentation exponentielle de la population. Il a à cœur de choyer les habitants et œuvre pour le développement social des quartiers.

Dans la même veine, Damien Carême reprend les rennes en 2001. L' élu enclenche sans tarder une synergie, une dynamique : miser sur la proximité avec ses concitoyens et modifier les modes de vie. Le maire entreprend un renouvellement urbain. Il double la superficie du poumon vert de la ville, « Le Puythouck », réhabilite des logements sociaux HQE pour la première fois en France puis passe à la vitesse supérieure en 2008. Des jardins partagés sont créés « *parce que c'est un moyen de répondre à des besoins d'alimentation de la population* », déclare-t-il alors. Certains logements sont démolis et reconstruits, bénéficiant au passage de la norme basse consommation, voire passive, dans le but de réduire la facture énergétique des familles.

Sur le volet développement durable, il défend le « Zéro phyto » généralisé sur l'ensemble de la commune depuis 2011. « *Mettre de la nature en ville ça ne coûte rien, aider des projets à émerger, ça coûte une volonté politique, ça coûte une audace*



**« Mettre de la nature en ville, ça ne coûte rien, aider des projets à émerger, ça coûte une volonté politique, ça coûte une audace politique »**

politique », appuie-t-il en 2014 au micro de *We Demain*. Toujours sur les objectifs écologiques de la ville, Grande-Synthe signe la Convention des maires, avec 2020

dans le viseur comme date butoir. En 2016, la commune produisait d'ores et déjà 75 % d'énergie renouvelable sur sa consommation énergétique globale, versus les 20 % requis.

Autre action phare : le bio dans les cantines. Damien Carême ne fait pas dans la demi-mesure. Il balaye d'un revers de main les 20 % imposés par la loi en passant, sans temps intermédiaire, au 100 % bio pour l'ensemble des établissements.

Et si au chapitre de la politique publique menée par le maire, l'environnement au sens large occupe une part non négligeable de son agenda, ses ambitions pour la ville rayonnent dans un respect des populations qui la composent. Damien Carême est étiqueté comme étant le maire qui a tenu tête à l'État français. Surmédiatisé courant 2015, suite à un afflux massif de migrants kurdes irakiens dans sa commune, (passant de 100 à 2 800 personnes en 6 mois), l' élu se met à dos la préfecture en érigeant un camp humanitaire répondant aux standards internationaux. Coût de l'opération : 1,3 M€ pour la ville, 2,6 M€ pour Médecins sans frontières et 4 M€ de frais de fonctionnement par an.

Pragmatique, fonceur et positif, le maire de Grande-Synthe ne botte donc jamais en touche. Supporté par la majorité de ses concitoyens, Damien Carême a encore 3 ans, avant les prochaines élections, pour engager de nouveaux combats, et poursuivre cette politique qualifiée de communalisme libertaire par le philosophe Michel Onfray.

### Une famille emblématique

Alors que son père a été élu meilleur maire de France en 1976, Damien Carême compétitionnait en cette fin d'année 2016 pour le titre de meilleur maire du monde. La récompense a été remise, le 14 février dernier, au maire belge de la ville de Malines, Bart Somers, par le *think thank* londonien *City Mayors Foundation*.

Damien Carême est également vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque, en charge de la transformation écologique et sociale, président d'honneur de l'Association des maires « Villes et banlieues de France », membre fondateur et administrateur de l'Institut d'économie circulaire. ~

Liorah Benamou



DF Le Paris Event center accueillera le salon des maires d'Île-de-France du 28 au 30 mars 2017.

**22 Mars**  
**L'AMF reçoit les candidats à la présidentielle**

Un rassemblement exceptionnel d'élus aura lieu le 22 mars au studio 104 de la Maison de la Radio, à Paris, en partenariat avec France Info. Les candidats à l'élection présidentielle seront invités à intervenir et se positionner sur les orientations et principes défendus par l'AMF, devant une audience composée de maires et présidents d'intercommunalité représentant l'ensemble des territoires de métropole et d'Outre-mer.

**Paris, maison de la Radio**  
[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

**22-23 mars**  
**Convention Internationale des EMR, Seanergy**

Organisée avec le soutien de la Région Normandie, de la Communauté de l'agglomération havraise (CODAH), de la ville du Havre, du port du Havre, de la Chambre de commerce et d'industrie Seine-Estuaire et de l'ONEM (Ouest Normandie Énergies Marines), la Convention Seanergy Normandy 2017 s'articulera

autour de différents espaces et temps forts : la 4<sup>e</sup> édition des Assises nationales des EMR du SER, la première tribune scientifique et technique des projets de FEM : « *France Énergies Marines, Science & Technology upgrades* » et enfin des visites de sites, au plus près de la filière.

**Carré des Docks du Havre**  
<http://seanergy-convention.com>

**23 mars**  
**Rencontres nationales de l'éco-pâturage et de l'animal en ville**

Exclus progressivement des villes à compter de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les animaux sont aujourd'hui réintroduits pour répondre aux enjeux climatiques, de la biodiversité et sociétaux. Cette édition accueillera des ateliers techniques autour du cheval territorial, des poulaillers urbains et des ruchers, un village des races ainsi qu'un espace exposant, où seront disponibles des informations administratives, juridiques et vétérinaires. Des éléments sur les formations, des matériels modernes et innovants seront également présentés.

**Hippodrome d'Angers**

<http://animal-en-ville.strikingly.com>

**23-24 mars**  
**Forum international de la météo et du climat**

Cette année, le forum propose 2 jours d'échanges et de réflexions sur les enjeux du climat réunissant scientifiques du climat, acteurs académiques, think-tank, associations, ONG, décideurs socio-économiques, élus et collectivités, média et présentateurs météo.

Il favorisera les échanges et les réflexions sur les enjeux de l'évolution du climat à travers des débats-participatifs citoyens « *Ensemble, relevons les défis environnementaux !* » et un colloque sur le thème « *Adaptation des infrastructures et des réseaux au changement climatique* ».

**Paris, [www.forumeteoclimat.com](http://www.forumeteoclimat.com)**

**28-29 mars**  
**Reconvertir des friches polluées**

Héritages de pratiques peu respectueuses de l'environnement, les friches s'avèrent bien souvent impropres à tout nouvel usage sans dépollution et/ou mise en œuvre de

techniques de construction et d'aménagement adaptées. La 5<sup>e</sup> édition des journées techniques nationales « *Reconvertir les friches polluées* », organisée par l'Ademe, sera l'occasion de faire un point d'avancement sur les démarches, méthodes, outils disponibles et de partager les retours d'expérience et les bonnes pratiques des opérateurs de terrain.

**Paris, [www.reconversion-friches.ademe.fr](http://www.reconversion-friches.ademe.fr)**

**28-30 mars**  
**Salon des maires d'Île-de-France**

Bâtiment, énergie, environnement, citoyenneté, nouvelles technologies, finances, sécurité, éducation, transports ou encore Grand Paris... Ces thématiques régulièrement abordées lors de ce salon seront une fois de plus approfondies à l'occasion de cette 21<sup>e</sup> édition.

**Paris event center**  
[www.amif.asso.fr](http://www.amif.asso.fr)

**28-30 mars**  
**Europropre Multiservices Expo 2017**

Europropre est le salon français des solutions hygiène et propreté, et multiservices, destiné aux professionnels. Trois thèmes — innovations, rencontres et solutions — seront mis en avant lors de cette édition qui réunira six catégories d'exposants : matériels et équipements pour le nettoyage et la propreté, matériels et équipements pour la propreté urbaine, produits d'hygiène, entretien et nettoyage, entreprises de propreté & multiservices, vêtements et protection individuelle, autres services (conseil et ingénierie, formation, informatique...).

**Paris expo Porte de Versailles**  
[www.europropre.com](http://www.europropre.com)

**29 mars**  
**Congrès electric road**  
**dans les territoires**

L'association Electric Road organise son premier colloque en région selon une formule originale, riche des leçons apprises lors des éditions parisiennes précédentes. Cette manifestation permettra aussi bien de se familiariser avec les solutions envisageables pour une électrification du transport de passagers et de marchandises, que de définir les conditions concrètes de mise en œuvre de projets de logistique urbaine dans le territoire normand et de donner une perspective sur l'électromobilité du futur.

**Hôtel de région, Rouen**  
**contact@electric-road.com**

**29 mars**  
**Restau'co**

Conçu pour apporter des solutions concrètes aux acteurs du secteur tant en restauration scolaire (39% de la restauration collective) qu'en restauration médico-sociale (39%) ou en restauration d'entreprise (14%), le salon de la Restauration Collective en Gestion Directe a aussi pour vocation d'être un carrefour de rencontres et d'échanges sur les nouveautés de la profession. Pour la première fois, les Trophées Restau'co de l'Innovation seront organisés,

ouverts à tous les acteurs du secteur.

**Paris expo Porte de Versailles**  
**www.salonrestauco.com**

**29-30 mars**  
**Rencontres « Ports,**  
**Nautisme & Littoral »**

Le programme de ces rencontres se concentre sur l'évolution des organisations portuaires, le développement du nautisme et de la plaisance au sein d'un territoire, les enjeux environnementaux pour la gestion des ports ou encore la prise en compte des usagers. L'objectif de ces journées est de démontrer comment les propriétaires et les gestionnaires des ports, et notamment les collectivités locales, peuvent développer leurs missions tout en protégeant le milieu naturel, en garantissant le développement économique et en préservant les évolutions sociales.

**Nice Acropolis**  
**www.ports-**  
**developpementdurable.com**

**29-30 mars**  
**Documation et data**  
**intelligence forum**

À la fois expositions, congrès et rencontres d'affaires, Documation et Le Data Intelligence Forum couvrent tout le spectre de la transformation digitale autour de 4 grands axes :

comment dématérialiser, protéger, partager et valoriser l'information et les data.

**Paris expo Porte de Versailles**  
**www.documation.fr**

**29-31 mars**  
**AccesSecurity**

C'est le rendez-vous méditerranéen des experts de la cybersécurité, de la vidéoprotection, de la surveillance humaine, des contrôles d'accès, de la sécurité incendie et de la sécurité maritime. Trois jours durant, les visiteurs pourront découvrir les dernières innovations, les nouveaux services et les nouvelles technologies présentés par les professionnels de la sécurité.

**Marseille Chanot**  
**www.accessecurity.fr**

**2-3 avril**  
**Planète Appro, le salon**  
**des professionnels**  
**des circuits alimentaires**  
**de proximité**

Porté par la Chambre d'agriculture du Rhône, Planète Appro se définit comme un véritable trait d'union entre les circuits courts et les professionnels de la distribution, les petits commerces, la restauration... Au programme, une large surface consacrée aux exposants en matériels (matériel de pesage, matériel

de marché, de transformation, etc.), démarches projet, prestataires, services, formations... mais aussi des conférences thématiques autour des circuits de proximité et de l'alimentation.

**Marché de Gros, Corbas (69)**  
**www.planete-appro.fr**

**5-7 avril**  
**Forum International Bois**  
**Construction (7<sup>e</sup> édition)**

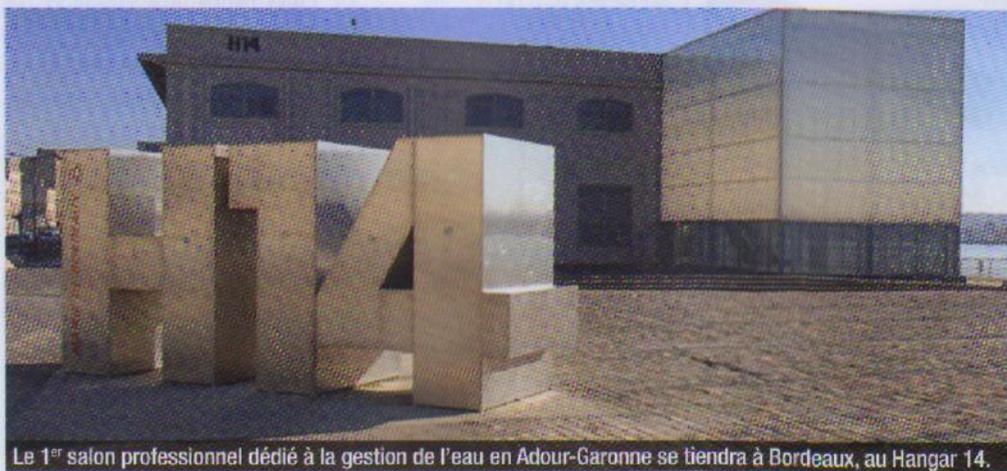
Les thèmes des 20 ateliers qui composent l'ossature de l'édition 2017 sont souvent inédits au regard des six éditions précédentes du Forum : investir dans la construction bois, construction urbaine, restauration et patrimoine, centres de loisirs, interfaces des constructions mixtes, hébergement et logement d'urgence, Vivre bois, espaces de travail, ponts, qualité de l'air, bois local et circuits courts, construction parasismique, construction bois et matériaux bio-sourcés... Ce programme illustre bien à quel point la construction bois entend investir de nouveaux marchés.

**Épinal, Nancy, www.forum-**  
**boisconstruction.com**

**12-13 avril**  
**Cycl'eau**

Il s'agit du 1<sup>er</sup> salon professionnel dédié à la gestion de l'eau en Adour-Garonne. De nombreuses conférences et les nouvelles technologies seront au cœur de cette première édition. Le périmètre d'activité du salon portera sur l'alimentation en eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales ainsi que la maintenance des réseaux. La thématique de ce premier salon sera quant à elle inédite : « la connectivité », ou comment l'introduction des nouvelles technologies fait évoluer la gestion de l'eau.

**Hangar 14, Bordeaux**



DR Le 1<sup>er</sup> salon professionnel dédié à la gestion de l'eau en Adour-Garonne se tiendra à Bordeaux, au Hangar 14.

## — Nouveaux produits —



Assurez la sécurité de vos réseaux d'eau.

### Assurez la sécurité de vos réseaux d'eau

C'est en partant de ces deux impératifs — sécurité et économie — que l'industriel a mis au point Sofrel S4W, une nouvelle génération de postes de télégestion garantissant la sécurité des réseaux d'eau et en particulier la cybersécurité (en conformité avec les nouvelles exigences de l'ANSI, Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information). Faisant appel à un mode de pilotage complet, Sofrel S4W intègre l'ensemble des solutions digitales et de communications innovantes pour détecter immédiatement la moindre faille, mais aussi construire les plans prévisionnels de consommation, gérer les aléas, anticiper et réagir si nécessaire directement sur l'infrastructure ou par le biais des agents d'exploitation. Sofrel S4W est programmé pour évoluer sans cesse et s'adapter au cas par cas, aux réalités des réseaux d'eau existants.

**Sofrel**

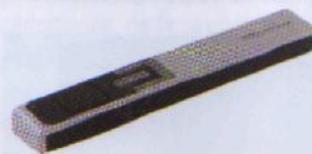
### Analyse de la performance des collectivités locales

Tout comme les systèmes qui évaluent la performance des entreprises sous forme de scores, il existe à présent des outils pour l'analyse de la performance des collectivités locales. Avec PA France, l'éditeur surfe ici sur la vague de l'open-data et donne une

toute autre perspective aux données disponibles sur les comptes financiers des collectivités. En effet, ce logiciel permet la réalisation d'études comparatives et analyses des communes, départements, régions à partir des données relatives à leurs budgets au sein d'une interface intuitive et personnalisable. Un système d'évaluation innovant est proposé sur la base de différents indicateurs de perspectives économiques et financières. Il répond à la demande des entreprises à la recherche de nouveaux marchés et à celle des institutions financières désireuses de mieux appréhender les risques sur la clientèle des collectivités. Cet outil est aussi un moyen pour les entités publiques de « benchmarker » leurs performances.

**Bureau van Dijk**

### La nouvelle ère du scanner portable

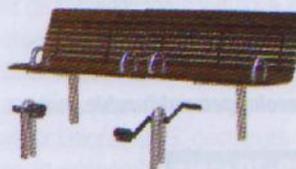


Sans fils, légers, compacts et ultra-rapides, ils permettent de scanner n'importe quel type de documents (magazines, journaux, livres, contrats...) en très haute résolution et ce sans devoir détacher la moindre page. L'IRIScan™ Book 5 Wifi et l'IRIScan™ Book 5 sont des scanners autonomes portables

qui peuvent numériser un document A4 en près d'une seconde sans compromis sur la qualité d'image. Il suffit de faire glisser l'IRIScan™ Book 5 sur le document et l'image numérisée sera automatiquement enregistrée sur la carte MicroSD™ fournie, prête à être transférée vers un ordinateur PC ou Mac. Grâce à sa connexion Wifi, l'IRIScan™ Book 5 Wifi permet de numériser, enregistrer et partager directement les documents sur des terminaux iOS et Android et ce grâce aux applications InstantResult™ Wifi dédiées. Les fichiers numérisés sont directement convertis en documents modifiables par Readiris™ Pro, le produit phare d'IRIS pour la reconnaissance optique de caractère (OCR).

**Iris**

### Du sport sans risque pour les seniors

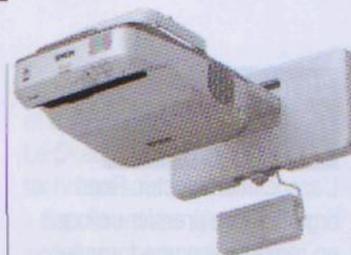


Confort et sport. Telles sont les promesses de ce mobilier urbain adapté aux seniors. Le banc Stilo est à la base conçu pour les seniors, notamment avec une faible empreinte au sol pour diminuer les risques de chute, il dispose d'accoudoirs, d'une assise surélevée et d'un dossier légèrement rabattu vers l'avant. Son pédalier permet de pratiquer une activité physique assis, pour rester en forme sans risquer de se blesser. Il est garanti 10 ans contre la corrosion et 15 ans contre le vieillissement du bois.

**Guyon mobilier urbain**

### Un projecteur interactif

Le modèle EB-696Ui est le tout dernier d'une nouvelle gamme de projecteurs



interactifs et intuitifs à focale ultra-courte, à destination du secteur de l'éducation. Grâce au Wi-Fi (en option) et à la fonction modérateur avancée, les enseignants motivent les élèves, et les impliquent. La fonction tactile et les deux stylets interactifs donnent la possibilité aux élèves de participer facilement au cours en écrivant ou en dessinant directement sur l'écran sans passer par un appareil mobile ou un PC. L'application Epson iProjection permet aux élèves de partager du contenu plus facilement à partir d'appareils iOS ou Android, et dorénavant depuis un Chromebook. Les fonctionnalités intuitives en mode annotation s'étendent et offrent plus de contrôle et une barre d'outils plus performante, intégrant notamment les fonctions imprimer et enregistrer, que l'on retrouve directement sur le nouvel écran d'accueil. Les fonctions Split-Screen permettent de projeter simultanément le contenu de deux sources différentes. La multi-projection est possible en synchronisant deux vidéoprojecteurs. Enfin, piloter un visualiseur est possible directement depuis le vidéoprojecteur. Le projecteur dispose d'un haut-parleur intégré et d'une entrée pour microphone.

**Epson**

### Contrôle d'accès

SMARTair™ permet d'organiser les entrées et sorties de personnes sur tout type de bâtiments et de gérer l'accessibilité de zones sensibles de façon sélective.



Citerne souple.

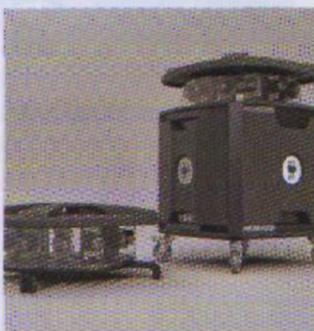
**Citerne souple**

Cette citerne souple fabriquée sur mesure peut contenir 2 000 m<sup>3</sup> de liquides. Elle ouvre des perspectives très intéressantes pour les professionnels à la recherche de solutions économiques et écologiques pour leur stockage. Ses caractéristiques : un stockage fermé qui prévient l'évaporation, la contamination externe ou encore le développement d'algues. La sécurité des personnes est assurée en l'absence de tout risque de noyade. Sa résistance est assurée par une armature polyester enduite de PVC ou de PU, et l'entretien est simplifié (traitement anti-UV sur les deux faces). Un autre détail non négligeable, son installation ne nécessite pas la demande d'un permis de construire.

**Labarone Citaf**

**Un dispositif de caméras mobiles pour les bâtiments classés**

Il permet ainsi, par exemple, d'effectuer des prises de vue dans des monuments classés ou des bâtiments



historiques dans lesquels aucune fixation murale ne peut être réalisée. Grâce au dispositif entièrement mobile qui peut contenir jusqu'à 12 caméras système — il intègre toute l'alimentation électrique — il se déplace aisément d'une pièce à l'autre au gré des enregistrements à effectuer. Le système permet de filmer à 360° et d'obtenir un enregistrement multi-vues de l'événement. De même, les possibilités de cadrage des locuteurs sont multiples grâce à un système de détection de micro. L'internaute peut alors choisir la prise de vue qu'il préfère suivre, et en changer comme bon lui semble, le tout dans la continuité de l'enregistrement vidéo, sans aucune interruption. Le dispositif est également facilement transportable d'une salle à une autre en réponse aux exigences de capacité d'accueil ou de délocalisation d'un événement.

**CitizenCam**

**Réserver une salle de réunion en quelques clics**

Kelio Visio est une solution complète, incluant logiciel et matériel, et une passerelle avec Outlook®. Les informations relatives aux réunions organisées sous Outlook® sont automatiquement transmises aux terminaux tactiles Kelio Visio qui affichent



les réservations en cours. Installés à l'entrée de chaque salle, ces terminaux informent donc du planning de la journée/semaine en temps réel et des détails sur la réservation en cours. Ils permettent également de contrôler l'accès aux salles de réunion par badge.

Si une réunion se termine plus tôt que prévu, il est possible de clôturer la réservation afin de rendre la salle disponible. Kelio offre également la possibilité de réserver une salle directement sur le terminal tactile ; les participants reçoivent alors une notification dans leur calendrier Outlook®.

**Bodet Software**

**DrainColor®, le béton drainant**

La grande porosité de DrainColor® permet aux eaux pluviales d'être redirigées instantanément dans le sol et ainsi de ne pas casser son cycle naturel. L'eau s'infiltrerait naturellement, hydrate la terre et contribue à l'alimentation des nappes phréatiques.



Grâce à sa palette de 9 teintes et la possibilité de créer des teintes sur-mesure, ce béton drainant offre des possibilités infinies dans la réalisation de formes grâce à l'insertion de pavés décoratifs. Il a été développé pour répondre à des sollicitations mécaniques en rapport à un usage piétonnier et un faible trafic de véhicules légers. La porosité ne fragilise pas la résistance du revêtement. De plus, DrainColor® assure une longue tenue de ses couleurs car le béton est teinté dans la masse.

**France Color diffusion**

**Cuve de stockage**



De fabrication française, cette cuve de 10 m<sup>3</sup> est réalisée en polyéthylène rotomoulé de type monobloc, ce qui lui garantit une parfaite étanchéité.

L'optimisation de sa forme lui donne une excellente stabilité et autorise une mise en œuvre simplifiée sans sable stabilisé. De plus, sa légèreté facilite la manutention. Ses dimensions en font l'une des cuves les plus basses du marché dans cette catégorie. Elle dispose d'un pré-équipement complet, d'un filtre inox autonettoyant et d'un kit d'aspiration et de refoulement facilitant son raccordement.

**Plasteau**

**Une dalle à engazonner**

La couleur verte des dalles leur permet de se fondre dans un sol engazonné jusqu'à devenir totalement invisibles. La structure alvéolaire favorise la pousse du gazon et permet de créer des pelouses résistantes



Une dalle à engazonner.

au piétinement et au passage des véhicules afin de former un épais tapis du plus bel effet. Elles sont conçues en polyéthylène haute densité (PE-HD), ultra résistant aux charges roulantes allant jusqu'à 250 tonnes/m<sup>2</sup> et autorisant le passage de poids lourds. Elles se découpent aisément à la scie et se clipsent entre elles grâce à un système de platines de répartition, situées en bordure de dalle, qui les bloque horizontalement et verticalement, assurant une

parfaite stabilité de l'ensemble. Elles sont traitées anti-UV, donc aucun risque de décoloration n'est à craindre.

**Aco**

### Structures de stockage de très grande largeur

La conception de ces nouvelles solutions de stockage aux grandes largeurs (15,80 m et 25 m) a fait appel à la technologie poutre treillis, adaptée pour des portées supérieures à 15 m. La charpente, en acier galvanisé, répond aux Eurocodes Bâtiments et la couverture est réalisée en toile tendue pour conférer résistance et clarté dans le bâtiment. Ces structures peuvent être assemblées sur des cloisons

permettant de gros volumes de stockage tout en préservant l'environnement puisque entièrement démontables. Les hauteurs au faitage atteignent jusqu'à 11 m lorsque le bâtiment est posé au sol et plus de 15 m s'il est posé sur des cloisons mobiles. Ces structures sont particulièrement indiquées pour les gros stockeurs (granulats, sel...) afin de protéger les matériaux de l'eau et limiter fortement l'impact de la poussière sur l'environnement.

**Richel Group**



Structures de stockage de très grande largeur.

À DÉCOUVRIR !

LA REVUE DES  
**COLLECTIVITÉS  
LOCALES**



L'outil d'aide à la décision des élus et décideurs territoriaux

[www.collectiviteslocales.fr](http://www.collectiviteslocales.fr)

**EXPERTISE - DÉCISION - ÉQUIPEMENT**

# Bibliographie

## Finances publiques 2017



Expression privilégiée de la politique d'un gouvernement, le budget de l'État, qui représente en France près de 15 % du PIB, constitue un élément déterminant de l'activité économique du pays et de la politique de redistribution des revenus notamment. Dans ses différentes phases, de la conception au contrôle, le budget fait intervenir de multiples acteurs, qu'ils soient politiques (gouvernement, Parlement), administratifs (fonctionnaires spécialisés) ou juridictionnels (juridictions chargées des contrôles de constitutionnalité du budget et de la régularité de l'exécution budgétaire). Cet ouvrage est une synthèse claire, structurée et accessible des finances de l'État en 2017.

**Éditions Gualino, 19,50 €**

## La mémoire des étangs et des marais



Si on abandonnait un moment la libellule et le ragondin pour nous intéresser à l'homme, cet autre habitant des lieux ? Dans

ces pays aux eaux dormantes, les hommes ont, depuis des siècles, prié, pêché, chassé, exploité des produits pour se chauffer, se nourrir et se soigner. Ils s'y sont cachés et s'y sont parfois battus. Jean-Michel Derex propose une synthèse sur l'évolution des activités de l'homme, parfois effacées, dans ces espaces. Cet ouvrage permet de mieux comprendre ces « zones humides » qui offrent à un public nostalgique le mirage d'une nature vierge et menacée.

**Éditions Ulmer, 22 €**

## Code de la fonction publique 2017



Ce code qui regroupe l'ensemble des textes généraux applicables aux trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière). Dans cette 16<sup>e</sup> édition, les meilleurs outils sont réunis pour offrir aux agents publics, aux administrations, aux organisations syndicales, aux avocats et aux étudiants les moyens d'appréhender la matière. Cette nouvelle édition inclut notamment un vaste commentaire des 4 lois qui forment le statut général de la fonction publique et du Code des pensions civiles et militaires de retraite. Elle est à jour de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires qui a profondément modifié le Code de la fonction publique.

**Éditions Dalloz, 85 €**

## Partenariats public-privé Enjeux et défis



L'actualité du financement des grandes infrastructures nationales et territoriales, le droit public économique, l'histoire économique et financière, voire la stratégie politique, convergent dans ce livre pour présenter l'évolution sur le long terme et à court terme des « partenariats public-privé » sous toutes leurs formes, dont les délégations de service public, les contrats de partenariat (devenus marchés de partenariat), etc. Cet ouvrage est lui-même le fruit d'un partenariat de cinq ans entre le monde universitaire et le monde socio-économique à travers la chaire « Contrats de partenariats public-privé : enjeux contemporains et défis pour l'avenir ».

**Éditions Féret, 39,50 €**

## Agriculture connectée Arnaque ou remède ?



Drones, GPS, puces, capteurs « intelligents », robots de traite, big data... L'agriculture technologique envahit nos campagnes, bouleversant la façon de travailler de nos agriculteurs, mais aussi bien souvent leur projet

professionnel et tout leur quotidien... Ni fascination, ni condamnation a priori, cette nouvelle enquête de Vincent Tardieu, parti à la rencontre de nombreux acteurs de l'agriculture, est une invitation à réfléchir sur la « révolution connectée » qui est en train de bouleverser le métier agricole. Et cela est d'autant plus urgent que les outils connectés et automatisés se multiplient, alors que bien peu d'espaces de débat collectif se sont ouverts pour accompagner les agriculteurs dans leurs choix d'équipements et d'itinéraires.

**Éditions Belin, 22 €**

## Sociologie politique du pouvoir local



Cet ouvrage propose une analyse complète du pouvoir politique local. L'étude des collectivités territoriales, des élus qui sont à leur tête comme de leurs administrations, est en effet articulée à celle des groupes d'intérêt, des experts qui agissent auprès d'elles ou encore des mobilisations sociales locales. C'est ainsi à la fois la place des Pouvoirs locaux dans le système politique national et l'exercice localisé du pouvoir politique qui sont interrogés. À travers cette étude du pouvoir à l'échelle locale, c'est toute une réflexion sur les modalités d'exercice du pouvoir politique dans les démocraties représentatives qui est ici proposée.

**Éditions Armand Colin, 27 €**

**Protéger** ses investissements, c'est bien.  
Être conseillé et accompagné, c'est mieux !

Avec SMABTP, à chaque métier son contrat sur mesure et son conseiller spécialisé.

Votre conseiller expert vous recommande **DELTA CHANTIER** qui couvre tous les risques des **maîtres d'ouvrage publics** en un seul contrat : pour la protection de vos chantiers, à compter du démarrage jusqu'à 10 ans après réception. Et parce que chaque profession est unique, nous déclinons nos solutions d'assurance par métier depuis près de 160 ans.

**Notre métier : assurer le vôtre**



Découvrez toutes nos solutions d'assurance de personnes (dirigeants et salariés), de biens professionnels et d'activités.

[www.groupe-sma.fr](http://www.groupe-sma.fr)



**SMABTP**  
BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE

SMABTP, société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances  
RCS PARIS 775 684 764 - 114 avenue Émile Zola - 75739 PARIS Cedex 15